

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES**

SECRETARIAT GENERAL

**REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail –Liberté -Patrie**

**PROFIL NATIONAL POUR EVALUER LES INFRASTRUCTURES
ET LES CAPACITES DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES**

Juin 2008

Résumé

Situé en Afrique Occidentale entre le Bénin à l'est, le Ghana à l'ouest, le Burkina Faso au nord et l'Océan Atlantique au sud, le Togo fait partie des pays les moins avancés. Son économie souffre du poids excessif de la dette publique de la réduction des investissements publics et privés. Les produits agricoles fournissent environ 50 % des recettes d'exportation dont le coton occupe le deuxième rang après les phosphates.

Le développement des secteurs agricole et industriel a renforcé le secteur commercial déjà très dynamique dans le pays. Sur le plan des échanges commerciaux, le Togo exporte une gamme variée de biens produits dans le pays ainsi que des biens importés comme les tissus imprimés et les produits chimiques. Le port autonome de Lomé sert de transit de divers produits destinés à certains pays enclavés de la sous-région.

Le gouvernement a fait de la protection de l'environnement une réelle préoccupation. C'est ainsi qu'il a adopté un code de l'environnement en 1988, une politique nationale de l'environnement en 1998 et un plan national d'action pour l'environnement en 2001. Dans la perspective d'atteindre les objectifs de sa politique environnementale pour une meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine, le Togo a signé et ratifié diverses conventions et autres dispositions juridiques et institutionnelles sous-régionales, régionales et internationales. Ainsi, le pays s'est engagé dans la préparation du profil national, dans le cadre de la Convention de Stockholm qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques induits par les polluants organiques persistants (POPs). Ces polluants, tels que le DDT, l'aldrine, la dieldrine, les dioxines et les furannes ont des impacts dangereux sur la santé humaine et sur l'environnement à court, à moyen et long termes. Ils sont caractérisés par leur non-biodégradabilité, leur transfert dans tous les écosystèmes au gré du vent et de l'eau, leur bioaccumulation le long des chaînes alimentaires.

L'élaboration du profil national constitue ainsi une étape fondamentale dans la recherche des voies et moyens permettant au pays de rendre plus efficaces les actions du gouvernement en matière de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques pour garantir la sécurité de la santé humaine et la protection de l'environnement. Ces actions consistent à :

- donner des informations pratiques sur les programmes et activités concernant la gestion des produits chimiques dans le pays ;
- établir un processus permettant de faciliter le dialogue et les échanges d'informations entre les agences nationales et les autres institutions (sous-régionales, régionales et internationales) impliquées dans la gestion des produits chimiques ;
- renforcer les capacités des institutions nationales impliquées dans la gestion des produits chimiques ;
- faciliter le dialogue et les échanges d'informations entre le gouvernement et les autres acteurs tels que les industries, les organisations des travailleurs, les communautés locales et les ONG ;
- mettre à la disposition de tous les acteurs du secteur un document de référence facilitant une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques.

L'objectif de l'étude est d'évaluer :

- la capacité du cadre juridique et institutionnel togolais et des infrastructures à gérer les POPs et autres substances chimiques ;
- les besoins et possibilités de renforcement des capacités pour gérer les substances chimiques dans le pays ;
- la capacité du pays à définir un cadre de recherche-développement et un cadre de surveillance de ces produits aux fins de leur gestion sécuritaire.

Cette étude a permis :

- d'identifier :
 - le cadre juridique et institutionnel définissant les instruments juridiques traitant de la gestion des produits chimiques ;
 - les structures gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la gestion des produits chimiques ;
- d'estimer les capacités techniques :
 - des laboratoires (moyens humains et financiers, programmes de recherche et de collaboration, équipements) pour intervenir dans la gestion des produits chimiques ;
 - des différentes structures en matière d'échange des informations (infrastructures informatiques, existence et accès aux données) ;
- d'évaluer le degré d'implication du public, des organisations syndicales des travailleurs, des ONG et autres structures non gouvernementales dans la gestion des produits chimiques. Ce degré d'implication étant lié au niveau d'information et de sensibilisation de toutes les couches socioprofessionnelles du pays ;
 - les quantités de produits chimiques fabriqués, importés, exportés et utilisés dans le pays ;
- de relever les faiblesses existant dans le système de gestion des produits chimiques. Ces faiblesses s'observent à tous les niveaux dudit système et consistent surtout en l'absence d'une politique nationale en la matière, au manque de moyens techniques, financiers pour gérer efficacement, sur le plan écologique, les produits chimiques dans le pays, en rapport avec la réglementation sous-régionale, régionale et internationale ;
- de constater que les besoins en matière de soutien financier et technique à la gestion des produits chimiques sont très importants ; corrélativement aux énormes faiblesses évoquées ci-dessus.

Des mécanismes pour renforcer et améliorer les dispositions et les capacités des laboratoires à assurer une gestion sécuritaire efficiente des produits chimiques y sont suggérés.

Table des matières

Introduction	1
1. Avantages anticipés du profil national	2
2. Objectif général de l'étude	3
3. Objectifs spécifiques	3
4. Résultat attendu	3
5. Méthodologie	3
Chapitre 1: INFORMATIONS GENERALES SUR LE TOGO.....	4
1.1 Contexte biophysique	4
1.1.1 - Le relief et l'hydrographie	4
1.1.2- Le climat.....	4
1.1.3 - Les sols.....	5
1.1.4 - La végétation.....	5
1.1.5 - La faune terrestre	5
1.1.6 - L'océanographie et la faune marine	5
1.2 - Contexte démographique	5
1.3 – Système éducatif et alphabétisation	6
1.4 – Travail, emploi, chômage.....	6
1.5 – Etablissement humain et santé	6
1.5.1 – Les agglomérations	6
1.5.2 - La santé	6
1.6 Situation politique et administrative	7
1.6.1 – Le cadre politique.....	7
1.6.2 – Le cadre administratif.....	19
1.7 Le cadre économique : secteurs industriel et agricole.....	7
1.7.1 – Les secteurs de l'économie	7
1.7.2 – Le secteur industriel	8
1.8 - Le cadre environnemental.....	8
Chapitre 2: PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION ET UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES.....	9
2.2 Utilisation des produits chimiques par catégories.....	13
2.3 Production, importation et exportation de déchets.....	15
Chapitre 3 : PROBLEMES PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA PRODUCTION, L'IMPORTATION ET L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES.....	17
3.1 Description de la nature des problèmes.....	18
3.1.1 Nature du problème: Vente illicite de produits pharmaceutiques et l'automédication	17
3.1.2 Nature du problème: Mauvaise utilisation des pesticides et autres produits chimiques	17
3.1.3 Nature du problème: Pollution de l'air	18
3.1.4 Nature du problème: Pollution du sol	18
3.1.5 Nature du problème: Pollution marine	19
3.1.6 Nature du problème: Pollution des eaux de surface et souterraines	Error! Bookmark not defined.
3.1.7 Nature du problème: Santé professionnelle agricole.....	20
3.1.8 Nature du problème: Santé professionnelle industrielle	20
3.1.9 Nature du problème: Gestion des stocks des produits et déchets de produits chimiques	Error! Bookmark not defined.

3.2 Commentaires/Analyse	29
Chapitre 4 : INSTRUMENTS JURIDIQUES ET MECANISMES NON- REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES	30
4.1 Aperçu des instruments juridiques nationaux qui traitent de la gestion des produits chimiques	30
4.1.1 Dispositions d'ordre général.....	30
4.1.2- Protection des végétaux.....	30
4.1.3- Police sanitaire.....	31
4.1.4- Médicaments et pharmacies.....	31
4.1.5- Protection de la couche d'ozone.....	32
4.1.6- Bonne pratique en matière d'analyses biomédicales.....	32
4.1.7- Gestion des hydrocarbures.....	32
4.2 Description résumée des instruments juridiques clés en rapport avec les produits chimiques	37
4.3 Législations existantes par catégorie d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques de la production/importation à la mise en décharge	37
4.4 Description résumée des approches et procédures clés pour la réglementation des produits chimiques	39
4.5 Mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques.....	40
4.6. Commentaires/Analyse	41
Chapitre 5 :MINISTERES OU AUTRES INSTITUTIONS QUI GERENT LES..... PRODUITS CHIMIQUES	43
5.1. Responsabilité des différents ministères et autres institutions	43
5.2. Description des attributions ministérielles	44
5.2.1 Ministère chargé de l'Environnement et des Ressources Forestières.....	44
5.2.2. Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.....	45
5.2.3. Ministère chargé de la Santé	45
5.2.4. Ministère chargé du Travail et de l'Emploi	46
5.2.5. Ministère chargé du Commerce	46
5.2.6. Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.....	46
5.2.7. Ministère chargé des Mines et de l'Energie	47
5.2.8. Ministères chargés des Affaires Etrangères et de la Coopération.....	47
5.2.9. Ministères chargés de l'Economie et des Finances.....	47
5.3. Commentaires/Analyse	47
Chapitre 6 : ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES	49
D'INTERET PUBLIC ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE.....	49
6.1 Description des organisations/programmes.	49
6.2. Commentaires/Analyse	55
Chapitre 7: COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION.....	57
7.1 Commissions interministérielles et mécanismes de coordination.....	57
7.2. Description des mécanismes pour obtenir des données de la part d'organismes non gouvernementaux	60
7.3. Commentaires/Analyse	60
Chapitre 8 : ACCES AUX DONNEES ET UTILISATION DE CES DONNEES.....	61
8.1 Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques.....	61
8.2. Localisation des données nationales	63

8.3 Procédures pour collecter et diffuser les données nationales/locales.....	66
8.3.1 Exigences légales	66
8.3.2 Données sur les effets des produits chimiques.....	66
8.3.3 Les produits chimiques spécifiques.....	66
8.4. Mise à disposition des publications internationales	67
8.5 Mise à disposition des données internationales.....	78
8.6 Systèmes nationaux d'échange d'information	68
8.7. Commentaires et Analyses	68
8.7.1 Lacunes dans la base d'information/publication	68
8.7.2 Chevauchement	68
8.7.3 Les bases de données.....	68
8.7.4 Perspectives.....	69
8.7.5 Suggestions.....	69
8.7.6 Problèmes liés aux documentations internationales.....	69
8.7.7 Accès aux informations	69
8.7.8 Comment obtenir les informations supplémentaires.....	69
8.7.9 Politique nationale d'accès du public.....	69

Chapitre 9 : APERCU DES CAPACITES TECHNIQUES EN RAPPORT AVEC LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES.....70

9.2. Aperçu de l'infrastructure des laboratoires	73
9.3. Programmes d'installation de laboratoires.....	76
9.4. Programmes d'amélioration des prestations de services des laboratoires existants.....	76
9.5. Programmes de collaboration sous – régionale, régionale ou internationale.....	76
9.6. Les systèmes d'information et les infrastructures informatiques.....	76
9.7. Aperçu des programmes de formation technique et professionnelle	76
9.8. Commentaires / Analyse	77

CHAPITRE 10 : IMPLICATIONS INTERNATIONALES 78

10.1. Coopération et engagement vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux	78
10.2. Participation dans des projets appropriés d'assistance technique	81
10.3. Commentaires/Analyse	83

Chapitre 11 : SENSIBILISATION SUR LES RISQUES CHIMIQUES..... 84

11.1. La sensibilisation / information dans le cadre du développement rural.....	84
11.2. La sensibilisation / information dans le cadre de la santé publique.....	86
11.3. La sensibilisation / information dans le cadre de la production, de l'approvisionnement et de la commercialisation.....	87

Chapitre 12.RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES..... 88

12.1. Ressources disponibles dans les ministères/agences gouvernementales.....	88
12.2. Besoins en ressources.....	89
12.3. Analyse/commentaires	89

Chapitre 13. SITUATION PARTICULIERE DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS..... 90

Annexe I : Glossaire	97
Annexe II : Références bibliographiques	97

Liste des Tableaux

Tableau 2.A: Production, importation et exportation des produits chimiques en 2002	10
Tableau 2.A: Production, importation et exportation des produits chimiques en 2001	11
Tableau 2.A: Production, importation et exportation des produits chimiques en 2000	12
Tableau 2B: Utilisation des produits chimiques	14
Tableau 2.C: Production, importation et exportation de déchets en 2002	16
Tableau 3 : Problèmes prioritaires liés aux produits chimiques	21
Tableau n° 1 Base de notation des critères de classement.....	24
Tableau n°2 Score par problèmes identifiés selon les critères d'appréciation.....	25
Tableau n° 3 : Prioritisation des domaines d'intervention.....	28
Tableau 4-A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques	33
Tableau 4-B : Aperçu des instruments juridiques pour la gestion des produits chimiques par catégorie d'utilisation	38
Tableau 4-C : Produits chimiques interdits ou strictement réglementés	39
Tableau 5.A : Responsabilité des ministères et autres institutions	43
Tableau 6.A : Groupements professionnels, organisations non gouvernementales impliqués dans la gestion des produits chimiques.....	49
Tableau 6.B : Organisations ou entités d'importation, de transport, de stockage et de vente de produits chimiques disposant d'un manuel de procédures pour une bonne manipulation desdits produits.....	51
Tableau 6.C : Laboratoires ou officines disposant d'outils adéquats pour le test, le contrôle, le dosage ou la neutralisation de produits chimiques.	52
Tableau 6.D : .Instituts de recherche, facultés d'université et laboratoires académiques disposant d'équipement pouvant faire l'analyse de produits chimiques.....	53
Tableau 6.E : Association de consommateurs ou de défense de l'environnement intéressées par la gestion des produits chimiques	54
Tableau 6.F : Résumé des expertises disponibles en dehors du gouvernement	55
Tableau 7. : Aperçu des commissions interministérielles et mécanismes de Coordination	58
Tableau 8.A: Aperçu des informations disponibles.....	62
Tableau 8.B : Localisation de données nationales.....	63
Tableau 8 C : Mise a disposition des données internationales.....	67
Tableau 8 D : Mise a disposition des données internationales.....	68
Tableau 9.A: Institutions ayant répondu aux enquêtes et interview.....	70
Tableau 9.B : Aperçu des capacités des laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques	73
Tableau 10-A : Participation dans les organisations, programmes et organes Internationaux	78
Tableau 10-B : Participation dans les accords/procédures internationaux en rapport avec la gestion des produits chimiques	79
Tableau 10-C : Participation en tant que destinataire dans les projets d'assistance technique	81
Tableau 12 A : Ressources disponibles dans les ministères et agences Gouvernementales	88
Tableau 13 récapitulation des problèmes prioritaires et les actions a mener.....	95

Figure

Figure 13 : Quelques interactions entre les principaux acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques..... 94

Sigles et abréviations

ANCR : Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
ASCNA : Agence de Sécurité Civile et de Navigation Aérienne
ATS : Association Togolaise de Sidérurgie
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
BIT : Bureau International de Travail
CAMEG-Togo : Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques du Togo
Cd : Cadmium
CEET : Compagnie Energétique Electrique du Togo
CFA : Communauté Française d'Afrique
CFC : Chlorofluorocarbone
CHR : Centre Hospitalier Régional
CHU Campus : Centre Hospitalier Universitaire du Campus
CHU Tokoin : Centre Hospitalier Universitaire de Tokoin
CIMTOGO : Ciment du TOGO
CNUED : Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
CNSC : Comité National pour la Sécurité Chimique
COMET : Consortium des ONG en Matière d'Environnement au Togo
CO₂ : Dioxyde de Carbone
CO : Monoxyde de Carbone
CRA-F : Centre de Recherche Agronomique de la Zone Forestière
DA : Direction de l'Agriculture
DDT : Dichlorodiphényltrichloteéthane
DGSCN : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
EDITOGO : Les Editions du Togo
FAO : Organisation Mondiale pour l'agriculture et l'alimentation
FISC : Forum Intergouvernemental sur la Sécurité des Substances Chimiques
FMMP : Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie
FONGTO : Fédération des Organisation Non Gouvernementale du Togo
GT PHARM : Groupement Togolais des Pharmacies
GTPME/PMI : Groupement Togolais des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
HCFC : Hydrochlorofluorocarbone
Hg : Mercure
ICAT : Institut du Conseil d'Appui Technique
IFG : International Fertilization Group
INADES-FORMATION : Institut Africain de Développement Economique et Social
INFA TOVE : Institut National de Formation Agricole de TOVE
INH : Institut National d'Hygiène
ITRA : Institut Togolais de Recherche Agronomique
ITP : Industrie Togolaise des Plastiques
LMD : Licence Master Doctorat
MAEP : Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MERF : Ministère de l'Environnement du Tourisme et des Ressources Forestières
METREF : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

MS : Ministère de la Santé
 NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
 NIOTO S.A: Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo, S.A
 NO_x : Oxyde Nitreux
 ONG : Organisation Non Gouvernementale
 ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
 OMS ONCHO TOGO : Organisation Mondiale de la Santé Onchocercose Kara
 PCB : Polychlorobiphényle
 PANA : Plan d'Action National d'adaptation aux changements climatiques
 PIB : Produit Intérieur Brut
 Pb : Plomb
 PMA : Pays Moins Avancé
 PNAE : Plan National d'Action pour l'Environnement
 PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
 PNM : Plan National de Mise en oeuvre
 PRTR : Registre des Rejets et de Transfert des Polluants
 PNGE : Plan National de Gestion Environnementale
 POPs : Polluants Organiques Persistants
 PME : Petite et Moyenne Entreprise
 PMI : Petite et Moyenne Industrie
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
 REIC : Réseau d'Echange d'Informations Chimiques
 SAO : Substances Appauvrissant la couche d'Ozone
 SCIL TOGO : Société Commerciale Industrielle de Laques et peintures
 SCIMPEXTO : Syndicat des Commerçants Importateurs et Exportateurs du TOGO
 SG : Secrétariat Général
 SICOL Sarl : Société Industrielle de Colle SARL
 SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquis
 SOCOPHARM : Société de Commercialisation des Produits Pharmaceutiques
 SOTOCO : Société Togolaise du Coton
 SOTOCOG: Société Togolaise des Corps Gras
 SOTOTILES : Société Togolaise de Tôles
 SOTOMED : Société Togolaise des Médicaments
 SO₂ : Dioxyde de soufre
 SPROCA : Société de Produits Chimiques et Agricoles
 STE : Société Togolaise d'Entreposage
 STIL : Société de Transformation Industrielle de Lomé
 TVA : Taxes sur Valeur Ajoutée
 UEMOA : Union Monétaire Ouest Africain
 UL : Université de Lomé
 UOGNTO : Union des Organisation Non Gouvernementales du Togo
 UNITAR: Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
 VIH: Virus de l'Immunodéficience Humaine
 WACEM : West Africa Cement

Introduction

Les progrès scientifiques et techniques ont favorisé un développement industriel rapide dans le monde, surtout en Europe. Les domaines les plus concernés sont, entre autres, l'industrie et l'agriculture, avec un accroissement concomitant de la consommation d'énergie et de produits chimiques divers. L'importance de ces derniers fut reconnue assez tôt avec des centres d'intérêts parfois divergents. Tel est le cas de l'azote. L'Angleterre s'est intéressée à son utilisation pour la fertilisation des sols, alors que l'Allemagne se consacrait à ses propriétés explosives (Jones et al., 1987). Très rapidement, l'industrie chimique est devenue florissante parce qu'elle peut fournir une multitude de produits pour satisfaire les divers besoins de l'homme. Le développement de cette industrie et son extension rapide à travers le monde a inondé les marchés de divers produits chimiques.

Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, l'éveil de la conscience écologique de l'humanité vis-à-vis des risques que les substances chimiques ont sur la santé de l'homme et l'environnement s'est manifesté sous différentes formes. C'est ainsi que furent signés:

- la Convention de Vienne relative à la protection de la couche d'ozone (1985);
- le Code International de Conduite pour la Distribution et l'Utilisation des Pesticides de la FAO (1985);
- les Directives de Londres applicables à l'échange des renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international du PNUE (1987);
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux faisant l'objet d'un commerce international (1998);
- le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987), et son amendement (1999) ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (1989);
- la Convention de Bamako interdisant l'importation de déchets dangereux en Afrique ;
- le protocole de cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la convention sur la diversité biologique.

Cet éveil est marqué surtout par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue à Rio au Brésil (1992), au cours de laquelle l'Agenda 21 a été adopté par les Etats présents. Cet Agenda a consacré le chapitre 19 à la "Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux". Il prévoit six domaines d'activités prioritaires. Ceux-ci définissent la stratégie et les plans d'action à mettre en œuvre pour assurer une bonne gestion de ces produits. Les six domaines sont :

- le domaine d'activité A : élargissement et accélération de l'évaluation des risques chimiques ;
- le domaine d'activité B : harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques ;
- le domaine d'activité C : échange d'information sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques ;
- le domaine d'activité D : mise en place de programmes de réduction des risques ;
- le domaine d'activité E : renforcement des moyens et du potentiel dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques ;
- le domaine d'activité F : prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux.

Pour faciliter la coopération en matière de sécurité chimique entre tous les pays, le PNUE a créé, en 1994, le Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC), chargé d'intégrer et de consolider les efforts réalisés aux niveaux national, régional et international en la matière. Dans ce cadre, une attention particulière a été focalisée sur les polluants chimiques. C'est ainsi que la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) fut adoptée le 21 mai 2001 à Stockholm en Suède. Son objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants, conformément au principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Le Togo a signé la Convention de Stockholm le 23 mai 2001 à Stockholm et l'a ratifié le 22 juillet 2004.

En Afrique, la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) et le NEPAD constituent des cadres de concertation et de définition des stratégies de mise en œuvre des accords internationaux sur la gestion rationnelle des produits chimiques. Cette gestion permettrait d'atteindre les objectifs des plans de gestion de l'environnement du NEPAD dans les domaines du milieu marin et côtier, de la biodiversité, des déchets et polluants.

Le présent document de profil national constitue le plan d'action du Togo à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la Convention de Stockholm, conformément à son article 7 et d'autres accords relatifs aux produits chimiques.

1. Avantages anticipés du profil national

L'adoption d'un code de l'environnement en 1988, suivie de celles d'une politique nationale de l'environnement (1998) et du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) en 2001 et la mise en place des structures administratives chargées de la gestion de l'environnement, notamment le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, témoignent de l'intérêt accordé par le gouvernement du Togo à ce domaine dans le processus du développement socioéconomique du pays. Ce ministère et d'autres structures ont pour mission de concevoir et d'appliquer la politique du gouvernement en matière d'environnement, et de mettre en œuvre au plan national les Accords Multilatéraux Environnementaux (AME), en particulier ceux relatifs à la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux, d'autre part.

L'élaboration du profil national constitue ainsi une étape fondamentale dans la recherche des voies et moyens permettant au pays de rendre plus efficaces les actions du gouvernement en matière de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques pour garantir la sécurité de la santé humaine et la protection de l'environnement. Ces actions consisteront à :

- donner des informations pratiques sur les programmes et activités concernant la gestion des produits chimiques dans le pays ;
- établir un processus permettant de faciliter le dialogue et les échanges d'informations entre les agences nationales et les autres institutions (sous-régionales, régionales et internationales) impliquées dans la gestion des produits chimiques ;
- renforcer les capacités des institutions nationales impliquées dans la gestion des produits chimiques ;
- faciliter le dialogue et les échanges d'informations entre le gouvernement et les autres acteurs tels que les industries, les organisations des travailleurs, les communautés locales et les ONG ;
- mettre à la disposition de tous les acteurs du secteur un document de référence facilitant une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques.

Les produits chimiques pris en compte par la Convention de Stockholm, les polluants organiques persistants (POPs), comprennent des pesticides dont le plus ancien et le plus connu

est le DDT. Au Togo, ce pesticide a accompagné probablement la culture du cacao dès la fin des années 1950. En plus de ces utilisations agricoles, se sont ajoutées les utilisations en santé humaine et animale, surtout dans la lutte contre les vecteurs de maladies parasitaires. Plus tard, d'autres organochlorés telles que l'aldrine, la dieldrine, l'endrine ont fait leur apparition sur le marché. Si ces pesticides ont fait leur preuve en agriculture comme en santé publique, leurs impacts sur la santé humaine et sur l'environnement à moyen et long termes suscitent de multiples inquiétudes à cause de leur non biodégradabilité, leur transfert dans tous les écosystèmes au gré du vent et de l'eau, leur bioaccumulation le long des chaînes alimentaires.

2. Objectif général de l'étude

L'objectif général de l'étude est d'évaluer :

- la capacité du cadre juridique et institutionnel togolais et des infrastructures à gérer les POPs et autres substances chimiques ;
- les besoins et possibilités de renforcement des capacités pour gérer les substances chimiques dans le pays ;
- la capacité du pays à définir un cadre de recherche-développement et un cadre de surveillance de ces produits aux fins d'une gestion sécuritaire des substances chimiques.

3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude visent à :

- identifier les institutions impliquées dans la gestion des substances chimiques ;
- déterminer la capacité du cadre institutionnel et juridique du pays à gérer les POPs et autres substances chimiques ;
- déterminer les besoins et possibilités de renforcement des capacités institutionnelles et juridiques, humaines, de même que des infrastructures du pays en la matière ;
- déterminer la capacité d'appliquer et de faire respecter les lois et règlements en matière de gestion des substances chimiques ;
- déterminer la capacité du pays à suivre et à analyser le comportement des substances chimiques chez l'homme et dans l'environnement ;
- préparer le document de profil national en matière de gestion des POPs et autres substances chimiques.

Le document de profil national comporte 12 chapitres annexés d'un glossaire, des rapports et documents relatifs à la gestion des pesticides, la liste des principales institutions impliquées dans la gestion des produits chimiques.

4. Résultat attendu

Le résultat de l'étude est l'élaboration du document "Profil national du Togo pour la gestion des produits chimiques"

5. Méthodologie

La démarche méthodologique comporte :

1. une analyse documentaire des dispositions législatives et réglementaires, et des capacités institutionnelles complétées par des interviews et enquêtes pour faire l'état des lieux ;
2. des enquêtes et interviews pour identifier (1) les différents éléments contenus dans les 12 chapitres (indiqués dans les termes de référence) et ceux des 3 annexes du document "Profil national", (2) les mesures de sécurité (dispositions législatives et réglementaires) prises par les parties prenantes impliquées dans la gestion des produits chimiques et (3) les capacités techniques en matière de gestion des polluants chimiques.

Le document de profil national a été préparé par une équipe de six consultants. Chaque consultant s'est occupé de deux des douze chapitres constituant les parties principales du document. Dans ce processus, chaque consultant a travaillé avec une sous-équipe du Comité National pour la Sécurité Chimique (C.N.S.C.). Quatre séances de travail ont permis de discuter des éléments des chapitres que chaque consultant a préparés. Chaque consultant a organisé les quatre séances de travail avec l'accord de la Direction de l'Environnement, de la Coordination du projet et du consultant principal de l'équipe chargée de préparer ce document de profil national.

Chapitre 1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE TOGO

Pays de l'Afrique de l'Ouest, le Togo est situé sur le golfe de Guinée et couvre une superficie de 56 600 km². Localisé entre les latitudes 6° 13' et 11° 14' Nord et 0°17' et 1°81' de longitude Est, il est limité au sud par l'Océan Atlantique, au nord par le Burkina Faso, à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana . Il a un profil longitudinal et étroit, de 660 km et une façade côtière ne dépassant guère 50 km.

1.1 Contexte biophysique

1.1.1 - Le relief et l'hydrographie

a. Le relief

Le relief du pays est bien différencié et peu complexe. Il se compose des plaines, une série de plateaux disposés en écharpe d'Ouest en Est, appelés "la chaîne de l'Atakora ou les Monts Togo" culminant à 990 m au pic d'Agou, des collines massives et la plaine côtière. L'ensemble du relief du Togo est constitué essentiellement de roches cristallines et de roches sédimentaires variées.

b. L'hydrographie

Le Togo a trois principaux réseaux hydrographiques et deux systèmes lagunaires (Blivi, 1993 ; Klassou, 1996).

- L'Oti et ses affluents, Kéran, Kara, Mô et Assoukoko, couvrent près de 45 % du territoire.
- Le fleuve Mono prend sa source dans les Monts Alédjo et a une longueur de 560 km ; ses principaux affluents sont : l'Ogou, l'Anié.
- Le Zio et le Haho constituent deux rivières dont les sources se localisent dans la partie méridionale des Monts du Togo. Ils alimentent le système lagunaire côtier.
- Deux systèmes lagunaires se trouvent dans le paysage côtier. La lagune de Lomé et le lac Togo formé d'un grand plan d'eau de 46 km², des petites lagunes de Zowla et d'Aného. Le lac Togo est alimenté par les rivières Zio et Haho et le fleuve Mono.

1.1.2- Le climat

Le Togo est sous l'alternance de deux flux, de caractères différents au cours de l'année : l'air continental, sahélien, chaud et sec, de direction nord-est /sud-ouest appelé harmattan et l'air maritime, moins chaud et humide, du sud-ouest appelé mousson atlantique. Ces mouvements atmosphériques soumettent globalement le pays au climat tropical chaud et humide avec deux grandes composantes :

- au sud du 7^e parallèle, règne un climat subéquatorial ou guinéen à quatre saisons avec un cumul annuel pluviométrique variant entre 850 à 1600 mm dans les plateaux. La bande côtière est sous influence océanique durant la majeure partie de l'année.

- au nord du 7^e parallèle, le climat soudanien est marqué par un régime unimodal avec une seule saison de pluie de mai à octobre (1500 mm) et une saison sèche de 5 à 6 mois. L'amplitude thermique y est très marquée, en moyenne entre 8 et 15°C.

La température moyenne est située entre 24° et 28°C sur toute l'étendue. L'humidité relative moyenne est élevée dans les régions méridionales (73 à 90%) ; mais faible dans les régions septentrionales (53 à 67%). La vitesse moyenne du vent est de 1,93 m/s et la durée moyenne de l'insolation est de 6,62 heures par jour. L'évapotranspiration moyenne est de 1540 mm/an.

1.1.3 - Les sols

Il est mentionné cinq catégories de sols en rapport avec les grands milieux écologiques : les sols peu évolués, les sols ferrugineux, les sols hydromorphes, les sols ferralitiques et les vertisols.

1.1.4 - La végétation

Elle est variée, selon le climat. Les connaissances écofloristiques indiquent cinq zones écologiques (MERF, 2002). Du nord au sud on rencontre successivement :

- une zone de végétation sahélienne de type steppe,
- une zone de savane arborée,
- une zone de forêt semi-décidue avec quelques palmeraies aménagées suivi de nouveau, d'une zone de savane arborée,
- une zone de bois, et enfin,
- une zone côtière pratiquement dénudée

1.1.5 - La faune terrestre

Les formations de savanes et de forêts ainsi que les milieux aquatiques sont des sites d'habitats de nombreuses espèces parmi lesquelles les espèces des milieux aquatiques (protozoaires unicellulaires, mollusques, insectes, crustacés, oiseaux d'eau, et mammifères, etc.) et les espèces terrestres (mammifères, faune herpétologique, l'avifaune, insectes, vers de terre, oiseaux, etc.)

1.1.6 - L'océanographie et la faune marine

Les marées, les courants, la houle, la dérive littorale et les vagues sont les paramètres qui se manifestent de façon synchrone sur toute la côte du golfe de Guinée. Deux types de courants sont également observés : le courant de Guinée orienté d'Ouest en Est et la dérive littorale, dirigée Ouest – Est, avec une capacité de transport de 1,2 M m³/an. La faune marine est riche en ressources halieutiques et animales.

1.2 - Contexte démographique

La population est estimée à 5.337.000 en 2006 (DGSCN). Le Togo connaît un taux de croissance démographique de 2,4% par an (entre 1990 et 1998). Il entre progressivement dans la transition démographique avec la baisse du taux de mortalité de 29 pour mille en 1960 à 13 pour mille en 1998 (MPATHU/DGSCN, 2001). La population est inégalement répartie sur le

territoire ; les régions et les préfectures de potentialité agricole forte sont plus peuplées. Les régions des Plateaux et Maritime avec Lomé et ses atouts socio-économiques concentrent 66 % de la population totale et occupent 41% du plan spatial. La densité moyenne est de 80 habitants/km² en 1999. (DGSCN)

Le recensement général de 1981 a dénombré 38 ethnies. Sur le plan religieux, le Togo comptait en 1981 une majorité de pratiquants des cultes traditionnels, à côté de 22 % de catholiques, 7 % de protestants et 12 % de musulmans.

Plusieurs langues locales sont parlées au Togo. La langue officielle est le français, parlé et écrit par une bonne partie de la population.

1.3 – Système éducatif et alphabétisation

Le système éducatif togolais relève de trois Ministères : le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), le Ministère des enseignements primaire et secondaire (MEPS), et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP).

Dans l'ensemble, le taux d'alphabétisation des adultes est de 56,3 % en l'an 2000. L'analphabétisme reste encore relativement élevé : 23 % pour les hommes et de 48% pour les femmes.

D'une manière générale, l'enseignement technique et la formation professionnelle souffrent d'une insuffisance chronique d'infrastructures, d'équipements, de matériels didactiques adéquats, et d'enseignants qualifiés par filière.

1.4 – Travail, emploi, chômage

Les données statistiques récentes sur la situation des activités et de l'emploi ne sont pas encore disponibles pour tout le pays. Toutefois, une enquête sur les dépenses des ménages de Lomé réalisée en 1996 permet d'analyser sommairement le marché du travail au sens du BIT. D'après les résultats de l'enquête, presque sept personnes en âge de travailler sur dix (69,5%) sont actives et le taux de chômage est estimé à 9,2% à Lomé.

Le chômage frappe surtout les jeunes de 20 à 29 ans (plus de 13%). Et la population active est composée majoritairement des personnes âgées de 25 à 49 ans (plus de 78%).

1.5 – Etablissement humain et santé

1.5.1 – Les agglomérations

En 1995, 35% de la population vivaient dans les différentes villes du pays. Le taux d'accroissement de la population urbaine était de 5,2 % par an contre 1,9% pour la population rurale. La croissance des villes s'explique par l'exode rural, dû aux facteurs répulsifs liés à la vie à la campagne et à des facteurs attractifs liés aux avantages des villes et particulièrement aux grandes villes. Celles-ci offrent de meilleures possibilités d'emplois, concentrent des activités économiques et permettent un meilleur accès aux services sociaux de base. Lomé est la principale ville du pays avec 60% de la population urbaine en 1995. Les autres centres urbains assez importants sont Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong.

1.5.2 - La santé

Les régions et les préfectures sont les niveaux opérationnels de système de santé. En 1995, le Togo comptait une unité de soins pour 8500 habitants (norme OMS, 1 pour 5000 hab.), 1 hôpital pour 109 514 hab, 1 centre de santé pour 10 607 hab. En moyenne, on dénombrait 618 habitants pour 1 lit d'hôpital. Mais, dans la Région Maritime, on comptait 1 pour 258 hab. contre 1 pour 1 582 hab. dans la Région des Savanes. Le pays disposait de 1 médecin pour 15 291 hab. et de 1 infirmier pour 3434 hab. Tous ces indicateurs se situent en dessous des normes de l'OMS.

Sur le plan socio-sanitaire, l'espérance de vie est de 49 ans en 1999. Le taux de mortalité infantile est de 80 pour mille en l'an 2000 et le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 158 pour mille en 1988 à 143 pour mille en l'an 2000. En matière de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies, beaucoup d'efforts ont été entrepris par l'Etat, et les partenaires en développement. Cependant, le taux de séro-prévalence qui était de 1% en 1990 est passé à 3,6% en 2006.

1.6 Situation politique et administrative

Le Togo est une République depuis le 27 avril 1960, après 76 ans de régime sous domination coloniale. Il est à la quatrième République depuis la promulgation de la constitution de 1992 qui a été modifié en décembre 2002.

1.6.1 – Le cadre politique

La République Togolaise a adopté un régime démocratique multipartite depuis la conférence nationale de 1991. D'après la nouvelle constitution votée par référendum en septembre 1992, la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce à travers ces représentants élus. La Constitution consacre un régime semi-présidentiel. Le Président de la République est élu pour une durée de 5 ans renouvelable; il est le Chef de l'Etat. Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est nommé par le Chef de l'Etat dans la majorité parlementaire.

1.6.2 – Le cadre administratif

Selon la loi n° 98-006 du 11 février 1998 portant décentralisation, le Togo est subdivisé en cinq régions économiques. Il s'agit du Sud au Nord : de la Région Maritime, de la Région des Plateaux, de la Région Centrale, de la Région de la Kara et de la Région des Savanes. Les chefs-lieux de ces régions sont respectivement Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong. Chaque région est subdivisée en préfectures et sous-préfectures. Au total il y a 30 préfectures et 4 sous- préfectures. Chaque préfecture est composée de plusieurs cantons et communes.

1.7 Le cadre économique : secteurs industriel et agricole

Le Togo, sur le plan économique, fait partie des pays les moins avancés (PMA), du groupe de pays pauvres très endettés (PPTE). Le PIB en franc courant est passé de 769 milliards de FCFA en 1995 à 1032,5 milliards de FCFA en 2005, soit un accroissement annuel de 3,0%. Sa structure en 2005 en prix courant se présente comme suit :

- secteur primaire : 39,8%
- secteur secondaire : 15,2%
- secteur tertiaire marchand : 26,5%
- autres (valeur ajoutée brute non marchandes, TVA, droits et taxes à l'importation) : 18,5%

Le taux de croissance du PIB réel (en francs constants) est de 1,2% en moyenne sur la période 1995-2003 et la croissance de la population qui est de 2,4% (PNM).

En raison de la faiblesse des recettes, de la suspension d'une partie de l'assistance multinationale depuis la fin de 1992 et de l'absence d'un programme avec les institutions de Bretton Woods, l'économie est caractérisée par le poids excessif de la dette publique, la réduction des investissements publics et privés et la détérioration des services sociaux de base. Le PNUD (1995) a estimé que 72,6% de la population togolaise est pauvre dont 57,4% extrêmement pauvre et a mentionné aussi les disparités entre les villes et les milieux ruraux des régions.

1.7.1 – Les secteurs de l'économie

a- Le secteur primaire

Le secteur primaire occupe une place importante dans l'économie togolaise (environ 59% de la population active est employée par l'agriculture), il contribue à 38 % à la production nationale. Sa part a même atteint 51% en 1993 du fait du fléchissement des autres secteurs d'activité.

b - Le secteur secondaire

Le processus d'industrialisation au Togo date de 1953. Elle est de caractère essentiellement manufacturière (brasserie, sucrerie, farines, textile qui est fermée, gaz, huilerie, sidérurgie comme l'A.T.S et Amexfield, plastiques comme l'ITP, etc.).

c - Le secteur tertiaire

Il comporte le secteur tertiaire moderne et le secteur informel. Le commerce intérieur est dominé par les femmes et s'articule principalement autour des biens importés, des produits artisanaux et des denrées vivrières locales.

1.7.2 – Le secteur industriel

Les industries extractives (phosphates et clinker), les cimenteries et les industries agroalimentaires dominent le secteur. En dehors des secteurs énergétiques, des bâtiments et travaux publics, les autres branches importantes d'activités sont les textiles, des produits chimiques et la transformation du bois. La contribution du secteur secondaire au PIB à prix constants s'établit à 21,7% en moyenne annuelle au cours de la période 1990-1999. La production de phosphates s'établit à 2,3 millions de tonnes en moyenne annuelle entre 1990 et 1999 et constitue avec la production de coton-fibre les deux principales sources de recettes d'exportation.

1.8 - Le cadre environnemental

Le Togo dispose depuis le 3 novembre 1988, d'un code de l'environnement qui constitue actuellement le document juridique de référence pour la gestion et la protection de l'environnement du pays. Son premier article indique l'intérêt général pour la conservation de l'environnement, le maintien ou la restauration des ressources naturelles, la prévention ou la limitation des activités susceptibles de dégrader l'environnement et d'entraîner des atteintes à la santé des personnes ou à leurs biens, la réparation ou la compensation des dégradations subies par l'environnement.

La politique nationale de l'environnement, adoptée par le Gouvernement le 23 décembre 1998, a pour objectif d'une part, de servir de cadre d'orientation nationale pour la promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement dans les domaines concernés et d'autre part de consolider le cadre des mesures de redressement économique du pays afin d'asseoir le développement sur des bases écologiquement viables.

Chapitre 2 : PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION ET UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Le Togo est importateur, exportateur, producteur et utilisateur des produits chimiques. Les données disponibles proviennent principalement des statistiques de la douane et de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) et certaines sociétés de la place. Ces informations ont été complétées par les visites aux sociétés concernées au cours de l'enquête.

2.1- Production, importation et exportation des produits chimiques

Les importations sont élevées et les exportations sont essentiellement des réexportations directes ou après un ré emballage éventuel.

A côté de ce commerce légal, certains produits chimiques tels que les produits pharmaceutiques, les produits pesticides ou les produits pétroliers font l'objet de plus en plus d'entrées frauduleuses et illicites sur le sol togolais. Les proportions bien que très peu connues, ne sont pas moins alarmantes et inquiétantes par rapport aux dangers et risques sanitaires éventuels.

Les pays de provenances des importations sont: France (seule au premier rang), Chine, Côte d'Ivoire, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Brésil, Inde, Royaume Uni, Hong Kong, Bénin, Nigeria, Ghana, Indonésie, Afrique du Sud, Japon, Koweït, Canada, Russie.

Les pays destinataires des exportations/réexportations sont souvent: Burkina Faso , Ghana, Bénin, Tchad , Mali, Niger, etc.

Les chiffres sont donnés par type de groupe de produits chimiques selon le système d'enregistrement des informations au niveau des sources de données signalées plus haut (voir tableau 2.A).

Tableau 2.A: Production, importation et exportation des produits chimiques en 2002

Types de produits chimiques	Production/fabrication Tonne/an et valeur FCFA	Unités de production	Importation Tonne/an et valeur FCFA	Pays provenance	Exportation Tonne/an et valeur FCFA	Pays destination
Pesticides agricoles	-	-	1227 6 736 908 500	France, Côte d'Ivoire Belgique Hollande	34 25 109 429	Burkina Bénin, Niger
Pesticides santé publique	-	-	717 161 564 539	France, Côte d'Ivoire Belgique Hollande	108 69 529 607	Burkina Bénin, Niger
Engrais Chimiques	-	-	35 137,3 2 658 663 251	France, Côte d'Ivoire Belgique Hollande	32 25 000 000	Burkina Bénin, Niger Mali, Ghana
Médicaments pour médecine humaine et vétérinaire	67 227 993 388	TONGMEI	1 780 10 503 566 819	France, Nigéria Belgique, Chine Hollande Inde, Bénin	57 193 794 380	Burkina, Mali, Niger
Produits pétroliers	-	-	285 866 43 019 541 022	France, USA, Angleterre ; Nigeria	285 239 44 579 076 113	Mali, Niger Burkina Faso
Peintures, vernis, colorants, extraits matières	1 526 680 454 270	SCIL TOGO SICOL SA	374 158 827 870	France Brésil Nigeria	155 68 996 611	Bénin, Niger Ghana, Tchad, Burkina Faso
Produits chimiques industriels et de laboratoires	-	-	14,56 76 901 750	France, Hollande, Belgique, Nigéria, USA, Allem., Côte d'Ivoire, Chine	- -	-
Produits chimiques de consommation	143 111 952 000	SOTOCOG NIOTO	19 643,7 2 933 164 556	Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana France, Bénin Belgique, Chine Indonésie, Allem., Hong Kong, Hollande	107,9 83 964 000	Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Ghana
TOTAL	1736 1 020 399 658		344 759,56 66 249 138 307		285 732,9 45 045 470 140	

Tableau 2.A: Production, importation et exportation des produits chimiques en 2001

Types de produits chimiques	Production/fabrication Tonne/an et valeur en FCFA	Unités de production	Importation Tonne/an et valeur en FCFA	Pays provenance	Exportation Tonne/an et valeur en FCFA	Pays destination
Pesticides agricoles	-	-	740 3 354 018 118	France, Côte d'Ivoire Belgique Hollande	0,123 569 530	Burkina Bénin, Niger
Pesticides santé publique	-	-	1 522 1 236 348 278	France, Côte d'Ivoire Belgique Hollande	39 25 067 444	Burkina Bénin, Niger
Engrais Chimiques	-	-	35 308,4 5 294 277 934	France, Côte d'Ivoire Belgique Hollande	17 058 1 996 491 814	Burkina Bénin, Niger
Médicaments pour médecine humaine et vétérinaire	194 247 705 485	TONGMEI	1 365 8 310 494 490	France,Nigéria Belgique,Chine Hollande, Inde, Bénin	146 186 417 530	Burkina, Mali, Niger, Ghana
Produits pétroliers	-	-	259 138 49 386 004 237	France Angleterre, USA; Nigeria	122 128 23 432 620 278	Mali, Niger Burkina Faso
Peintures, vernis, colorants, extraits matières	1 514 675 103 387	SCIL TOGO SICOL SA	434 214 343 701	France Brésil Nigeria	171 137 319 158	Bénin, Niger Ghana, Tchad, Burkina Faso
Produits chimiques industriels et de laboratoires	-	-	6,02 95 345 564	France, Hollande, Belgique, Nigéria, USA, Allem.,Côte d'Ivoire, Chine	- -	-
Produits chimiques de consommation	3 400 629 124 066	SOTOCOG NIOTO	15 376,6 2 611 721 961	Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana France, Bénin Belgique,Chine Indonésie,Allem., Hong Kong, Hollande	2 550 471 843 050	Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger,Ghana
TOTAL	5 108 1 551 932 938		313 890,02 70 502 554 283		142 093,1 26 250 328 804	-

Tableau 2.A: Production, importation et exportation des produits chimiques en 2000

Types de produits chimiques	Production/fabrication Tonne/an et valeur en FCFA	Unités de production	Importation Tonne/an et valeur en FCFA	Pays provenance	Exportation Tonne/an et valeur en FCFA	Pays destination
Pesticides agricoles	-	-	386 638 834 195	France, Côte d'Ivoire Belgique Hollande	75 68 646 192	Burkina Bénin, Niger
Pesticides santé publique	-	-	1 441 3 232 559 635	France, Côte d'Ivoire Belgique Hollande	238 211 345 372	Burkina Bénin, Niger
Engrais Chimiques	-	-	32 350,6 4 985 274 083	France, Côte d'Ivoire Belgique Hollande	- -	Burkina Bénin, Niger
Médicaments pour médecine humaine et vétérinaire	82 186 680 440	TONGMEI	1 218 7 312 826 813	France, Nigéria Belgique, Chine Hollande Inde, Bénin	60 136 595 444	Burkina, Mali, Niger, Ghana
Produits pétroliers	-	-	297 983 48 520 739 006	France, Angleterre, USA	99 346 15 158 523 854	Mali, Niger Burkina Faso
Peintures, vernis, colorants, extraits matières	1 464 652 808 031	SCIL TOGO SICOL SA	568 301 122 724	France Brésil Nigeria	410 182 821 920	Bénin, Niger Ghana, Tchad, Burkina Faso
Produits chimiques industriels et de laboratoires	-	-	3,85 42 394 800	France, Hollande, Belgique, Nigéria, USA, Allem., Côte d'Ivoire, Chine	-	
Produits chimiques de consommation	8 036 1 291 214 693	SOTOCOG NIOTO	12 941,9 2 537 157 327	Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana France, Bénin Belgique, Chine Indonésie, Allem., Hong Kong, Hollande	6 027,4 968 411 020	Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Ghana
TOTAL	9 582 2 130 703 164		346 892 67 570 908 583		105 778,5 16 553 376 615	

NB : il existe des sociétés dont on ne maîtrise pas les importations et les exportations (GGIA, TOMGMEI)

Selon les services techniques rencontrés et sur la base des observations, les consommations nationales croissent chaque année du moins ces 5 dernières années. Seulement, le secteur informel (comme le pétrole et l'essence en provenance du Nigeria) prend de l'ampleur ce qui complique la collecte des données statistiques officielles.

Il est donc urgent que des mesures réglementaires adaptées soient prises et appliquées pour la maîtrise du flux des produits entrant mais aussi pour éviter des conséquences graves à court et moyen terme, dues aux manipulations anarchiques et non contrôlées des produits chimiques.

2.2 Utilisation des produits chimiques par catégories

Le tableau présenté donne les consommations sur place et elles ne sont pas négligeables. Il y a un fort taux de commandes frauduleuses et d'entrées illicites dans le pays à cause du secteur informel qui demeure non maîtrisable comme souligné plus haut. Aussi des quantités rentrées frauduleusement et utilisées sur le territoire ne seraient-elles pas enregistrées. Seuls les produits pétroliers font parfois l'objet de répression sur le marché par les services de la douane. Mais il y a toujours du carburant vendu en bordure des rues. L'illicite est fort prédominant dans l'utilisation des pesticides, des produits pharmaceutiques ambulants, des produits cosmétiques, ainsi des produits mal connus ou prohibés qui circulent dans les villages et chez les maraîchers en milieu urbain, péri-urbain ou rural. On note donc l'utilisation des stocks des POPs comme le DDT et l'aldrine à des quantités non maîtrisées.

Tableau 2B: Utilisation des produits chimiques

Type de produits chimiques	2002		2001		2000	
	Quantité en tonne	Valeur Fcfa	Quantité en tonne	Valeur Fcfa	Quantité en tonne	Valeur Fcfa
Pesticides agricoles	1193	6 711 799 071	739,9	3 353 448 588	311	570 188 003
Pesticides de santé publique	609	92 034 932	1 483	1 211 280 834	1 203	3 021 214 263
Engrais chimiques	35 105,3	2 633 663 251	18 250,4	3 297 786 120	32 350,6	4 985 274 083
Médicaments pour médecine humaine et vétérinaire	1790	10 537 765 827	1 413	8 371 782 445	1240	7 362 911 809
Produits pétroliers	285 866	43 019 541 022	137 010	25 953 383 959	198 637	33 362 215 152
Peintures, vernis, colorants, extraits	1 745	770 285 529	1 777	752 127 930	1 622	771 108 835
Produits chimiques industriels et de laboratoire	14,56	2 658 663 251	6,02	95 345 564	3,85	42 394 800
Produits chimiques de consommation	19 678,8	2 961 152 556	16 225,6	2 769 002 978	14 950,5	2 859 961 000
TOTAL	346001,7	69 384 905 439	176 904,9	45 804 158 418	250 318	52 975 267 945

2.3 Production, importation et exportation de déchets

Les déchets produits au Togo sont dans la plupart des cas rejetés dans la nature ou sur les dépotoirs et décharges d'ordures généralement sauvages. Cependant, certains déchets solides sont soit prétraités avant leur rejet ou soit brûlés. C'est le cas des eaux usées des brasseries, de FAN MILK, de la Société Togolaise d'Entreposage (produits pétroliers). Certains produits sont parfois stockés soit dans un local ou à l'air libre (pesticides, produits pharmaceutiques...) en attendant de trouver une solution jusqu'à ce que la majeure partie ne s'évapore. Ce qui n'exclut pas des conséquences sur la santé et sur l'environnement.

Loin de maîtriser les différentes quantités rejetées, ce sont généralement: les produits pesticides périmés; les sous produits de produits pétroliers notamment les huiles de vidange des automobiles, camions et des centrales thermiques; les produits pharmaceutiques périmés; les eaux usées des industries et laboratoires d'analyses chimiques et médicales, de lavage des mines; les sous produits des industries textiles; les sous produits des laboratoires photographiques, d'imprimerie; les emballages en carton et en plastique des produits chimiques; les rejets et émissions gazeux des usines et automobiles....

Le Togo n'importe, ni n'exporte de déchets de produits chimiques de façon légale. Aussi les quantités produites ne sont-elles que des estimations moyennes par rapport aux résultats d'enquête. De plus les industries et unités de production ne disposent pas de valeurs réelles des déchets qu'elles rejettent soit volontairement soit involontairement.

Tableau 2.C: Production, importation et exportation de déchets en 2002

Type de déchets chimiques	Production
Pesticides périmés: solides liquides	56 Tonnes/an 37 264 Litres/an
Produits pharmaceutiques périmés	~ 4 % de la consommation*
Sous produits de produits pétroliers	ND
Eaux usées des industries et labo.	ND
Huiles de vidange des automobiles et centrales thermiques	ND
Sous produits des industries textiles	ND
Rejets et émissions gazeux des usines et automobiles	Environ 150 000 tonnes de CO2 équivalent

*source: Direction des Pharmacies et Laboratoires

ND: Non disponible

Chapitre 3 : PROBLEMES PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA PRODUCTION, L'IMPORTATION ET L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Tous les produits chimiques qui ont fait l'objet d'inventaire constituent au même instant des produits ou substances dont la manipulation, le contrôle des flux entrants, la protection des personnes contre les risques liés à ces produits etc sont des paramètres difficilement maîtrisés ou maîtrisables jusqu'à nos jours.

Cela est dû au fait que depuis le début de la crise socio-politique que le pays traverse, le secteur informel a pris une ascendance vertigineuse aggravant ainsi les problèmes et les risques liés à ces produits. Or les usages qui en sont faits sont divers selon les individus, et les appréciations en face des dangers et problèmes sont fâcheuses.

Les domaines particulièrement sensibles sont l'importation, la vente et l'utilisation des produits "dits" pharmaceutiques ou d'origine douteuse qui pullulent sur nos marchés. A cela, s'ajoutent l'importation frauduleuse des produits pesticides agricoles ou de santé publique qui exposent souvent les utilisateurs aux risques d'intoxications alimentaires. Ceux-ci pour la plupart des cas ne savent apparemment rien du mode opératoire sur ces produits qui n'ont d'ailleurs pas souvent de vrais noms ou nature ni étiquettes appropriées.

Il s'avère donc que l'insuffisance de contrôle, d'informations et de capacités de maîtrise des problèmes par les professionnels et services techniques est un aspect qui doit être surmonté le plus tôt possible afin d'éviter de faire continuellement des innocentes victimes.

3.1 Description de la nature des problèmes

3.1.1 Nature du problème: Vente illicite de produits pharmaceutiques et l'automédication

Ville /Région affectée: Toute l'étendue du pays

Produits chimiques polluants: Tous les médicaments périmés ou contrefaits.

Brève description du problème:

Il existe un marché parallèle très important de vente illicite de produits pharmaceutiques de tous ordres d'origine douteuse ou sans propriété thérapeutique ou détériorés par le mauvais conditionnement.

A cela s'ajoute une automédication poussée sans suivi médical entraînant des conséquences graves sur la santé de la population: intoxications, dysfonctionnement d'organes, lésions d'organes, mort.

3.1.2 Nature du problème: Mauvaise utilisation des pesticides et autres produits chimiques

Ville /Région affectée: Toute l'étendue du pays

Produits chimiques polluants: Organochlorés, Organophosphorés, Additifs alimentaires, Acides, Carbamates.

Brève description du problème:

L'inobservation des mesures de protection, d'hygiène et d'autres consignes accentuent les risques d'expositions des utilisateurs et des consommateurs.

Il y a une infiltration sur le marché (milieu rural) de produits pesticides sans identité majeure et proposés/vendus aux paysans.

Les mêmes produits se retrouvent chez les maraîchers pour le traitement des cultures vivrières.

L'emploi par la population des emballages de pesticides, d'hydrocarbures, de solvants et autres peuvent entraîner la contamination des aliments transportés ou mis en conservation dans de tels récipients.

Par ailleurs, la mauvaise utilisation ou une utilisation non indiquée des pesticides agricoles pour le traitement et la conservation des produits vivriers est source de nombreuses intoxications et de pertes de vies humaines.

Les cultures agricoles, notamment cotonnières et cacaoyères près des cours d'eau et barrages polluent gravement ces eaux par les différents traitements et lessivage, contaminent voire tuent les poissons qui s'y trouvent et exposent des villageois qui parfois ne disposent que ces points comme source d'eau de boisson.

3.1.3 Nature du problème: Pollution de l'air

Ville /Région affectée: Lomé et les autres villes

Produits chimiques polluants: SO₂, CO, NO_x, particules fixes (Pox), Poussière de clinker (ciment), Résidus, d'hydrocarbures, Particules aéroportées de pesticides, les dioxines, les furannes

Brève description du problème:

Pollution de l'air due aux usines, aux gaz d'échappement des véhicules, motos le long des axes principales de circulation et occasionnant des gênes respiratoires

Pollution par la poussière au cours du processus de fabrication de ciment et de clinker

Pollution par la poussière des rues non revêtues et des fumées de brûlages des déchets ménagers et autres entraînant des risques de maladies cutanées, pulmonaires, bactériennes et virales.

Pollution de l'air par les feux de brousse qui émettent aussi des dioxines et furannes.

Pollution de l'air par le brûlage des déchets ménagers et industriels responsables de beaucoup de maladies.

Depuis quelques années, on assiste à des nuisances de mauvaises odeurs dues à la pollution extrême du système lagunaire de Lomé et aussi des dépotoirs de déchets.

La non maîtrise de technologies et l'absence d'infrastructures appropriées de destruction des pesticides, des POPs et des produits chimiques a entraîné une disparition importante de vieux stocks mal conditionnés ou simplement rejetés dans la nature et qui étaient préalablement destinés à la destruction ou pas.

3.1.4 Nature du problème: Pollution du sol

Ville /Région affectée: Grandes villes, Zones cotonnières, Zones de maraîchage, zones agricoles.

Produits chimiques polluants: Soufre, nitrates, phosphates, pesticides, NO_x, hydrocarbures, métaux lourds (Pb, Cd, Hg, etc)....

Brève description du problème:

La gestion des déchets municipaux n'est pas encore rationalisée. Les déchets bio-médicaux et des industries sont soit reversés sur les dépotoirs et décharge, soit brûlés sans précaution majeure.

Il existe plein de dépotoirs sauvages dans les villes et d'enfouissements des déchets ménagers et excrémentiels.

Les teinturiers artisanaux et les activités des PME et PMI qui rejettent à même le sol leurs déchets, polluent inexorablement le sol.

Les huiles de vidange sont de façon courante épandues sur le sol dans les ateliers de mécanique et autour des usines, ce qui pullulent de nos jours.

Les tourteaux issus de fabrication des engrais ou aliments pour les porcs (maille), le soufre sont rejetés, stockés ou brûlés sur le sol dans la zone portuaire.

Pollution du sol par les déchets dangereux tels que les piles, les matériels électroniques et batteries usagées.

3.1.5 Nature du problème: Pollution marine

Ville /Région affectée: Le long du littoral de Lomé à Aného

Produits chimiques polluants: Hydrocarbures, métaux lourds, déchets liquides bio-médicaux, germes fécaux, déchets liquides industriels, les eaux usées ménagères.

Brève description du problème:

Pollution liée au lavage des réservoirs de bateaux pétroliers en haute mer, aux activités d'entretien et de maintenance des bateaux.

Les eaux usées du réseau tout-à-l'égout de Lomé (contenant les eaux usées du CHU Tokoin), les décharges du trop plein de la lagune, les défécations sur la plage polluent dangereusement la mer.

Pollution majeure des eaux marines due aux rejets des eaux usées de traitement dans l'usine de phosphates à Kpémé.

Il y a aussi d'autres rejets clandestins d'eaux usées des industries de la place dans la mer.

3.1.6 Nature du problème: Pollution des eaux de surface et souterraines

Ville /Région affectée: Lomé, Kara, Mango, Anié, bassins du Mono, de l'Oti et côtiers et certains chefs lieux de préfectures.

Produits chimiques polluants: Métaux lourds, hydrocarbures, nitrates, nitrites par réduction dans la nappe phréatique, phosphates, POPs sulfures, pesticides et d'autres produits chimiques.

Brève description du problème:

Cette pollution est liée à une forte activité humaine dans la capitale entraînant le déversement d'énormes quantités de déchets solides et liquides domestiques, de garages et ateliers techniques, de laboratoires médicaux et de photographie dans la lagune et dans les sols, soit directement, soit par les caniveaux.

Rejets des huiles de vidanges et des polluants de matières organiques des usines et des déchets biomédicaux (fleuve Kara).

A Lomé, la nappe est à fleur de peau. De plus le sol est très friable et meuble donc perméable. La pollution extrême du sol signalée entraîne une infiltration non moins négligeable des polluants minéraux, organiques et fécaux.

Au moins 22% des loméens (Enquête Programme LMD - Ministère de la Santé) consomment les eaux de puits, ce qui est une source d'endémies dans Lomé, d'intoxications alimentaires et d'autres motifs de consultations.

L'usage des pesticides pour la pêche est aussi un facteur de pollution des cours d'eau et des nappes. Il en est de même pour les activités agricoles qui par lessivage des sols drainent des quantités importantes de

composés azotés, phosphatés et sulfurés dans les lacs, barrages, lits des cours d'eaux et dans les nappes par infiltration.

3.1.7 Nature du problème: Santé professionnelle agricole

Ville /Région affectée: Toute l'étendue du territoire

Produits chimiques polluants: Organochlorés, Organophosphorés, Pyréthrinoides

Brève description du problème:

La manipulation des pesticides sans protection appropriée provoque des éruptions cutanées, des lésions oculaires, l'inhalation des certains produits entraîne des problèmes respiratoires, d'intoxication aiguë ou chronique et alimentaire surtout chez les enfants, les travailleurs et travailleuses.

3.1.8 Nature du problème: Santé professionnelle industrielle

Ville /Région affectée: Local: Lomé; Kara; Anié; Kpémé-hahotoé; Blitta; Tsévié; Dapaong; etc.

Produits chimiques polluants: Poussières des minerais (poussière issue du traitement de phosphate, ciment et coton), solvants, chlore, PCB (des équipements électriques), les métaux lourds et autres à identifier

Brève description du problème:

Les mesures de protection sont insuffisantes dans la plupart des unités industrielles. On note également une insuffisance de ressources humaines pour le contrôle du fonctionnement des unités industrielles et ateliers de travail. A cela s'ajoute une faible qualification de la plus grande frange du personnel de ces unités.

L'absence de suivi et de monitoring (inexistence de structures fiables de contrôle et d'évaluation des risques); l'insuffisance et la non-observance de la réglementation par les dirigeants, la faiblesse de sensibilisation et d'information en sont d'autres maux du secteur industriel.

3.1.9 Nature du problème: Gestion des stocks des produits et déchets de produits chimiques

Ville /Région affectée: National

Produits chimiques polluants: Boues des déchets de produits pétroliers, Pesticides, colorants, solvants, produits pharmaceutiques.

Brève description du problème :

Problèmes de gestion et d'implantation des stocks de carburant (station d'essence) avec risques d'incendies et de pollution du sol et du sous-sol.

Absence de traitement effectif des déchets et boues de produits chimiques périmés ou non.

Tableau 3 : Problèmes prioritaires liés aux produits chimiques

Nature du problème	Echelle des préoccupations	Niveau des préoccupations	Aptitude à contrôler les problèmes	Disponibilité des données statistiques	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire
Pollution de l'air	Nationale	Moyen	Faible	Insuffisante	SO ₂ , CO, Pb, No _x , HC, furanne, dioxine, etc	2
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Faible	Très Faible	Non disponible	Hydrocarbures, Métaux lourds, autres à identifier	4
Pollution marine	Locale	Moyen	Très faible	Non disponible	Hydrocarbures Eaux usées des hôpitaux, soufre, métaux lourds, autres à identifier	2
Pollution des nappes phréatiques et souterraines	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, autres composants chim. A identifier, métaux lourds ; Nitrates	2
Pollution du sol	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante Renforcer les capacités	Pesticides, engrais, hydrocarbures, métaux lourds, solvants, autres à déterminer	2
Résidus de pesticides dans les aliments	Nationale	Elevé	Très faible	Non disponible Renforcer les capacités	Pesticides, additifs, métaux lourds, autres produits chim. Indétermi	1
Contamination de l'eau potable	Locale	Faible	Elevé	Non disponible	Non identifiés	4
Traitement des déchets dangereux/mise en décharge	Locale	Moyen	Très faible	Non disponible Renforcer les capacités	Non identifiés (déchets bio médicaux, métaux lourds les dioxines et furanes, hydrocarbures...)	3
Santé professionnelle agricole	Nationale	Elevé	Moyen	Insuffisante	Pesticides : organochlorés, organophosphorés	2
Santé professionnelle industrielle	Locale	Elevé	Faible	Non disponible Renforcer les capacités,	Solvants, hydrocarbures, métaux lourds (cd, pb,cr, sn,	2

				organiser la collecte	hg,...) gaz industriels, autres à déterminer	
Santé publique	Nationale	Très faible	Moyen	Insuffisante Renforcer les capacités, organiser la collecte	Organochlorés organophosphorés	4
Accidents avec les produits chimiques industriels	Locale	Très faible	Faible	Non disponible Organiser le suivi et la collecte	Pesticides et autres produits à identifier	5
Importation des produits chimiques inconnus ou non autorisés	Nationale	Elevé	Faible	Non disponibles	Pesticides, produits pétroliers, autres produits chimiques à identifier	2
Stockage et mise en décharge des produits chimiques périmés	Nationale	Faible	Faible	Insuffisante Organiser la collecte et le traitement	Produits chimiques de laboratoires, médicaments, pesticides et autres produits	2
Empoisonnement dû aux produits chimiques	Nationale	Elevé	Faible	Suffisante Informez mieux la pop.	Médicaments, produits pesticides et autres PC à identifier	2
Stock de Polluants organiques persistants	Locale	Elevé	Faible	Données partielles disponibles	DDT, Aldrine ; Dieldrine, Endrine, Heptachlore, etc.	1
Sites contaminés par les POPs	Locale	Elevé	Faible	Données statistiques partielles disponibles	DDT, Aldrine ; Dieldrine, Endrine, Heptachlore, etc.	1
Explosifs et autres produits dangereux d'usage militaire	Locale	Faible	Faible	Non disponible	Non identifiés	5
Accidents avec les produits chimiques: transport	Locale	Faible	Moyen	Non disponible	Produits chimiques à identifier	5
Usage des produits stupéfiants & drogues	Locale	Moyen	Moyen	Insuffisant	Drogues, produits stupéfiants et autres	5
Automédication	Nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Tous les produits vendus dans les marchés	1

Insuffisance de sensibilisation du public	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisant Education orientée et adaptée à promouvoir	Tous les produits chimiques	1
Insuffisance d'information des utilisateurs et des techniciens	Nationale	Elevé	Faible	Education orientée et adaptée à promouvoir	Tous les produits chimiques	1
Insuffisantes des capacités logistiques immobilières	Nationale	Elevé	Faible	Disponible	Tous les PC	2
Recherche- développement	Nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Tous les produits chimiques	
Insuffisance de données statistiques	Nationale	Elevé	Moyen	Données statistiques partielles disponibles	Tous les produits chimiques	
Insuffisance de textes législatifs et réglementaires	Sectorielle	Elevé	Moyen	Données insuffisantes	Tous les produits chimiques	
Insuffisance de capacités techniques	Nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Tous les produits chimiques	

Critères de classement:

1. risque majeur entraînant la mort d'une ou des personnes
2. très grave: maladies aiguës, chroniques aiguës ou incapacité grave
3. grave: maladies chroniques
4. moyennement grave: maladies passagères, crises, incapacités mineures
5. peu grave: Gène, lésions, modifications non substantielles, impact négligeable.

Profil National pour évaluer les infrastructures et les capacités nationales de gestion des produits chimiques**Tableau n°1 : Base de notation des critères de classement**

Critères de classement	Base de pondération	Niveau d'appréciation			
		Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
Échelle/Étendue du problème	9	9	7	4	2
Coût /Efficacité	10	10	8	5	3
Existence d'un partenaire	5	5	3	2	1
Impact sur la santé	14	14	10	7	4
Impact sur l'environnement	14	14	10	7	4
Urgence/Gravité	10	10	8	5	3
Faisabilité /Aptitude à contrôler le problème/ Capacité nationale de la mise en œuvre	10	10	8	5	3
Adéquation avec la politique nationale	5	5	3	2	1
Obligation internationale	5	5	3	2	1
Externalité négative	9	9	7	4	2
Opportunité de synergie avec d'autres priorités	9	9	7	4	2

Le total des points de pondération est égal à 100

Tableau n°2 : Score par problèmes identifiés selon les critères d'appréciation

Problèmes prioritaires identifiés	Critères d'appréciation											Total	rang
	Entendu du problème	Coût /Efficacité	Existence d'un partenaire	Impact sur la santé	Impact sur l'environnement	Urgence	Faisabilité	Adéquation avec la politique nationale	Obligation internationale	Externalité négative	Opportunité de synergie avec d'autres priorités		
Insuffisance d'information des utilisateurs et des techniciens	5,750	6,830	2,670	12,160	11,170	6,166	5,916	3,750	3,250	6,500	6,410	0,572	8
Empoisonnements dus aux produits chimiques	4,333	6,416	2,083	10,083	11,500	6,750	6,666	3,500	2,583	6,750	5,500	66,164	13
Insuffisance de sensibilisation du public	6,333	6,666	4,166	9,583	11,166	6,750	5,916	3,166	3,916	6,833	6,250	70,745	7
Importation des produits chimiques inconnus ou non autorisés	5,916	6,083	2,666	9,833	9,250	7,333	5,833	3,250	2,833	6,666	4,916	64,573	14
Résidus de pesticides dans les aliments	6,583	7,500	3,116	10,116	11,333	7,583	7,416	3,416	2,666	6,250	6,000	71,979	5
Sites contaminés par les POPs	6,416	7,083	2,916	12,083	9,500	8,666	7,666	3,333	3,166	7,000	6,583	74,412	4
Echange d'information entre les parties prenantes	6,500	7,750	3,166	12,833	10,166	8,750	7,333	3,500	2,916	7,500	6,166	76,356	1
Insuffisance de capacités techniques, logistiques et immobilières	6,250	6,000	3,083	10,083	11,333	7,083	6,583	2,750	3,500	7,000	6,250	69,915	9

Insuffisance de capacités juridiques et institutionnelles	5,750	7,250	2,500	11,416	9,883	7,500	6,750	2,833	2,416	6,416	5,583	68,297	12
Automédication	6,333	7,416	3,083	12,000	8,750	7,916	7,000	3,416	2,583	6,583	6,333	71,413	6
Gestion de POPs	6,916	7,916	3,416	12,333	7,500	9,083	7,250	3,750	3,00	6,916	7,000	75,080	3
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	4,583	5,583	1,583	9,500	8,083	6,583	2,416	2,416	2,250	6,416	5,416	58,496	22
Existence de stock des POPs	5,416	6,500	2,583	10,666	7,250	6,000	2,833	2,833	2,916	7,083	5,750	75,413	2
Explosifs et autres produits dangereux	3,916	5,500	1,750	9,083	5,750	5,750	5,250	2,083	1,750	5,000	3,583	49,415	25
Stockage et mise en décharge des produits chimiques périmés	4,500	6,083	3,500	9,416	10,333	7,083	6,416	3,083	3,000	6,000	5,000	64,414	15
Recherche et développement	4,916	6,166	3,000	11,083	11,083	7,916	7,000	3,333	3,000	5,916	5,333	68,746	10
Usage des produits stupéfiants et drogues	3,583	4,583	1,833	8,166	7,083	5,000	6,083	3,000	1,666	3,916	4,083	48,996	26
Accidents avec les produits chimiques : transport	4,083	5,500	2,250	8,916	9,083	5,750	5,666	2,666	2,166	4,583	5,083	55,746	24
Pollution des sols	5,500	6,666	2,250	10,416	6,500	7,166	3,250	2,250	2,583	6,333	5,250	63,416	16
Pollution de l'air	7,666	6,166	1,583	10,833	5,583	7,166	6,666	3,166	2,416	5,500	4,666	61,411	18
Pollution des eaux	7,111	6,777	2,444	8,777	7,000	7,000	2,888	2,111	5,333	5,333	5,111	62,996	17
Santé publique	6,222	6,444	2,444	9,111	7,666	6,222	6,666	2,888	2,222	4,777	6,000	60,662	21

Santé professionnelle industrielle	6,833	7,416	2,916	7,833	7,000	7,583	5,416	3,250	2,666	5,500	4,916	61,329	19
Santé professionnelle agricole	6,600	7,300	2,700	8,300	7,600	6,700	6,200	3,200	1,700	4,700	6,100	61,100	20
Accident avec les produits chimiques industriels	6,363	5,636	1,180	7,000	7,454	7,181	6,638	3,545	3,090	4,363	4,181	57,631	23
Insuffisance de données statistiques	7,111	7,444	4,444	8,222	9,222	7,888	7,111	3,111	2,666	5,555	5,666	68,440	11

- **Faisabilité** = Aptitude à contrôler le problème = Capacité nationale de la mise en œuvre

Tableau n°3 : Priorisation des domaines d'intervention

Domaines d'intervention	Total pondération	Classement
Echange d'information entre les parties prenantes	76,356	1
Existence de stock des POPs	75,413	2
Gestion des POPs	75,080	3
Sites contaminés par les POPs	74,412	4
Résidus de Pesticides dans les aliments	71,979	5
Automédication	71,413	6
Insuffisance de sensibilisation du Public	70,745	7
Insuffisance d'information des utilisateurs et des techniciens	70,572	8
Insuffisance de Capacités Techniques, Logistiques et Immobilières	69,915	9
Recherche et Développement	68,746	10
Insuffisance de données Statistiques	68,440	11
Insuffisance de Capacités Juridiques et Institutionnelles	68,297	12
Empoisonnement dus aux produits chimiques	66,164	13
Importation des produits chimiques inconnus ou non autorisés	64,573	14
Stockage et Mise en Décharge des Produits Périmés	64,414	15
Pollution des Sols	63,416	16
Pollution des Eaux	62,996	17
Pollution de l'Air	61,411	18
Santé Professionnelle Industrielle	61,329	19
Santé Professionnelle Agricole	61,100	20
Santé Professionnelle Publique	60,664	21
Traitement des Déchets Dangereux / mise en Décharge	60,662	22
Accident avec les Produits Chimiques Industriels	58,496	23
Accident avec les Produits Chimiques : Transport	57,631	24
Explosifs et autres dangereux d'usage militaire	55,746	25
Usage des stupéfiants et drogues	50,830	26

3.2 Commentaires/Analyse

Beaucoup de problèmes existent dans presque tout le pays. Néanmoins, il existe des zones fortement exposées comme la capitale Lomé par sa zone industrielle et portuaire, les zones fortement agricoles (cotonnières, cacaoyères rizicoles etc.). Cela est dû surtout à la forte densité d'activités humaines, à l'utilisation non moins négligeable des pesticides et des engrais puis les rejets incontrôlés de certaines unités industrielles.

D'autres problèmes sont émergents et si rien n'est fait dans un proche avenir, la situation deviendra catastrophique. C'est le cas de la commande et de la vente illicite des médicaments souvent d'origine douteuse, l'utilisation sans précaution et anarchique des produits pesticides autorisés ou non etc.

Le tableau 3 montre une carence notoire en ressources humaines, en infrastructures et une faiblesse des capacités opérationnelles et d'information des différentes structures/institutions étatiques et privées.

Les données statistiques sont presque éparses et difficiles à collecter sur le terrain.

L'absence ou l'insuffisance des infrastructures comme les laboratoires d'analyse spécialisés et les fours d'incinération sont des composantes limitant la bonne gestion des produits/déchets chimiques dans le pays.

De nos jours l'aspect législatif/réglementaire est à son début, mais la crise réside au niveau de la mise en œuvre ou d'application des textes. De plus, la collaboration et la concertation intersectorielles n'existent presque pas entraînant des déperditions d'énergie et des rendements quasi stationnaires sinon nuls.

L'ordre de priorité dégagé dans le tableau 3 n'exclut pas la nécessité de résolution simultanée des problèmes évoqués.

Chapitre 4 : INSTRUMENTS JURIDIQUES ET MECANISMES NON-REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

4.1 Aperçu des instruments juridiques nationaux qui traitent de la gestion des produits chimiques

4.1.1- Dispositions d'ordre général

Parmi les instruments juridiques nationaux traitant de la gestion des produits chimiques, nous pouvons citer essentiellement :

Disposition d'ordre général

- La loi n° 88-14 du 3 novembre 1988 instituant code de l'environnement au Togo consacre sa Section v aux produits chimiques dangereux pour l'environnement (articles 51 à 53). Elle précise bien qu'il s'agit de prévenir la dissémination des produits chimiques présentant un danger pour le milieu naturel et la santé humaine. Cette section couvre aussi bien des produits chimiques que des matières radioactives. En ce qui concerne les produits chimiques, il est prévu à l'article 52 que le Ministre chargé de l'environnement fasse un rapport sur la législation applicable, dans leur pays d'origine, aux produits, substances, matériaux et matériels fabriqués à l'étranger. Pour les matières radioactives, les substances nocives ou les appareils les mettant en oeuvre, ils ne peuvent être introduits au Togo sans une autorisation préalable du Ministre chargé de l'environnement fixant les conditions de leur transport, de leur conservation, de leur garde et de leur utilisation ainsi que celles de l'élimination des déchets que la matière ou l'appareil est susceptible de générer, en vue de prévenir tout risque d'atteinte à la santé humaine et à l'environnement. Des amendes sont prévues aux articles 96 et 97 pour tout contrevenant aux dispositions des articles 50 et 52. Cette loi est donc l'un des instruments juridiques dont des dispositions concernent spécifiquement la gestion des produits chimiques.

- La constitution togolaise du 14 octobre 1992 stipule à son article 41 que toute personne a droit à un environnement sain. L'Etat veille à la protection de l'environnement». Quoique de portée générale, cette disposition constitutionnelle témoigne de l'importance que l'Etat accorde à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

- La loi n° 98-006 du 11 février 1998 portant décentralisation confie d'importantes attributions environnementales aux collectivités territoriales. C'est ainsi qu'elle dispose en son article 6 que « la Commune, la préfecture et la région ont compétence pour promouvoir avec l'Etat, le développement économique, social, technologique, scientifique, environnemental et culturel dans leur ressort territorial ». La loi de décentralisation institue dans chacune de ces entités, une commission permanente des affaires domaniales et de l'environnement. La décentralisation n'étant pas encore effective, la responsabilisation des collectivités locales en matière d'environnement et surtout de gestion des produits chimiques demeure illusoire.

4.1.2- Protection des végétaux

- La loi n° 96-007/PR du 3 juillet 1996 relative à la protection des végétaux couvre les produits phytopharmaceutiques. C'est ainsi qu'il est interdit la fabrication, le conditionnement ou le reconditionnement, le stockage, l'expérimentation, l'utilisation ou la mise sur le marché de tout produit non autorisé ou non homologué. L'agrément est délivré par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sur proposition du comité des produits phytopharmaceutiques à toute personne physique ou morale qui procède à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. La loi confère aux agents de la protection des végétaux des compétences pour rechercher et constater les infractions à ses dispositions et à celles des textes réglementaires prises pour son application et prescrit des peines d'amende et d'emprisonnement à l'encontre des contrevenants et la confiscation des produits phytopharmaceutiques introduits en violation desdites dispositions.

En application de la loi n° 96-007/PR du 3 juillet 1996, ont été pris :

- Le décret n° 98-0099/PR du 30 septembre 1998 portant application de la loi n° 96-007/PR du 3 juillet 1996 relative à la protection des végétaux.
 - L'arrêté interministériel n° 39/MAEP/MFP du 28 décembre 1999 fixant les taux et les modalités de recouvrement des droits de contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux à l'importation et à l'exportation. Le champ d'application de ces droits se rapporte aux opérations :
 - de contrôle des végétaux et produits végétaux à l'exportation ;
 - d'établissement du certificat phytosanitaire ;
 - et d'établissement du permis d'importation et d'autres documents relatifs à l'état sanitaire des végétaux, produits végétaux et aux matériels biologiques à l'importation (article 2).
 - L'arrêté n° 03/MAEP/SG/DA du 20 janvier 2000 relatif à l'agrément professionnel requis pour l'importation, la mise sur le marché, la formulation, le reconditionnement des produits phytosanitaires et leurs utilisations par les prestataires vise, entre autres, les pesticides. C'est ainsi que tout détenteur de l'agrément professionnel, pour la mise sur le marché de pesticides est tenu d'avoir un registre de ces pesticides, un recueil de leurs notices techniques et un recueil de leurs fiches de sécurité.
 - L'arrêté n°4/MAEP/SG/DA du 20 janvier 2000 fixe le contenu des dossiers de demande d'autorisation d'expérimentation, d'autorisation provisoire de vente et d'agrément des produits phytopharmaceutiques.
- L'autorisation d'expérimentation, l'autorisation provisoire de vente et l'agrément sont accordés par arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, après avis du comité des produits phytopharmaceutiques (article 4).
- L'arrêté n°31/MAEP/SG/DA du 21 septembre 2004 portant interdiction d'importation et d'utilisation des organochlorés au Togo.
 - L'arrêté n°30/MAEP/SG/DA du 21 septembre 2004 portant interdiction d'importation et d'utilisation du bromure de méthyle au Togo.

4.1.3- Police sanitaire

- La loi n° 99-002 du 12 février 1999 relative à la police sanitaire des animaux sur le territoire de la République togolaise vise essentiellement :
 - à doter le Togo d'un cadre juridique performant en matière de police sanitaire des animaux ;
 - à assurer une protection efficace des animaux contre les épizooties ;
 - à réglementer la police sanitaire des animaux sur le territoire de la République togolaise.

Aux termes de l'article 43 de cette loi, « les actions de police sanitaire doivent se dérouler dans le respect des textes organisant la protection de la nature et de l'environnement notamment le code de l'environnement. Des sanctions sont prévues pour les cas d'infractions aux dispositions de cette loi ».

4.1.4- Médicaments et pharmacies

- La loi-cadre n° 2001-002 du 23 janvier 2001 sur le médicament et la pharmacie traite de la fabrication et de la vente en gros des drogues simples, des substances chimiques et des substances vénéneuses destinées à la pharmacie et établit trois listes de produits : liste I se rapportant aux produits toxiques, liste II se rapportant aux produits dangereux, liste des stupéfiants se rapportant aux produits stupéfiants. Il est créé une commission nationale d'enregistrement des médicaments et des autres produits pharmaceutiques chargée d'examiner les dossiers de demande d'enregistrement à la nomenclature nationale. Toute importation de médicaments doit être autorisée par le Ministre chargé de la santé publique. Des inspecteurs des pharmacies sont chargés de veiller à l'application des lois et règlements relatifs à la pharmacie et aux médicaments. Des peines d'amende et d'emprisonnement et la confiscation des

médicaments frauduleusement introduits ainsi que tout véhicule ou matériel intervenus dans la commission du délit sont prévues par la loi.

4.1.5- Protection de la couche d'ozone

- L'arrêté n° 12/MERF du 27 septembre 2002 portant réglementation du processus d'élimination des substances altérant la couche d'ozone et des équipements et autres appareils les contenant vise essentiellement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) ou substances des groupes I, II, III des annexes A, B, C, D du protocole de Montréal et leur mélange. La liste des produits visés figure à l'annexe I de l'arrêté. L'arrêté porte interdiction de ces produits sur le territoire national. Les importation et transit des équipements les contenant sur le territoire national sont interdits à compter du 1^{er} janvier 2003. L'importation et le transit sur le territoire national des SAO sont soumis à autorisation préalable exigée aux points d'entrée à partir du 1^{er} janvier 2003. Il est prescrit un quota d'importation de ces substances, chaque année, après consultation du Comité National Ozone. Ce quota est reparti entre les importateurs agréés par le Bureau National Ozone. Tout importateur agréé de SAO doit tenir un registre de gestion des stocks et produire trimestriellement au Bureau National Ozone un état indiquant les noms et coordonnées des acheteurs des substances. En cas d'infractions par un importateur agréé, il est prévu une suspension temporaire d'importation ou un retrait d'agrément. La recherche et la répression des infractions aux dispositions de l'arrêté et à celles de ses modalités d'application se feront conformément aux dispositions des articles 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96 101 et 102 du Code de l'Environnement (article 10).

4.1.6- Bonne pratique en matière d'analyses biomédicales

- L'arrêté n° 0106/02/MSASPFPE /CAB du 09 octobre 2002 instituant guide de bonne exécution des analyses des biomédicales couvre les produits toxiques qui rentrent dans la composition des réactifs. Il prévoit des zones de stockage des matières premières, des réactifs et des zones de conservation des échantillons biologiques, un local de réception, un bureau de secrétariat et d'archives, une laverie destinée au nettoyage du matériel avec des zones particulières pour le matériel contaminé ou polluant, un système d'identification et de tri de déchets.

4.1.7- Gestion des hydrocarbures

- La loi n° 99 – 003 du 18 février 1999 portant code des hydrocarbures de la République Togolaise est consacrée à la gestion des produits pétroliers, notamment les rejets des déchets des hydrocarbures, la sécurité publique, l'hygiène des ouvriers et la protection de l'environnement en général. Des obligations, sous peine de sanctions, sont à la charge de tout détenteur de titre pétrolier.

Tableau 4-A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques

Instrument juridique (type, référence, année)	Ministères ou organismes responsables	Catégories des produits chimiques couvertes	Objectifs de la législation	Articles, dispositions importantes	Ressources allouées	Appréciation des mesures coercitives
Constitution togolaise du 14 octobre 1992	Tous ministères et institutions intéressés	Portée générale	Assurer la protection de la santé et de l'environnement	Article 41	Ressources budgétaires, dons et legs des partenaires au développement	Moyenne
Loi n° 98-006 du 11 février 1998 portant décentralisation	Collectivités territoriales (régions, préfectures, communes)	Portée générale	Assurer la protection de la santé et de l'environnement	Articles 6, 50, 67, 97, 108 à 116, 128, 130 à 133, 144, 184 à 187, 196	Ressources budgétaires de l'Etat, des collectivités locales, dons et legs des partenaires au développement	Faible
Loi n° 88- 14 du 03 novembre 1988 instituant code de l'environnement au Togo	Ministère chargé de l'environnement, ministères et institutions intéressés	Produits chimiques dangereux pour l'environnement	Assurer la protection de la santé et de l'environnement	Articles 51 à 53	Ressources budgétaires, dons et legs des partenaires au développement	Moyenne
Loi n° 96-007/PR du 3 juillet 1996 relative à la protection des végétaux	Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), ministères et institutions intéressés	Produits phytopharmaceutiques	Assurer la protection des végétaux	Articles 15, 16, 17, 18, 19, 23, 25, 38, 39, 40	Ressources budgétaires, dons et legs des partenaires au développement	Efficace
Décret n° 98-099/PR portant application de la loi n°96007/PR du 3juillet 1996	MAEP, ministères et institutions intéressés	Produits phytopharmaceutiques	Assurer la protection des végétaux		Ressources budgétaires, dons et legs des partenaires au développement	Efficace

Tableau 4-A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques

Arrêté interministériel n°39/MAEP/MFP du 28 décembre 1999 fixant les modalités de recouvrement des droits de contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux à l'importation et à l'exportation	Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Produits phytopharmaceutiques	Assurer la protection des végétaux	Article 2	Ressources budgétaires de l'Etat, dons et legs des partenaires au développement	Efficace
Arrêté n° 3/MAEP/SG/DA du 20 janvier 2000 relatif à l'agrément professionnel requis pour l'importation, la mise sur le marché, la formulation, le conditionnement des produits phytopharmaceutiques et leurs utilisations par les prestataires	Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Pesticides	Assurer la protection des végétaux	Article 5	Ressources budgétaires de l'Etat, dons et legs des partenaires au développement	Efficace
Arrêté n° 4/MAEP/SG/DA du 20 janvier 2000 relatif à la composition du dossier de demande d'autorisation d'expérimentation, d'autorisation provisoire de vente et d'agrément des produits phytopharmaceutiques	Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Produits phytopharmaceutiques	Assurer la protection des végétaux	Article 1	Ressources budgétaires de l'Etat, dons et legs des partenaires au développement	Efficace
- L'arrêté n°31/MAEP/SG/DA du 21 septembre 2004 portant interdiction d'importation et d'utilisation des organochlorés au Togo.	Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Les pesticides organochlorés	Assurer la protection des végétaux et la santé humaine	Article 2	Ressources budgétaires de l'Etat, dons et legs des partenaires au développement	
L'arrêté n°30/MAEP/SG/DA du 21 septembre 2004 portant interdiction d'importation et d'utilisation du bromure de méthyle au Togo.	Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Le bromure de méthyle	Assurer la protection des végétaux et la santé humaine	Article 2	Ressources budgétaires de l'Etat, dons et legs des partenaires au développement	
Loi n° 99-002 du 12 février	Ministère chargé de	Portée générale	Assurer la Police		Ressources budgétaires	Moyenne

1999 relative à la police sanitaire des animaux sur le territoire de la République togolaise	l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministères chargés de l'Economie des Finances et des Privatisations		sanitaire des animaux	Article 1	de l'Etat, dons et legs des partenaires au développement	
Loi-cadre n°2001-002 du 23 janvier 2001 sur le médicament et la pharmacie	Ministère chargé de la Santé Publique	Drogues simples et substances chimiques destinées à la pharmacie, substances vénéneuses destinées à la pharmacie (produits toxiques, produits dangereux, produits stupéfiants)	Assurer la protection de la santé humaine	Articles 16, 19, 21, 36, 92, 101, 207	Ressources budgétaires de l'Etat, dons et legs des partenaires au développement	Faible
Arrêté n°12/MERF du 27 septembre 2002 portant réglementation du processus d'élimination des substances altérant la couche d'ozone et des équipements et autres appareils les contenant	Direction de l'Environnement, Direction du Commerce, Direction de l'Industrie et Direction des Douanes	Substances altérant la couche d'ozone (SAO)	Assurer la protection de la couche d'ozone	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 11	Ressources budgétaires de l'Etat, dons et legs des partenaires au développement	Faible
Arrêté n° 0106/02/MS-ASPFPE/CAB du 09 octobre 2002 instituant guide de bonne exécution des analyses de biologie Médicale	Ministère chargé de la santé publique et institutions intéressées	Produits consommables et réactifs	Assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement	Points 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.5,	Ressources budgétaires de l'Etat, dons et legs des partenaires au développement	Moyenne

Loi n° 99-003 du 18 février 1999 portant code des hydrocarbures de la République togolaise	Ministères chargés de l'Équipement, des Mines, de l'Énergie et des Postes et Télécommunications, Ministères chargés du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche, Ministères chargés de l'Économie, des Finances et des Privatisations, Ministère chargé de l'Environnement et des Ressources Forestières	Produits pétroliers	Assurer la sauvegarde et la protection de l'environnement	Articles 38, 39 et 58	Fonds de promotion et de développement des opérations pétrolières dont les ressources sont constituées par : un pourcentage des ressources revenant à l'État au titre des opérations pétrolières, la part du produit net des amendes, toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur en République togolaise	Moyenne
--	---	---------------------	---	-----------------------	---	---------

4.2 Description résumée des instruments juridiques clés en rapport avec les produits chimiques

Les dispositions de portée générale (la constitution du 14 octobre 1992 et la loi n° 98-006 du 11 février 1998 portant décentralisation) bien que n'ayant pas de dispositions spécifiques aux produits chimiques ne sont pas moins importantes d'autant plus qu'elles tracent le cadre général de gestion et de protection de l'environnement. Ce qui suppose qu'elles prennent en compte les produits chimiques. Quitte aux instruments juridiques spécifiques de couvrir systématiquement les produits chimiques.

D'une manière générale, les instruments juridiques clés en rapport avec les produits chimiques existants ne sont pas suffisamment appropriés et ne répondent pas tellement aux priorités nationales en matière de gestion des produits chimiques, des pesticides et déchets dangereux. Leur application est d'une efficacité moyenne ou faible, comme nous l'avons relevé dans le tableau ci-dessus et pour cause, entre autres : l'insuffisance des textes d'application, la lenteur des procédures administratives de prise de décision et le manque d'équipements de contrôle.

4.3 Législations existantes par catégorie d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques de la production/importation à la mise en décharge

Les différents types d'utilisation des produits chimiques, réglementés par la législation nationale, sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4-B : Aperçu des instruments juridiques pour la gestion des produits chimiques par catégorie d'utilisation

Catégorie de produit chimique	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution/Marketing	Utilisation Manutention	Elimination
Pesticides (agricoles, santé publique et consommation)	x	x	x	x	x	x	x
Engrais	x	x	x	x		x	x
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication/transformation)	x	x	x	x	x	x	x
Produits pétroliers	x	x	x	x		x	x
Produits chimiques de consommation	x	x	x	x	x	x	x
Déchets chimiques	x	x	x	x			x
Autres							

4.4 Description résumée des approches et procédures clés pour la réglementation des produits chimiques

Les mesures consacrées par les instruments juridiques que nous avons décrits plus haut contiennent des procédures d'étiquetage, d'enregistrement, d'autorisation préalable, de permis ou de licence d'exploitation, l'obligation de faire des rapports et des inspections des sites d'exploitation des produits chimiques et d'élimination des déchets des produits chimiques. Certains textes notamment ceux relatifs au médicament et à la pharmacie, et aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) procèdent à la classification des produits soumis à autorisation préalable d'exploitation ou de mise sur le marché par l'autorité compétente.

Aussi, la fabrication, la commercialisation, l'exportation ou la réexportation de certains produits chimiques sont-elles interdites ou strictement réglementées comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 4-C : Produits chimiques interdits ou strictement réglementés

Nom du produit chimique	Niveau de la restriction (interdit (I) ou strictement réglementé (SR))	Détail des restrictions
Produits toxiques	SR	Délivrance au public subordonnée à la présentation d'une ordonnance émanant d'un prescripteur autorisé
Produits dangereux	SR	Idem
Produits stupéfiants	SR	Idem
Produits chimiques organiques : dérivés halogénés des hydrocarbures, dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes	SR	Fabrication, exportation, et réexportation des SAO strictement interdites, avec quota d'importation
Autres dérivés partiellement halogénés avec seulement du fluor et du chlore	SR	Idem
Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques	SR	Idem
Autres dérivés du méthane, éthane ou propane, halogénés seulement avec du fluor et du chlore	SR	Idem
Dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane halogénés seulement avec du fluor et du brome	SR	Idem
Mélanges de CFC et de HCFC	SR	Idem

4.5 Mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

Au titre des mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques, nous pouvons dire que peu d'entreprises mènent des actions volontaires ou des programmes d'obligation de prudence étant donné qu'elles ne sont pas motivées économiquement ou ne bénéficient pas de déductions fiscales.

Parmi ces rares entreprises, nous pouvons citer la Société Togolaise de Coton (SOTOCO) qui, en l'absence d'un texte national interdisant ou réglementant certaines substances jugées à risque pour l'homme et l'environnement, se réfère aux recommandations de la FAO. C'est ainsi que depuis 1980, les préoccupations environnementales ont été prises en compte dans ses stratégies de recherche, de choix et de mise en œuvre des techniques de protection du cotonnier. Dans une première phase, l'approche permet d'utiliser des insecticides tout en réduisant les risques. Les organochlorés ont été abandonnés au profit des organophosphorés. Le nombre d'applications par culture et par an est passé de 9 à 6. La deuxième phase consacre une approche qui consiste à n'utiliser que les pesticides de la troisième génération connus sous le nom de pesticides biodégradables : il s'agit des pyrèthrinoïdes. La SOTOCO a aussi institué un programme de formation continue des agents d'encadrement et des producteurs et mis en place un programme de suivi sur le terrain afin de s'assurer du respect des directives données.

La Brasserie du Bénin (BB) de Kara utilise plusieurs substances chimiques dans son processus de production et d'entretien des infrastructures. Les principaux produits chimiques utilisés sont : l'acide lactique, les extraits primitifs, la soude, le charbon actif, l'acide citrique, le sodium de benzoate, l'essence A, l'essence B, les acides sulfuriques, l'acide chlorhydrique, la septacide, des colorants, la soude caustique, etc. La brasserie a adopté une politique environnementale en matière de gestion des produits chimiques et de ses effluents. Le premier aspect positif est le système de stockage des produits chimiques entrant dans les processus de production et la procédure d'entretien des infrastructures. Le second est le traitement des eaux usées de l'usine basé sur le système de biolacs : la technique utilisée fait partie des méthodes de la dernière génération en matière de prétraitement des eaux usées vulgarisées dans plusieurs pays occidentaux. Il s'agit du système lagunaire semi-naturel utilisant trois lagunes dénommées "lacs". Elles communiquent entre elles mais dans un sens unique. Les lagunes sont équipées de système d'alimentation en air permettant d'éviter la formation de gaz nauséabonds. Cette phase de traitement est précédée de celle de neutralisation des eaux usées, les déchets solides sont affectés sur une décharge mise à disposition par les autorités locales. Elle est située à douze kilomètres de la ville de Kara.

Quant aux médias, surtout publics, ils ont institué des plages dans leurs programmes hebdomadaires, émissions au cours desquelles les spécialistes sensibilisent la population sur les problèmes d'environnement, de sécurité alimentaire et d'utilisation adéquate des produits chimiques. Malheureusement, ces émissions ne sont pas largement diffusées en langues locales que maîtrisent mieux les populations rurales dont les activités agricoles consacrent l'utilisation des produits chimiques. Nous pouvons aussi relever comme insuffisances, le manque d'informations sur les différentes conventions signées ou ratifiées par le Togo en matière d'environnement en général et particulièrement sur les produits chimiques.

C'est ainsi que nos enquêtes sur le terrain nous ont permis de constater que beaucoup de personnes ignorent presque tout des produits chimiques visés par la Convention de Stockholm et Rotterdam.

Les agents du MERF qui sont sur le terrain utilisent depuis plus d'une dizaine d'années une approche consensuelle et participative en matière de gestion de l'environnement. Mais l'on peut aussi noter un manque de collaboration entre les services des directions régionales de l'environnement et les ONG oeuvrant en matière d'environnement. Aussi, relève-t-on des insuffisances de la stratégie de sensibilisation mise en œuvre par le Ministère chargé de l'environnement.

Les radios locales, devant normalement servir de relais, manquent de ressources financières pour payer les interventions des spécialistes.

Quant aux ONG, elles jouent un rôle important dans l'éducation et la sensibilisation du public notamment dans la réduction de l'utilisation des insecticides, l'utilisation des méthodes traditionnelles de conservation et de lutte contre les ravageurs, la pollution par les engrais chimiques. Néanmoins, il faut noter que les ONG ne disposent pas d'informations suffisantes sur la gestion des produits chimiques. L'on peut relever aussi leurs insuffisances en ressources humaines, matérielles et financières, comme c'est aussi le cas des structures étatiques.

Beaucoup d'entre elles oeuvrent en matière d'environnement. C'est ainsi que la SADAOC (Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest Centrale) qui couvre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo, sensibilise la population en matière d'hygiène alimentaire, notamment sur l'utilisation des produits chimiques en matière de production des produits maraîchers et de stockage. Elle dispose d'une plage au près d'une radio privée à Lomé (NANA FM) et développe des thèmes relatifs aux produits chimiques.

Si elle dispose de moyens adéquats et puise ses ressources humaines dans toutes les spécialités, ce n'est pas le cas d'autres ONG qui éprouvent des difficultés en matière de ressources humaines, matérielles et financières.

L'élément essentiel que l'on peut relever est le fait que beaucoup d'ONG, y compris la SADAOC, ignorent l'existence de lois nationales, voire des conventions que le Togo a signées ou ratifiées en matière de gestion des produits chimiques. Aussi, ne disposent-elles pas d'informations suffisantes sur la gestion des produits chimiques ; d'où la nécessité de créer un mécanisme de sensibilisation. A défaut d'alternatives, les populations font toujours recours aux produits chimiques.

4.6. Commentaires/Analyse

L'examen du cadre juridique de gestion des produits chimiques au Togo laisse transparaître une prise de conscience nationale des problèmes y relatifs. Mais ce cadre juridique souffre de beaucoup d'insuffisances. En effet, une grande partie des instruments juridiques consacre des mesures qui ne systématisent pas spécifiquement les catégories de produits chimiques visés. C'est en cela que nous relevons le mérite de la loi de 1996 sur la protection des végétaux qui répond dans une large mesure aux obligations qui incombent aux autorités togolaises au titre des engagements internationaux en la matière, notamment la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux adoptée en 1951 à Rome et la Convention Phytosanitaire pour l'Afrique adoptée à Kinshasa en 1967. Malheureusement, sa mise en œuvre confère peu de responsabilités au Ministère chargé de l'environnement, l'essentiel relevant de celui chargé de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, alors que certains aspects sont relatifs à la protection de l'environnement.

La loi n° 88-14 du 3 novembre 1988 instituant Code de l'environnement, à travers ses dispositions relatives à la gestion des produits chimiques et des matières radioactives

dangereuses pour l'environnement et à la gestion des déchets dangereux, consacre les dispositions des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Bamako et le protocole de Montréal sur les transferts de déchets et des produits chimiques.

L'arrêté n° 12/MERF du 27 septembre 2002 portant réglementation du processus d'élimination des substances altérant la couche d'ozone et des équipements et autres appareils les contenant a été pris dans le cadre du respect des engagements du Togo au titre de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone signée à Vienne en 1985.

Faute de publicité autour des lois et règlements, de moyens en ressources humaines, matérielles et financières adéquates, la mise en oeuvre des différents instruments juridiques est inefficace ; étant donné que leur contenu est ignoré de la plupart des acteurs sur le terrain. Certains agents ne maîtrisent pas le contenu des textes.

Il faudra, entre autres, traduire les textes en langues locales car la plupart des acteurs sur le terrain ne maîtrisent pas le français qui est la langue de travail au niveau national.

Les instruments juridiques relatifs à la gestion des produits chimiques ne prévoient pas de mesures incitatives. Néanmoins, certaines unités de production telles que : la SOTOCO et la Brasserie BB de Kara ont entrepris des programmes volontaires de réduction des risques liés aux produits chimiques.

Pour être compatibles avec les priorités nationales en matière de gestion des produits chimiques et de protection de l'environnement, les textes existants devraient être réécrits pour tenir compte des engagements internationaux du pays et surtout le contenu de la Politique Nationale de l'Environnement adoptée en décembre 1998 et celui du Plan National d'Action pour l'Environnement adopté en 2001.

Actuellement, la procédure de révision du Code de l'Environnement est très avancée, après que les insuffisances de l'ancien texte aient été dégagées de manière consensuelle et participative avec les différents acteurs. Il a été aussi adopté en 2004 une loi-cadre sur la biosécurité. Ces instruments juridiques devraient consacrer des dispositions qui permettraient de mieux gérer les produits chimiques.

Comme relevé plus haut, nous pouvons dire que la plupart des instruments juridiques ne sont pas appropriés car les mesures qu'ils contiennent ne stigmatisent pas spécifiquement les catégories de produits chimiques visés, hormis l'arrêté relatif aux SAO qui reprend à son annexe la liste des produits contenus dans le Protocole de Montréal, la loi sur les produits phytopharmaceutiques et celle sur le médicament et la pharmacie. Mais, étant donné que le texte réglementant les SAO n'est pas un arrêté interministériel, sa portée est limitée car les autres ministères ne se sentent pas directement impliqués. Il faudrait donc prendre un arrêté interministériel pour remédier à cette situation. La Direction de la Pharmacie éprouve aussi des difficultés à contrôler le marché des médicaments car les autres structures n'assurent pas effectivement leurs mandats respectifs.

Chapitre 5 : MINISTÈRES OU AUTRES INSTITUTIONS QUI GERENT LES PRODUITS CHIMIQUES

5.1. Responsabilité des différents ministères et autres institutions

Les externalités socio-économiques positives de l'utilisation des produits chimiques sont bien connues.

En effet, celles-ci éclipsent souvent les externalités négatives polymorphes résultant des processus de production, de la nature, des modes d'utilisation, de stockage et d'élimination de ces produits. Nombre de ces produits chimiques concourent à la dégradation de l'environnement par une pollution généralisée de ses compartiments biotique et abiotique. En outre, les risques chimiques sont des risques diffus, ce qui ouvre la voie à l'exposition facile de certains groupes de personnes :

- les travailleurs ou personnes directement exposés ;
- les travailleurs indirectement exposés, par diffusion des vapeurs, des gaz, des aérosols, des fumées ;
- la population proche de l'entreprise et cultures traitées, par action sur l'environnement ;
- les utilisateurs des produits fabriqués et commercialisés.

Les domaines touchés par les risques chimiques sont divers et exigent l'intervention de plusieurs structures. Au niveau étatique, les structures les plus concernées sont les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Santé, du Travail, du Commerce, de l'Industrie, des Transports, de l'Education Nationale, de la Recherche, de l'Economie, des Affaires Etrangères, de la Justice, de la Sécurité, de la Défense Nationale, des Mines et de l'Energie.

Tableau 5.A : Responsabilité des ministères et autres institutions

Etape du cycle de vie/Ministères et autres institutions concernés	Impor tation	Produ ction	Stock age	Trans port	Distri bution	Utilisa tion	Elimi nation
Ministère chargé de l'Environnement et des Ressources Forestières	X ¹	X	X	X	X	X	X
Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	X	X	X	X	X	X	X
Ministères chargés de la Santé, des Affaires Sociales, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance	X	X	X	X	X	X	X
Ministère chargé de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 5.A : Responsabilité des ministères et autres institutions (suite)

Etape du cycle de vie/Ministères et autres institutions concernés	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution	Utilisation	Elimination
Ministères chargés du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche	X	X	X	X	X	X	X
Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche	X	X	X			X	X
Ministères chargés de l'Economie, des Finances et de la Privatisation	X	X	X	X	X	X	X
Ministère chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération	X	X					X
Ministères chargés de la Justice,	X	X	X	X	X	X	
Ministères chargés de l'Administration territoriale et de la Sécurité	X	X	X	X	X	X	X
Ministère chargé de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	X					X	X
Ministères chargés de l'Equipeement, des Mines, de l'Energie et des Postes et Télécommunications	X	X	X	X	X	X	
Société Togolaise de Coton (SOTOCO)			X	X	X	X	X

1) X : étape d'intervention de la structure concernée

5.2. Description des attributions ministérielles

5.2.1 Ministère chargé de l'Environnement et des Ressources Forestières

Aux termes des dispositions du Décret N° 2005-95/PR du 04 octobre 2005 portant attribution et organisation du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Ce département est chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, des ressources forestières et de la faune. Il a également pour mission d'élaborer la législation en matière de préservation de l'environnement, de prévention et de lutte contre les pollutions et nuisances. L'organisation du département repose sur sept services centraux : (i) le Secrétariat Général, (ii) la Direction des Affaires Communes, (iii) Direction de la Planification, (iv) la Direction de l'Environnement, (v) la Direction des eaux et forêts, (vi) la Direction de la faune et de la chasse et (vii) de l'Inspection Forestière.

Par sa Direction de l'Environnement, le Ministère intervient dans la gestion des produits chimiques. Cette Direction est habilitée selon l'article 17 dudit décret, à suivre la mise en œuvre de la politique et législation nationales de lutte contre les pollutions, contrôler le respect des normes et standards environnementaux et élaborer des stratégies de prévention des risques technologiques et naturels des impacts négatifs des activités de développement sur l'environnement et de la lutte contre les pollution et nuisances. Elle assure également la

gestion du processus des études d'impact et audits environnementaux au fin de délivrance du certificat de conformité environnementale. elle assure en outre la coordination technique de la mise en œuvre des conventions et autres traités internationaux relatifs à la préservation de l'environnement notamment la lutte contre la dissémination des produits et déchets dans l'environnement d'une part et la promotion des technologie et modes de production et de consommation écologiquement viable d'autres part.

5.2.2. Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

L'intervention du ministère se situe à trois niveaux :

- La gestion des produits phytopharmaceutiques ;
- La gestion des engrais chimiques ;
- La gestion des produits vétérinaires.

Pour assurer sa mission, le ministère s'appuie sur six directions : (i) Direction de l'Agriculture, (ii) Direction de l'Elevage et de la Pêche, (iii) Direction de l'Administration et des Finances, (iv) Direction de la Planification et des Ressources Humaines, (v) Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural, (vi) Direction des Statistiques agricoles, de l'Informatique et de la Documentation.

Par la Division Contrôle Phytosanitaire de sa Direction de l'Agriculture, il assume, entre autres, les missions d'élaboration, de la mise en application et de suivi des textes réglementaires en matière de protection des végétaux , de contrôle du marché des produits phytopharmaceutiques, d'établissement et de la mise à jour de la liste des produits phytopharmaceutiques homologués, des professionnels agréés pour le traitement phytosanitaire, des formulations, des distributeurs et des commerçants des produits phytopharmaceutiques.

La Direction administrative et financière assure la tutelle en matière d'importation des engrais chimiques et sert de cadre à l'élaboration de la réglementation des produits chimiques à des fins agricoles en général.

En outre, la Direction de l'Elevage et de la Pêche, entre autres missions, élabore et veille à l'application de la législation vétérinaire, veille à l'hygiène alimentaire et assure la promotion des pharmacies et cliniques vétérinaires privées et le suivi de leurs activités.

5.2.3. Ministère chargé de la Santé

De par sa mission de protection de la santé publique, le ministère intervient à plusieurs niveaux dans la gestion des produits chimiques. Les structures centrales qui lui permettent d'assumer ses missions sont organisées au sein de la Direction Générale de la Santé et se composent comme suit : (i) la Direction des Affaires Communes, (ii) la Direction des Pharmacies, des Laboratoires et Equipements Techniques et (iii) la Direction des Soins de santé Primaires, la Direction des Etablissement de soins et (v) la Direction de la Planification, de la Formation de la Recherche.

La gestion des cas d'intoxication aux produits chimiques relève directement de la compétence des Hôpitaux et centres de santé.

La structure la plus impliquée dans la gestion des produits chimiques, au niveau du département, est la Direction des Pharmacies, des Laboratoires et des Equipements Techniques.

5.2.4. Ministère chargé du Travail et de l'Emploi

Ce ministère, dans la réalisation de ses missions, s'appuie sur la (i) la Direction Générale du Travail et des Lois Sociales, (ii) la Direction Générale de la Fonction Publique, (iii) la Direction de la Gestion Informatique du Personnel et de l'Emploi et (iv) la Direction Nationale pour l'Emploi.

L'implication du ministère en matière de gestion des produits chimiques résulte des missions assignées à sa Direction du Travail et des Lois Sociales. Cette structure élabore les textes législatifs en matière de sécurité et protection des travailleurs et veille à leur application.

L'Inspection du Travail joue un rôle important dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de Travail. Par ses structures déconcentrées réparties sur l'ensemble du territoire, elle veille à l'application de la législation du travail.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale, placée sous la tutelle conjointe des ministères chargés du Travail et de l'Economie, gère la sécurité sociale au Togo : les prestations familiales, les pensions et les accidents du travail et maladies professionnelles.

5.2.5. Ministère chargé du Commerce

Le département est chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques nationales en matière du commerce. Pour assurer sa mission en matière de gestion des produits chimiques, le ministère s'appuie essentiellement sur (i) la Direction du commerce extérieur (ii) la Direction du commerce intérieur et du contrôle des prix (iii) et la Direction de la Qualité et de la Métrologie.

L'analyse des fiches techniques d'autorisation d'installation dûment remplies par tout opérateur désireux d'exercer des activités industrielles ou commerciales, offre l'occasion au ministère d'avoir une idée des activités projetées par les demandeurs et celles exercées par les unités installées sur le territoire douanier.

Le second niveau d'implication du département dans la gestion des produits chimiques, est l'étude de dossiers qu'effectue la Société d'Administration de la Zone Franche, la Direction de l'Industrie et l'exigence faite à tout postulant de faire des observations sur les implications environnementales du projet.

5.2.6. Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Plusieurs structures du département sont impliquées dans la gestion des produits chimiques :

- Direction de la Recherche Scientifique ;
- Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie ;
- Ecole Supérieure d'Agronomie ;
- Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires ;
- Faculté des Sciences ;
- Etc.

Ces différentes structures du ministère interviennent dans l'importation, l'utilisation ou le contrôle de certains produits chimiques.

5.2.7. Ministère chargé des Mines et de l'Energie

Le ministère a, entre autres missions, la conception, l'élaboration, la proposition et la mise en oeuvre de la politique nationale en matière d'énergie et l'élaboration, la mise en oeuvre et le contrôle de l'application de la législation et la réglementation relatives aux activités d'extraction minière.

L'implication du département résulte essentiellement de la gestion des produits chimiques entrant dans le processus de production d'énergie et les systèmes d'extraction de mines.

5.2.8. Ministères chargés des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le département participe en collaboration avec les départements concernés aux travaux de négociation et de ratification et donne des appréciations sur l'opportunité d'adhérer à une convention. La Division des Affaires Juridiques-Accords et Directives joue un rôle important dans l'implication du ministère dans la gestion des produits chimiques en ce qui concerne le respect des engagements pris par le Togo.

5.2.9. Ministères chargés de l'Economie et des Finances

Le Ministère en charge de l'Economie et des Finances a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'économie et des finances. Il s'appuie sur les structures centrales :

Direction du Portefeuille ;

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Direction de l'Economie ;

Direction des Finances ;

Direction du Garage Central Administratif ;

Direction générale des Impôts ;

Direction du Matériel et du Transit Administratif ;

Directions Générales des Douanes.

Le rôle des douanes en matière de contrôle à l'importation et à l'exportation dénote l'implication du département dans la gestion des produits chimiques au Togo.

5.3. Commentaires/Analyse

Il ressort de l'analyse que les attributions des différents Ministères sont relativement connues en matière de gestion de produits chimiques de par leur nature et leur utilisation. Mais le domaine se caractérise par un émiettement de compétences et un cloisonnement entre les différentes structures impliquées. L'inexistence de structure de coordination effective des actions menées au niveau de chacune des structures, la méconnaissance des actions entreprises par les autres structures en raison de l'absence d'échanges d'information sont des facteurs qui contribuent à la non optimisation des résultats en matière de gestion rationnelle des produits chimiques. Il s'avère donc nécessaire de mettre en place un cadre de coordination représentatif et opérationnel et d'améliorer le système de circulation des informations entre les différentes structures en vue d'une gestion adéquate et concertée des produits chimiques en général et des POPs en particulier au Togo.

Les systèmes de gestion des produits phytopharmaceutiques et des médicaments sont parfaitement élaborés au niveau des Ministères chargés de l'Agriculture et de la Santé. Mais ils ne sont pas encore totalement opérationnels en raison de retard accusé par les textes d'application et l'insuffisance des moyens financiers et matériels alloués. Contrairement aux deux ministères sus mentionnés, le ministère chargé de l'Environnement est dépourvu de toute procédure administrative de gestion des produits chimiques. Pire encore, dans l'ensemble, la plupart des ministères ne sont pas habilités légalement à intervenir dans la gestion et le contrôle des produits chimiques, dont la nature et l'utilisation relèvent de leur compétence. La structure appropriée de gestion des pollutions fait défaut au Ministère chargé de l'Environnement. Qu'il s'agisse du Ministère chargé de l'Environnement, du Ministère chargé de la Santé, du Ministère chargé de l'Agriculture, du Ministère chargé de

l'Energie ou du Ministère chargé du Commerce et de l'Industrie, aucune structure n'est chargée de gérer et contrôler l'élimination des produits et des déchets chimiques.

Une particularité dommageable pour une gestion cohérente des intrants chimiques agricoles, est le contrôle de l'importation des engrais par la Direction Administrative et Financière du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche au lieu de la Direction de l'Agriculture. Cette lacune devra être corrigée.

Au vu des différentes étapes en matière de gestion des produits chimiques et de leur diversité en nature et en utilisation, il s'avère nécessaire que d'autres Ministères soient davantage impliqués dans le processus général de gestion des produits chimiques :

- Ministère chargé de la Justice pour la prise en compte des aspects tels que les sanctions et les poursuites judiciaires dans le cadre législatif ;
- Ministère chargé de la Communication pour une meilleure sensibilisation du public sur les risques liés aux produits chimiques ;
- Ministère chargé de la Défense Nationale pour le contrôle du respect des conditions de transports et de stockages de produits chimiques réglementés, et la surveillance des côtes contre d'éventuelles immersions en mer ou de débarquements clandestins de produits prohibés ;
- Ministère chargé de la Sécurité pour le contrôle du respect des conditions de transports et stockages de produits chimiques réglementés et la surveillance du territoire terrestre contre d'éventuels rejets de produits chimiques et l'assistance aux services habilités dans l'exécution de leur mission.

Par ailleurs, toutes les structures administratives souffrent de l'insuffisance de cadres spécialisés dans la gestion des produits chimiques, de la mauvaise répartition des compétences existantes et de manque d'équipement de diagnostic et de laboratoire d'analyses et de mesure des nuisances chimiques.

Enfin, l'énorme difficulté commune à laquelle se heurtent les différentes structures administratives dans l'accomplissement de leurs missions en matière de gestion des produits chimiques, est l'instabilité des structures institutionnelles et le changement fréquent des responsables suite à des restructurations gouvernementales qui ont caractérisé ces douze dernières années de vie politique du Togo. Il résulte souvent de ces mutations à répétition des discontinuités dans les fonctions et des prises de décision contradictoires. Tout ce ceci limite considérablement leur efficacité.

Chapitre 6 : ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES D'INTERET PUBLIC ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE

Le présent chapitre a pour but de décrire et de mettre en exergue les organisations et entités non gouvernementales qui soutiennent ou devraient soutenir les efforts du gouvernement dans la recherche d'une gestion rationnelle des produits chimiques.

Il s'agit essentiellement :

- de groupements professionnels et d'organisations non gouvernementales impliqués d'une manière ou d'une autre dans la gestion des produits chimiques ;
- des organisations ou entités d'importation, de transport, de stockage et de vente de produits chimiques disposant de manuels de procédure pour la bonne manipulation des dits produits ;
- de laboratoires ou officines disposant d'outils adéquats, pour le contrôle, le dosage, la neutralisation de produits chimiques ou pouvant identifier la teneur en éléments chimiques de divers produits ;
- d'instituts de recherches, d'universités disposant d'équipements pouvant faire l'analyse de produits chimiques ;
- d'associations de consommateurs ou de défense de l'environnement intéressées par la gestion des produits chimiques.

6.1 Description des organisations/programmes.

Tableau 6.A Groupements professionnels, organisations non gouvernementales impliqués dans la gestion des produits chimiques.

N°	Organisations	Responsables	Commentaires	Adresses
1	Groupements Professionnels Pétroliers du Togo(GPP)	M. Jean Philippe TORRES	Doit être ciblé dans le cadre du stockage et de vente des produits pétroliers. Il peut aussi constituer un pool pour la sensibilisation	BP.312 tél. : 2262600 LOME-TOGO
2	Société Togolaise d'Entreposage (STE)	M. Emmanuel ATTIVON	On peut mettre cette structure à contribution pour une sensibilisation efficiente. Elle fait le stockage des produits pétroliers	BP.1178 Tél. 2274648 LOME-TOGO
3	Chambre de Commerce et d'Industrie du TOGO (CCIT)	M. Yaovi Théophile GONDON	Cette structure regroupe les entreprises Commerciales et Industrielles du TOGO. Elle œuvre pour la défense des intérêts de ses membres et constitue un canal certain de sensibilisation	BP. 360 Lomé-Togo Tél. 2212065Fax. 2214730 Télex. 5023 CHAMCOM TG E.mail ccit@rdd.tg
4	Bureau National des Chambres Régionales d'Agricultures (BNCRA)	M.TCHAKPEDEOU Essognina	Cette chambre a un rôle prépondérant à jouer dans la sensibilisation des organisations de producteurs agricoles.	BP.20804 Tél. 2255097 E-mail bncra@laposte.tg . Lomé-Togo
5	Union Nationale des Transporteurs du Togo (UNATROT)	M. Gamal AGBERE	C'est un groupe cible à sensibiliser pour le transport, le stockage et la distribution des produits chimiques	Tél. 2274742 S/c Port Autonome de Lomé
6	Conseil National du Patronat (CNP)	M. Kossivi NAKU	Peut être approprié pour atteindre les responsables de sociétés	60 , bd du Mono BP 12429 tél./fax 2210830 e-mail cn-patronat@ub.tg
7	Groupement Togolais des Pharmaciens	Mme Mawusse D'ALMEIDA	La corporation dispose d'experts nécessaires à faire valoir dans le	BP. 9127 Tél.2270255

	GTPharm		cadre de la gestion des produits chimiques surtout pharmaceutiques	Fax.227025
8	Socopharm	Dr Koami Boniface BOSSIADE	Elle dispose également de l'expertise à faire valoir dans le domaine	BP.3484 Tél.2279749
9	Société Togolaise des Médicaments(SOTOME D)	Mme Yvonne GNASSINGBE	Elle peut bien servir dans le cadre de la formation et de la sensibilisation	Tél 2213501 Lomé
10	VIAXON	M. Moumouni Moustapha ALIOU	De par son activité d'importation et d'exportation de matériel biomédical réactif de laboratoire, elle doit être sensibilisée	BP 13929 Tél. 9040480 Lomé-Togo
11	Association des photographes Professionnels du Togo	M.Kossi AMETEPE	C'est un groupe à sensibiliser dans le cadre de l'utilisation des produits chimiques surtout des réactifs.	S/c Photo Land Tél 9011352 Lomé-Togo
12	Photo Degbava	M. Danklou sedo NOUVI-TEVI (DEGBAVA)	Ce studio de par sa notoriété a besoin de sensibilisation dans le cadre de l'utilisation des réactifs et la faire répercuter.	BP. 3199 Tél. 2212614 Lomé-Togo
13	Imprimerie la Semeuse	M. Folly -Demanya AYIVI	Tous travaux d'imprimerie. De par son influence sa sensibilisation est nécessaire pour atteindre les autres imprimeurs.	BP. 3913 Tél Lomé-Togo
14	Imprimerie EQUINOX	M. Konaté APITA	Tous travaux d'imprimerie. Doit être sensibilisé.	BP. 12402 Tél. 2269099/2265324 Lomé-Togo
15	EDITOGO Société National des Editions du Togo	M.Rémy B. ASSIH	Tous travaux d'édition. Sa sensibilisation est importante car elle peut servir de catalyseur pour les autres imprimeurs.	BP 891 Fax 2221489 tél 2213718 Lomé-Togo
16	COTECNA-Inspection	M. M.A. LEMERCIER	Inspection avant embarquement des marchandises, contrôle, surveillance, agréage.	BP.6008 Tél.2217605 Fax.2210789 e-mail coinsefw@café.tg Lomé-Togo
17	Société Générale de Surveillance (SGS) bureau	M. Charles AMMANOR	Cette structure de par ses attributions est bien indignée pour le contrôle des produits chimiques et l'assistance aux industries pour la gestion de la qualité. Elle doit être renforcer.	BP.3626 Tél.2215067, Fax.2211380 Lomé-Togo
18	OMS ONCHO Kara	Dr Assimawè PANA	Cette structure a de l'expérience à revendre en la matière.	B.P. 36 Tél. 6600626 Lomé-Togo
19	Fédération des ONG du Togo (FONGTO)	M.Ayité Yves AHYI	Cette structure serait la voie par excellence pour atteindre toutes les ONG qui ne sont pas mises en exergue directement dans l'une ou l'autre partie de notre étude.	BP 1176 Tél 2218743 e-mail fongto03@yahoo.fr Lomé-Togo
20	Union des ONG du Togo (UONGTO)	M. Félix ABIYI	Cette structure serait la voie par excellence pour atteindre toutes les ONG qui ne sont pas mises en exergue directement dans l'une ou l'autre partie de notre étude.	BP 14066 Tél 2210777 Lomé-Togo
21	GTPME/PMI	M.Komlan SEDOH	Il constitue un canal de communication vers des promoteurs organisés.	BP. 3009 Tél 2220607 Lomé-Togo
22	SCIMPEXTO	M. Justin d'ALMEIDA	Peut être un canal approprié pour sensibiliser les promoteurs de produits chimiques.	BP 1166 Tél 2213924 Lomé-Togo
23	(CNCT) Conseil	M. Maguénani KOMOU	Constitue un canal approprié	BP 2991

	National des Chargeurs du Togo		pour la sensibilisation des transporteurs maritimes.	Tél 2237100, fax 2270837 Lomé-Togo
24	Institut de Conseil et d'Appui de Recherche Agronomique (ICAT)	M. Loro ODOU	Peut être ciblé dans la formation et la sensibilisation des agriculteurs.	BP 20804 Tél 2254228/2253773, fax 2254229
25	Inades Formation	M. Kossi Sena ADUFU	C'est un canal non négligeable en matière de formation et de sensibilisation.	BP 12472 Tél 2501475/2259217 Lomé-Togo
26	INFA-TOVE	M. AHLIDJA Agbelenko	Doit être considéré dans la formation et la sensibilisation.	Tél 4410129 Kpalimé-Togo
27	U4 Groupement des Maraîchers	Mlle Ayélé AYITE-HILLA	Sa sensibilisation est nécessaire.	BP 2091 Tél 9129109
28	ACDR	M. Kokou TSOGBE	De par son implication dans la manipulation des produits chimiques, elle doit être sensibilisée.	BP 86 Tél 4410037, fax 4410437 Kpalimé

Tableau 6.B : Organisations ou entités d'importation, de transport, de stockage et de vente de produits chimiques disposant d'un manuel de procédures pour une bonne manipulation desdits produits.

N°	Organisations	Responsable	Commentaire	Adresses
1	BIOCHEM	M.Winny DOGBATSE	Elle approvisionne le monde rural en engrais chimiques et produits phytosanitaires.	BP.3490 tél 2223163 /5985 fax 2225985 Lomé-Togo
2	TOGORAIL	M. Montaparti PRASSAD	TOGO Rail anciennement (CFT) assure une partie du transport des produits chimiques.	BP.340 Tél. 2212211/2212219 Lomé-Togo
3	SICOL Société Industrielle de Colle	M.Théophile PANOU	Cette unité produisant de la peinture et de la colle est impliquée dans l'utilisation des produits chimiques.	BP.60981 Tél.2270210, Fax.2270390 Lomé-Togo
4	Brasserie du Bénin (B.B.)	M.Jean Luc GIBERT	Agro-industrie fabrication et commercialisation de bière et boissons gazeuses.	BP 896 Tél.2253904/05, Fax 2253859 Lomé-Togo
5	Société Togolaise des Eaux	M.Kpandja BINGUITCHA-FARE	Cette société assure le traitement chimique de l'eau au Togo. Elle manipule des produits chimiques et ses services sont vitaux.	BP 1301Tél.2213481/95, fax 2214613 e-mail metdg@tgimet.com Lomé-Togo
6	SOTOCO	M. Pakoubatcho LEGUEZIM	Achat, évacuation coton graine égrenage commercialisation de la fibre et de la graine. Elle fournit des engrais chimiques et pesticides aux paysans.	BP 3553 Tél 2223606/4953 LOME Tél 4400153/0302 Fax 4405033 Atakpame-Togo
7	NIOTO	M.Georges ORSONI	Production d'huile végétale, tourteau d'arachide, de coton, de palmiste, elle importe de la soude caustique.	BP 3086 Tél 2272684 fax 2276833Lomé-Togo
8	Sté BANAMBA	M. Enselme GOUTHON	Négoce international intrants agricoles, produits alimentaires.	BP 9106 Tél 2270069 fax 2277535 e-mail bnb-t@banamba.net Lomé-Togo
9	CIMTOGO	M. MEN DAG	Production et commercialisation du ciment.	BP 1687 tél 2270859 fax 2277132 Lomé-Togo
10	WACEM-TOGO	M.PANKEG	Production et Exportation du clinker, et commercialisation du ciment.	BP 9159 tél 3340399 Lomé-Togo
11	Industrie Togolaise de Plastique (ITP)	M.Messanvi CREPPY	Production d'Articles ménagers, Tuyaux PVC et TE.	BP 9157 Tél 2272089 Lomé-Togo
12	Nouvelles SOTOTOLES	M. Marcel HAGE	Fabrication de tôles galvanisées. Produits métalo-sidérurgiques.	BP 9106 Tél 2270275/4436 e-mail sototoles@ Lomé-Togo

13	STIL	M.Christian K HOURY	Fabrication et commercialisation et Fer à béton, pointes fil recuit, tôles planes, tôles ondulées, galvanisées treillis soudés.	BP 20595 tél 2270250 fax 2270245 e-mail stil@café.tg Lomé-Togo
14	AGRIMAT	M. Gourdigou Evariste KOLANI	Production et distribution de produits phytosanitaires, engrais, semences, produits chimiques, appareils de traitement. Par son activité cette structure doit être mise à contribution dans le cadre de la sensibilisation.	BP 12465 Tél 2226256/2276069 Fax 2277535 e-mail bnb-at@banamba.net Lomé-Togo
15	International Fertilizers Group (IFG-TG)	M.Stephan CUNY	Exploitation et commercialisation des phosphates. Elle n'est pas à négliger en matière de sensibilisation.	BP 379 Tél 2213901, fax 2217106/7152 Kpémé

Tableau 6.C : Laboratoires ou officines disposant d'outils adéquats pour le test, le contrôle, le dosage ou la neutralisation de produits chimiques.

N°	Organisations	Responsable	Commentaire	Adresses
1	Laboratoire de la division de la nutrition et de la technologie alimentaire (DNTA/ITRA)	M. Comlan AGBOLLI	Recherche agricole, nutrition, normalisation, technologie alimentaire a pour attribution de faire des tests sur les produits alimentaires avant leur consommation.	Tél. 2252148 e-mail itra@cafe.tg Lomé-Togo
2	Laboratoire de contrôle de qualité de la Direction de l'Elevage et de la Pêche	M. Katalawa GUITOBA	Censé faire contrôle et hygiène alimentaire Délivrance des certificats sur les produits à l'exportation Prélèvement et analyse des produits pour le contrôle sanitaire.	BP 354 Tél. 2212882 Lomé-Togo
3	Laboratoires physico-chimiques et micro biologique de la Direction de la qualité et de la métrologie	M.Ayawo Afolé EKLOU	Analyse physico-chimique et micro biologique.	BP 1648 Tél.2275688/93 Lomé-Togo

Tableau 6.D : .Instituts de recherche, facultés d'université et laboratoires académiques disposant d'équipement pouvant faire l'analyse de produits chimiques.

N°	Organisations	Responsable	Commentaire	Adresses
1	Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTBA)	M. Comlan de SOUZA	Analyses chimiques, biologiques et bactériologiques.	BP 1515 Tél. 2256435 Université de Lomé
2	Institut National d'Hygiène et du Laboratoire d'Hygiène Appliquée (contrôle qualités eau et aliment)	Mme Abila k. BANLA	Analyses des eaux de consommation également des analyses biologiques et micro biologiques. Analyses biomédicales, biochimiques, chimiques, toxicologiques etc	BP 1396 Tél.2215792 Lomé-Togo
3	Faculté des Sciences	M.Messanvi GBEASSOR	biochimique, chimique, toxicologique, etc.	BP 1515 Tél. 2255094, fax 2218595 Université de Lomé
4	Laboratoire de l'ITRA	M.Comlan AGBOBLI	Analyses physico-chimiques et biologiques de sols plantes eaux conformité des engrais.	Tél 2252148 e-mail itra@cafe.tg Lomé-Togo
5	Laboratoire de la Direction des mines(Minier et pétrolier)	M. Sogoyou NIMON	Détermination des éléments chimiques minéraux des roches. Analyse Chimique	BP Tél. 2210408 Lomé-Togo
6	Centre de Recherche CRA-SH	M. Koffi GBAKENOU	Analyse des formulations des pesticides et des engrais.	B.P.01Anié (Kolocopé) Togo Tél.444 30 00 – Fax :4403002 E-mail :crash@bibway.com
7	Laboratoire de la Pharmacie pour Tous	M.Ayi d'ALMEIDA	Analyse bactériologique et biomédicale.	BP 795 27 bis av. calais Tél. 2216389 Lomé-Togo
8	Laboratoire de SICOL	M.Théophile PANOU	Tests et contrôle des normes sur les peintures et autres produits.	BP 12480 Tél 2270210, fax 2270399 Lomé-Togo
9	Laboratoire de la Brasserie du Bénin	M.Jean Luc GIBERT	Analyse Organoleptique et micro biologique.	BP 896 Tél. 225 3904/05, fax 2253859 Lomé-Togo
10	CRAL (Centre de Recherche Agronomique du Littoral)	M. Yentchabré POKANAM	Recherche et vulgarisation des intrants.	BP. 30 Tél. 330 0020/3304133 Davié-Togo
11	CRAF	M. Kossi Boglo TOSSAH	Recherche agronomique.	BP 90 Tél/Fax 4410060 Kpalimé

Tableau 6.E : Associations de consommateurs ou de défense de l'environnement intéressées par la gestion des produits chimiques.

N°	Organisations	Responsable	Commentaire	Adresses
1	Associations Togolaises pour la Défense des Consommateurs (ASTODEC)	M.Messan André DETOH	- protection et défense des consommateurs dans tous les secteurs -Promotion du droit à l'information, à l'éducation des besoins essentiels, à un environnement sain	BP.61670 Tél.2505251 E.mail : aslodec@voilà.fr Lome-Togo
2	Association Togolaise des Consommateurs (ATC)	M.Agouta ALADJOU	-Représentation, protection et éducation des consommateurs. -Réglementation des prix -Encouragement à la consommation des produits	BP.30621 Tél.9043713 E.mail.atctogo@yahoo.fr Lomé-Togo

			locaux -Contribution à la protection de l'environnement	
3	Association Nationale des Consommateurs et de l'Environnement ANCE	M. Adayade Kodjo EBEY	-Cadre juridique et institutionnel -Sécurité alimentaire -Protection de l'environnement et de l'habitat	BP.30676 Tél.2215679 E.mail.ngoongancetogo@yahoo.fr Lome-Togo
4	SOS USAGERS	Mme AYEVA	-Défendre les intérêts des usagers des services publics -Veiller à la qualité de leurs prestations -Combattre hausses anarchiques des prix. -Sensibiliser les usagers sur leurs droits et devoirs	BP.1202 Tél.2215720/9470225 Lome-Togo
5	JVE Jeunes Volontaires pour l'Environnement	M.Sena ALOUKA	-Développement Durable -Protection de l'Environnement	BP 80470 tél 2200112 Lomé-Togo
6	COMET (Consortium des ONGs et Associations en matière d'environnement au Togo)	M. AKAKPO GUETOU Makuza	Sensibilisation et éducation des populations pour une bonne gestion de l'environnement	Tél.2216120/2224712 BP : 12283 Lomé-Togo E-mail : comettogo@yahoo.fr
7	Amis de la terre	M.Agbenyo DZOGBEDO	- Défense et protection de l'environnement - Promotion et développement	BP 20190Tél.2221731 Lomé-Togo
8	CED(Centre pour l'écologie et le développement)	M.Koffi ADANLESSOSI	Protection de l'environnement	Tél.4475024 (Danyi Apeyeme) Togo
9	Le Rônier	M.Stone Amouzou	Protection de l'environnement	Tél. 3304620 (Tsévié) Togo
10	RAFIA	M. Y. Paul KANFITINE	- Utilisation rationnelle des engrais - Formation, action de développement - Agro-foresterie - Micro-finance - Protection de l'Environnement	BP 43 tel 7708456/8723 Dapaong-Togo
11	Groupe de recherche et d'Action pour le Développement Social et Economique	Mme Odette TCHALARE	- Protection de l'environnement - Promotion de la femme - Micro-crédit - Micro-Projet	BP 316 tél 550 0566 Sokodé-TOGO gradse@ids-tg

Résumé des expertises disponibles en dehors du Gouvernement

Tableau 6.F : Résumé des expertises disponibles en dehors du gouvernement

Domaine d'expertise	Institut de recherche	Université	Industrie et autres Entreprises	Groupes Environnementaux et Consommateurs	Syndicat et travailleurs	Organisations Professionnelles	Agence Togolaise de l'Environnement
Collecte des données		X	X	X			X
Test sur les		X	X	X			X

produits chimiques							
Evaluation et réduction des risques				X	X		X
Analyse des politiques				X			
Formation et Education		X	X	X			X
Contrôle		X	X	X		X	
Mesures coercitives				X	X	X	
Informations aux travailleurs				X	X	X	X
Informations au public				X	X		

6.2. Commentaires/Analyse

Le Gouvernement n'a pas une politique bien définie pour informer les organisations non-gouvernementales sur la gestion des produits chimiques. Les textes réglementaires relatifs auxdits produits sont vulgarisés comme les autres textes.

- Le gouvernement, dans le cadre de sa politique d'ouverture, tout comme dans les autres domaines, consulte par des réunions, séminaires ou ateliers, tous les acteurs (y compris les ONG) intéressés par la gestion des produits chimiques.
- Les Organisations non-gouvernementales participent à titre consultatif à la prise de décision gouvernementale dans plusieurs domaines dont celui de la gestion des produits chimiques.
- Les Organisations non-gouvernementales jouent un rôle très important dans l'information du public sur les risques et dangers liés aux produits chimiques. Elles reçoivent dans ce cadre des informations de différentes sources appropriées.
- Comme toute personne physique ou morale les ONG ont le droit et le devoir de rechercher et même d'exiger l'application de tout règlement ou loi y compris ceux relatifs au contrôle des produits chimiques
- Dans le cadre de la gestion des produits chimiques, la coopération entre le gouvernement et les secteurs non gouvernementaux est plus évidente lors de l'élaboration des lois et règlements relatifs à la gestion des produits chimiques. Dès que les textes sont pris, chaque partie joue son rôle dans la gestion desdits produits, le Gouvernement pour le contrôle, et les secteurs non-gouvernementaux pour l'application.
- Nous suggérons une plus grande coopération entre le Gouvernement et les ONG sur toute l'étendue du territoire pour la sauvegarde de l'environnement pour un développement durable.

Chapitre 7 : COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION

Le but poursuivi dans ce chapitre est de décrire et d'analyser les mécanismes qui facilitent la coordination et la coopération entre les ministères, agences et autres structures gouvernementales ou non gouvernementales importantes en matière de gestion des produits chimiques au Togo.

7.1 Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

La gestion des produits chimiques en général et polluants organiques persistants en particulier au Togo relève de la compétence de plusieurs ministères, commissions, laboratoires, etc. Dans le cadre de cette étude, notre analyse portera uniquement sur les structures les plus impliquées dans la gestion des produits chimiques sur le territoire togolais.

Le tableau présenté donne un aperçu des commissions interministérielles et mécanismes de coordination.

Tableau 7 : Aperçu des commissions interministérielles et mécanismes de coordination

Nom du Mécanisme	Responsabilités	Secrétariat	Membres	Textes juridiques	Information de la Section 7.2	Efficacité
Comité des Produits Phytopharmaceutiques	Proposition des principes et orientations de la réglementation des produits phytopharmaceutiques ; l'examen des risques de toxicité de ces produits ; la proposition des listes des matières actives... ; la définition des méthodes de contrôle des qualités des produits phytopharmaceutiques ; l'examen des demandes de prestation de services phytosanitaires, d'expérimentation et d'homologation ; poursuite des fraudes.	Division de la Protection des Végétaux (Direction de l'Agriculture)	MAEP ITRA ICAT Chambre d'Agriculture, MERF MSPFPE MCIT MFEP MEN MIS Chambre du Commerce et d'Industrie	Loi n° 96-007/PR du 3 juillet 1996, relative à la protection des Végétaux	Oui	
Commission Nationale du développement Durable	Coordonner les politiques nationales de Développement Durable	MERF	Représentants des Ministères, des ONG, du secteur privé...	Gestation, En cours d'élaboration	Non	
Commission interministérielle de l'environnement	Coordonner les politiques nationales de l'environnement	MERF	Tous les ministères	Loi n° 88-14 du 3 novembre 1998 (art. 3)	Non	,

Comité National de l'Environnement	▪ organe de concertation nationale sur les questions relatives à la gestion de l'environnement ; ▪ il donne son avis au Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières sur toutes les questions relatives à l'environnement ; ▪ il analyse et adopte le rapport sur l'état de l'environnement.	MERF	Services et établissements publics chargés de l'Environnement et de la gestion des ressources naturelles renouvelables, des départements ministériels et institutions intéressés par l'environnement, Collectivités locales, Centrales Syndicales, Chambre du Commerce et de l'Industrie du Togo, Chambres d'Agriculture ONG Personnalités qualifiées	Loi n° 88-14 du 3 novembre 1988 (art. 12) Arrêté n° 008/MERF du 19 novembre 1997	Oui	-
Comité National Ozone	Cadre de concertation et de coordination du programme d'élimination des SAO	Coordination/ Direction de l'Environnement	MERF/ MCITPZF MEFP MDNAC MISD MEMEPT MENR MJPD MSPFPE ONG Association de consommateurs Association des frigoristes Importateurs PNAE			Adéquate

7.2. Description des mécanismes pour obtenir des données de la part d'organismes non gouvernementaux

Les ONG jouent un rôle non négligeable dans la gestion des produits chimiques. La collecte de données par les ONG se fait généralement au cours des réunions, des ateliers d'information, de formation et d'échanges d'informations et des fora. Certaines ONG entreprennent également des enquêtes. Enfin, l'obtention des données se fait à travers la presse et certaines institutions étatiques. Certaines ONG contribuent à la recherche et à la diffusion des données sur la gestion des produits chimiques. Il s'agit de :

- Association Togolaise de lutte contre l'Alcoolisme et les autres Toxicomanies (ATLAT) ;
- Fondation SADAOC ;
- Les Amis de la Terre-Togo ;
- Association Togolaise des Consommateurs (ATC) ;
- Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement social et Economique (GRADSE) ;
- RAFIA.
- PAN-TOGO (Pesticide Action Network-Togo)
- JVE
- COMET

7.3. Commentaires/Analyse

Au Togo, en matière de gestion de produits chimiques, il n'existe pas encore des mécanismes de coordination interministériels ou intersectoriels opérationnels qui servent à faciliter une répartition bien coordonnée des responsabilités et des coopérations interministérielles.

Un cadre réglementaire adéquat en matière d'émissions et de rejets des produits chimiques fait défaut au système juridique de gestion de l'environnement devant habiliter les structures concernées. En général, les moyens financiers et matériels sont inexistantes ou insuffisants. Ceci rend non opérationnelles la plupart des structures interministérielles ou sectorielles. Néanmoins, en fonction des moyens disponibles, certaines structures assurent leur mission. La solution qu'appelle ce problème est le renforcement des capacités humaines, financières et technologiques des différentes structures de coordination. Le renforcement des capacités humaines doit reposer sur l'apport en compétences nouvelles et la formation et le recyclage du personnel existant.

Il ressort également que certains organes consultatifs sont peu représentatifs. Le Comité des produits phytopharmaceutiques par exemple ne comprend pas en son sein les représentants des associations et mouvements de consommateurs, d'agriculteurs et de défense de la nature. Considérant la nature trans-sectorielle de la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, la mise en place d'un mécanisme adéquat de coordination entre les ministères et autres organismes concernés permettra de palier le problème de duplication des efforts. Il ne serait donc pas superflu d'imaginer la création d'une Agence à vocation pluridisciplinaire habilitée à gérer les produits chimiques. Elle devra incarner un mécanisme fédérateur de mise en oeuvre des capacités d'expertise technique et d'ingénierie et des réseaux de compétences au niveau national.

Chapitre 8 : ACCES AUX DONNEES ET UTILISATION DE CES DONNEES

Ce chapitre fournit un aperçu de la mise à disposition des données pour la gestion des produits chimiques et les capacités auxquelles elle fait appel. Il analyse également la façon dont les informations sont utilisées pour la réduction au niveau national et local des risques liés aux produits chimiques.

8.1 Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques

Un aperçu des informations disponibles sur le plan national ainsi que leur localisation sont représenté dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 8.A: Aperçu des informations disponibles

Données requises pour	Pesticides (utilisation agricole, santé publique et consommation)	Produits chimiques industriels	Produits chimiques de consommation	Déchets de produits chimiques
Cadre des priorités	Plus ou moins	non	non	Non
Evaluation de l'impact des produits chimiques dans les conditions locales	N'existe pas	non	non	Non
Evaluation des risques (environnement/ santé)	non	non	non	Non
Classification/étiquetage	oui	oui	oui	Non
Enregistrement	oui	oui	non	Non
Délivrance de licence	Pas de licence pour ces produits. C'est la même licence commerciale qui permet d'importer les produits chimiques en générale			
Délivrance de permis	Procédure d'agrément	non	non	Non
Décision en matière de réduction des risques	En partie	non	non	Non
Préparation / réponse aux accidents	non	non	non	Non
Lutte contre les empoisonnements	non	non	non	Non
Inventaire des émissions	En cours	non	non	Non
Inspection et audits (environnement / santé)	En partie	non	non	Non
Information des travailleurs	Parfois Ministère	Parfois Ministère	Parfois (ONG)	Non
Autres	<i>non</i>			

8.2. Localisation des données nationales

Tableau 8.B : Localisation de données nationales

Type de données	Localisation	Source de données	Qui y a accès !	Comment y accéder	Format
Statistiques de production	Entreprises, Ministère du Commerce des Transports et du Développement de la Zone Franche, Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations	Rapport de production/Entreprise Direction Générale de Commerce Direction de l'Industrie, Direction Générale de la Statistique, CCIT, Douanes, Impôts,	Le public, l'employeur et services gouvernementaux opérateurs économiques et Publics services officiels	Libre sans restriction pas d'accès en dehors du cadre de l'entreprise sans restriction. A la demande	Statistique du commerce variable selon l'entreprise Annuaire des entreprises commerciales
Statistiques d'importation	Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Ministère du Commerce des Transports et du Développement de la Zone Franche	Direction Générale de Commerce, Direction Générale de la Statistique, CCIT, Douanes, Impôts	Le public, opérateurs économiques et Publics	Libre sans restriction	Statistique du Commerce
Statistiques d'exportation	Entreprises Ministère du Commerce des Transports et du Développement de la Zone Franche, Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations	Rapport de production/Entreprise Direction Générale de Commerce Direction de l'Industrie, Direction Générale de la Statistique, CCIT, Douanes, Impôts,	Le public, l'employeur et services gouvernementaux opérateurs économiques et Publics services officiels	Libre sans restriction pas d'accès en dehors du cadre de l'entreprise sans restriction. A la demande	Dossier et papier
Statistiques d'utilisation des produits chimiques	Entreprises	Services de production Direction Générale de la Santé, SOTOCO, SINTO, Direction de l'Industrie, CAMEG-TOGO PHARMA, Centrale d'Achat de l'Université de	Employeurs et services officiels	Accès limité, services officiels	Rapports d'activités

		Lomé, Laboratoire TONGMEI			
Rapport d'accidents industriels	Ministère de la fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, Ministère des Affaires Sociales de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance, Ministère du Commerce des Transports et du Développement de la Zone Franche,	Direction de l'Industrie CCIT, Direction de la Statistique de la santé	Tout le public	En y allant Pas de restriction	rapport d'activités
Rapport d'accidents de transports	Ministère du Commerce des Transports et du Développement de la Zone Franche, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, Ministère de la Santé	Direction des Transports Routiers, Gendarmerie, Police, CHU, Sapeurs Pompiers	Limité services officiels Limité Personnel de Santé	A la demande Restriction Confidentiel pour but recherche	Registre Dossier dossier
Données sur la santé professionnelle (agricole)	Ministère de la fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, Ministère des Affaires Sociales de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance	Statistique de la santé			
Statistiques d'empoisonnements	Ministère de la Santé	Service de Santé CHU, Centres Régionaux de Santé , CHR	Personnel médical, étudiant, stagiaire	Autorisation Publics But Recherche	Registre d'entrée et fiche d'observation thèse, article, publication scientifique
Inventaire d'émission et transfert de matières polluantes	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, Ministère du Commerce	Direction de l'Environnement	Public, Chercheur, Etudiants	Sur demande	Rapport

	des Transports et du Développement de la Zone Franche				
Données sur les déchets dangereux	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas
Registre des pesticides	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministère du Commerce des Transports et du Développement de la Zone Franche	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministère de la Santé	Importateurs agréés	En y allant A la demande	registre
Registre des produits chimiques toxiques	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche Ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche Ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé	Tout le public	A la demande	arrêté
Inventaire des produits chimiques existants	Ministère du Commerce des Transports et du Développement de la Zone Franche, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Direction de l'Environnement	Tout le public	A la demande	Rapport d'activité Dossier Etude
Registre des Importations	Ministère du Commerce des Transports et du Développement de la Zone Franche	Déclaration de l'importateur Port Autonome Douane	Public ciblé	En y allant	La PAC
Registre des producteurs	Ministère de Commerce, de l'Industrie, et de l'Artisanat Ministère chargé du Développement de la Zone Franche	CCIT			
Décision relative à l'ICP			Bibliothèque universitaire		
Autres					

8.3 Procédures pour collecter et diffuser les données nationales/locales

8.3.1 Exigences légales

Actuellement il n'y a aucune obligation de déclaration ou d'envoi systématique des données sur les produits chimiques à un niveau quelconque de l'Etat, sauf pour les produits phytosanitaires et pharmaceutiques. Au niveau du Ministère Chargé de l'Environnement des dispositions sont en cours pour l'élaboration ou l'application des textes devant permettre une meilleure maîtrise des aspects relatifs aux produits dangereux.

8.3.2 Données sur les effets des produits chimiques

8.3.2.1 Effets sur la santé humaine

- Base des données

Il n'y a pas un système de conservation des données sur la santé. Cependant on peut retrouver certaines informations de toxicologie clinique dans les registres du service de réanimation des CHU et CHR et autres services de santé. Des synthèses annuelles de ces informations toxicologiques sont faites et sont disponibles au niveau du Ministère Chargé de la Santé.

- Qui devrait en être responsable ! S'agissant de la responsabilité, deux situations peuvent être envisagées pour ce qui concerne la production et la collecte. Pour les données sur les risques agricoles, les opérations de production, les collectes doivent se faire par les médecins de Centre de Santé, formés et informés sur une procédure à mettre en place. Quant aux effets toxiques industriels, la production et la collecte par les médecins généralistes doivent être complétées par celles des médecins spécialistes ou non ayant à charge les infirmeries d'Entreprises.

Pour minimiser les coûts on peut créer des sites de surveillances épidémiologiques sentinelles.

Dans tous les cas les données produites et collectées doivent être complétées par une structure scientifique compétente en matière de risques toxicologiques.

8.3.2.2 Effets sur l'environnement

Les services départementaux du Ministère de l'environnement peuvent avoir la charge de la production et de la collecte des données. L'analyse reviendra à un service technique spécialisé au niveau du Ministère Chargé de l'environnement.

8.3.3 Les produits chimiques spécifiques

Il n'y a pas d'informations précises et convaincantes sur ces produits. Ils ne font l'objet d'aucun traitement particulier.

8.3.4 Accès aux données

L'accès aux quelques données qui existent au CHU, au CHR est facile.

8.4. Mise à disposition des publications internationales

La mise à disposition des données internationales sont consignées dans les tableaux ci-dessous

Tableau 8.C: Mise à disposition des données internationales

Publication	Localisation (s)	Qui y a accès !	Comment y avoir accès !
Documents sur les critères d'hygiène du milieu (OMS)	OMS, Ministère de la Santé.	Public	Libre
Guide sur la santé et la sécurité (OMS)	Ministère de la Santé, Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie, OMS	Public	Libre
Fiche internationale de sécurité (FISC)	Direction de l'Environnement	Public	Libre
Documents d'orientation des décisions pour les produits chimiques de l'ICP (FAO/OMS) sur les pesticides	FAO, Internet	public	Sur demande
Fiche technique santé/sécurité (industrie)	Internet		
Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques	Internet		
Principes de bonnes pratiques de laboratoires	Internet		
Principes de bonnes pratiques de fabrication	PNUD	Public	Sur demande
Réseau mondial d'écobibliothèques	Non disponible		
Autres			

8.5 Mise à disposition des données internationales

Tableau 8 D : Mise à disposition des données internationales

Base de données	Localisation (s)	Qui y a accès !	Comment y avoir accès !
RISCT			
BIT/CIST	Ministère de la fonction Publique, du Travail et de l'Emploi	Médecin d'entreprise et industriel	Libre
FISC INTOX	Non disponible		
Chemical Abstract	Non disponible		
Chemical Data base	Non disponible		

Réseau mondial d'information sur les produits chimique(GINC)	Non disponible		
Base de données STN	Non disponible		
Bases de données importantes d'autre pays(HIP)			
Autres			

8.6 Systèmes nationaux d'échange d'information

- Dans le cadre spécifique il existe depuis 2002, un réseau national d'échanges d'information sur les produits chimiques (projet REIC-TOGO). Ce réseau s'appuie essentiellement sur l'Internet et les média pour l'échange d'information. Il pourra être au centre de la mise en œuvre coordonnée des Accords multilatéraux en matière d'environnement auxquels le Togo est partie prenante (Bâle, Rotterdam, Stockholm, Montréal etc)
- Les échanges d'information entre ministères et autres institutions qui se font à l'occasion des séminaires conjointement organisés devront s'appuyer sur ce réseau.

8.7. Commentaires et Analyses

8.7.1 Lacunes dans la base d'information/publication

- La lacune importante vient du fait qu'il n'existent pas de structures responsabilisées pour cette tâche avec des ressources clairement définies.

8.7.2 Chevauchement

Il n'y a pas de chevauchement.

8.7.3 Les bases de données.

- Il existe des bases de données par registre dans les CHU et Centres Régionaux hospitalier. Il n'y a pas de base de données informatisée sur les effets. Il existe par contre une base de données informatisée sur les produits importés.

8.7.4 Perspectives.

L'effort actuel d'élaboration d'un profil national peut s'inscrire dans le cadre de l'amélioration de la qualité de bases de données.

8.7.5 Suggestions

- Pour renforcer les mécanismes de données d'informations qui existent sur les produits chimiques, nous proposons la dynamisation des structures déjà existantes avec des responsables et des fonctions clairement définies; les doter des moyens requis afin de les adapter aux Nouvelles Technologies de la Communication et de l'Information.

8.7.6 Problèmes liés aux documentations internationales.

- Ignorance des journaux et documents spécialisés ;
- Manque de moyen pour s'abonner ;
- Absence de politique nationale bien définie en la matière.

8.7.7 Accès aux informations.

Toutes les parties concernées ne sentent pas la nécessité d'aller rechercher ces informations.

8.7.8 Comment obtenir les informations supplémentaires

Difficile à préciser dans l'état actuel de la collecte des données nationales. Mais cela peut toujours se faire au cas par cas.

8.7.9 Politique nationale d'accès du public

Elle est à élaborer par toutes les parties concernées (Etat, techniciens, ONG etc.)

Chapitre 9 : APERCU DES CAPACITES TECHNIQUES EN RAPPORT AVEC LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Le présent chapitre examine les capacités techniques du pays à assurer la gestion des produits chimiques pour garantir la santé humaine et celle de l'environnement. Il est focalisé sur les laboratoires qui représentent, de fait, des structures d'appui et de développement des différents domaines d'activités intéressant la gestion des produits chimiques. Ces domaines d'activités sont : la production, l'importation, la distribution, l'utilisation, le contrôle, l'évaluation des impacts et l'élimination.

9.1 Identification des Laboratoires

L'identification de ces laboratoires a été faite à travers des enquêtes et interviews auprès de diverses institutions. Certaines institutions n'ont pas été disponibles à répondre à nos questions ; les fiches d'enquête ne nous ayant pas été retournées après plusieurs rendez-vous. Le tableau 9.A représente la liste des institutions ayant répondues aux enquêtes et interviews.

Tableau 9.A: Institutions ayant répondu aux enquêtes et interviews

Institutions enquêtées ou interviewées	Laboratoires identifiés	Types d'analyse effectués	Observations
Institut Togolais de la Recherche Agronomique	Laboratoire de Contrôle de Qualité	Analyse de la qualité des produits alimentaires	Utilisation de réactifs et solvants divers
Institut Togolais de la Recherche Agronomique	Laboratoire de Phytopathologie et Amélioration Génétique (Kpalime)	Identification de résidus de pesticides	Importation et utilisation de pesticides à usages agricoles, solvants divers, colorants, réactifs divers
Institut Togolais de la Recherche Agronomique	Laboratoire de Défense des cultures et de Biotechnologies végétales		Utilisation de produits divers de laboratoire
Direction de l'Agriculture : Division du contrôle phytosanitaire et de la protection des végétaux			Contrôle réglementaire sur les pesticides à usages agricoles
SO.TO.CO.	Laboratoire de Kolokope		Utilisation et contrôle de pesticides à usages agricoles
TOGO ELECTRICITE	Laboratoire de contrôle		Utilisation de produits chimiques au

			niveau de la production
Service d'Hygiène et d'Assainissement (Lomé Commune)			Utilisation, évaluation des impacts sur l'environnement et la santé humaine et élimination de pesticides à usages domestiques, de produits de nettoyage
Institut National d'Hygiène	Abrite plusieurs laboratoires		Utilisation de divers produits de laboratoire
CHU Tokoin	Laboratoire d'Anatomie Pathologique	Analyses médicales	Importation et utilisation de divers produits de laboratoire
CHU Campus	Service des Laboratoires	Analyses médicales	Importation et utilisation de divers produits de laboratoire – Elimination assurée par le Service d'Assainissement du CHU
CHU Campus	Service d'Assainissement et d'hygiène	Analyses médicales	Elimination des déchets médicaux
Centre Hospitalier des Armées		Service médical	Importation et utilisation de divers produits de laboratoire
Faculté des Sciences UL	Laboratoire de Biochimie Appliquée à la Nutrition	Analyses biochimiques	Utilisation et évaluation des impacts sur la santé humaine
Faculté des Sciences UL	Laboratoire de Chimie des Eaux	Analyses chimiques	Contrôle et évaluation des impacts des pesticides à usages agricoles et domestiques sur l'environnement
Faculté des Sciences UL	Laboratoire de Chimie Atmosphérique	Analyses chimiques	Contrôle et évaluation des polluants chimiques dans l'air

Faculté des Sciences UL	Laboratoire d'Entomologie Appliquée	Analyses toxicologiques	Production et évaluation des pesticides à usages agricoles, domestiques et des substances chimiques non identifiées sur la faune
Faculté des Sciences UL	Laboratoire de Géochimie de l'Environnement	Analyses toxicologiques	Evaluation des impacts des pesticides agricoles sur l'environnement
Faculté des Sciences UL	Laboratoire de physiologie animale	Analyses toxicologiques	Evaluation des impacts des substances chimiques non identifiées sur les animaux
Faculté des Sciences UL	Laboratoire de physiologie végétale	Analyses chimiques	Utilisation et évaluation des impacts de produits chimiques divers sur la flore
Faculté des Sciences UL	Laboratoire des Substances Naturelles	Analyses biochimiques	Utilisation de produits chimiques divers
Ecole Supérieures d'Agronomie UL			Utilisation de produits chimiques divers, contrôle et évaluation des impacts des pesticides agricoles sur l'environnement et la santé humaine
Direction des Douanes	Installation du laboratoire en projet	Analyses chimiques	Contrôle : authentification des produits chimiques
Direction Shell-TOGO	HSSE (Health, Security, Safety and Environment)	Analyses chimiques	Contrôle pour le suivi de la qualité de leurs produits pétroliers

9.2. Aperçu de l'infrastructure des laboratoires

Le tableau présenté donne un aperçu des capacités des laboratoires en matière d'analyse.

Tableau 9.B : Aperçu des capacités des laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques

Nom	Localisation	Capacités/équipements analytiques disponibles	Accréditation (si oui, par qui ?)	Bonnes pratiques de laboratoire	But
Laboratoire de Contrôle de Qualité (ITRA)	Lomé	Chromatographe en phase gazeuse (GC) Spectrophotomètre	En préparation	Acceptable	S'assurer de la qualité des produits de consommation courante
Laboratoire de Phytopathologie et Amélioration Génétique (CRA-F)	Kpalimé	*	Non	Acceptable	Mettre en évidence la présence ou non des résidus de pesticides agricoles
Laboratoire de Défense des cultures et de Biotechnologies végétales	Lomé		Non		Améliorer la production végétale
Laboratoire d'appui de la SOTOCO	Koloko		Non	Acceptable	Tester l'efficacité des pesticides pour cotonnier
Laboratoire de contrôle de TOGO ELECTRICITE	Lomé		Non	Acceptable	
Institut National d'Hygiène (Abrite plusieurs)	Lomé	Equipements hors d'usage	Non	Acceptable	Identifier les impacts des produits

laboratoire s)	Lomé	Spectrophotomètre UV, visible	Non		chimiques sur la santé humaine
Laboratoire d'Anatomie Pathologique	Lomé		Non	Acceptable	Identifier et analyser les impacts des produits chimiques sur la santé humaine
Laboratoire de Biochimie Appliquée à la Nutrition	Lomé	Spectrophotomètre UV, Visible	Non	Acceptable	Identifier et évaluer les impacts des pesticides sur l'environnement
Laboratoire de Chimie des Eaux	Lomé	Matériel d'extraction et de purification des pesticides (TLC) *	Non	Acceptable	Evaluer l'importance des polluants chimiques dans l'air
Laboratoire de Chimie Atmosphérique	Lomé	Chromatographe, Ion sélectif ph-mètre	Non	Acceptable	Identifier et évaluer les impacts des pesticides sur la faune et autres
Laboratoire d'Entomologie Appliquée	Lomé	Chromatographe en phase gazeuse (GC)	Non	Acceptable	compartiments de l'environnement Identifier et évaluer les impacts des pesticides agricoles et des métaux lourds sur l'environnement
	Lomé		Non	Acceptable	Identification des stupéfiants et

Laboratoire de géochimie de l'environnement	Lomé		Non	Oui	substances psychotropes Evaluer les impacts de substances chimiques non encore identifiées sur la physiologie des animaux
Laboratoire National des Stupéfiants	Lomé		Non	Acceptable	Evaluer et contrôler les impacts des produits chimiques sur l'environnement
Laboratoire de physiologie animale				Oui	Evaluer les impacts sur la santé humaine et éliminer les produits chimiques
Laboratoire de Chimie de l'ESA					
Laboratoire de Microbiologie et de Contrôle de Denrées Alimentaires					

* Analyses faites dans des laboratoires extérieurs

Les domaines intéressant la gestion des produits chimiques sont peu concernés par les laboratoires. Les quelques laboratoires intervenant dans ce cadre sont en général peu équipés et n'examinent que très peu d'aspects relatifs à la gestion des produits chimiques. Même les services publics chargés du contrôle de la qualité de la gestion des produits chimiques ne sont pas dotés de laboratoires, et ne sont pas non plus associés à des laboratoires nationaux, sous - régionaux ou régionaux pour des prestations de services afférentes à leurs missions. Ceci est probablement dû à l'absence d'une politique nationale de gestion des produits chimiques.

9.3. Programmes d'installation de laboratoires

Notre enquête a révélé que certains départements, surtout ceux impliqués dans le contrôle des produits chimiques telle que la Direction des Douanes, ont en projet la création de laboratoires leur permettant d'assurer leurs missions en la matière. Le renforcement des capacités techniques en équipements et en ressources humaines a été exprimé par presque tous les laboratoires interrogés. Ce qui indique que ce besoin est une préoccupation de tous les acteurs de la gestion des produits chimiques dans le pays.

9.4. Programmes d'amélioration des prestations de services des laboratoires existants

Le souci d'améliorer la qualité des services de leurs laboratoires a été un besoin que les différentes structures enquêtées/interviewées ont exprimé.

L'amélioration se perçoit à travers :

- la souscription à l'accréditation ;
- le renforcement des équipements de laboratoire ;
- le renforcement des capacités d'intervention des services régionaux ;
- la formation et le recyclage du personnel technique ;
- la mise aux normes des locaux.

9.5. Programmes de collaboration sous – régionale, régionale ou internationale

Il existe des projets de collaboration technique avec des laboratoires et/ou institutions dans la sous – région, la région et sur le plan international. Ces projets concernent surtout des analyses spécifiques à effectuer dans un laboratoire pair, des visites de personnel technique et parfois des échanges de matériel.

La Division “Contrôle Phytosanitaire et Protection des Végétaux » de la Direction de l'Agriculture collabore avec le CPI/UA, la FAO, l'UEMOA dans le cadre de la mise en place des dispositions réglementant la gestion des produits phytosanitaires. La plupart des laboratoires de l'Université de Lomé entretiennent des échanges inter – universitaires avec des pays d'Afrique Occidentale, d'Afrique Centrale, de l'Union Européenne, le Canada, les USA, l'OMS, etc.

9.6. Les systèmes d'information et les infrastructures informatiques

Les systèmes d'information sont peu développés. La dissémination des informations est souvent faite par voie postale, par fax et éventuellement par téléphone entre les institutions locales situées dans différentes localités. Les canaux de communication informatiques ne sont disponibles qu'entre certains services opérant dans la capitale Lomé. Dans ce cadre, nous pouvons dire que beaucoup de services relevant du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et de l'Université de Lomé disposent de parcs informatiques avec connexions à l'internet.

9.7. Aperçu des programmes de formation technique et professionnelle

Les programmes de formation technique dans le domaine de la gestion des produits chimiques sont logés dans diverses filières de formation spécialisées dispensées à la Faculté de Droit et des Sciences Juridiques, à la Faculté des Sciences et à l'Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires de l'Université de Lomé. Ce sont des programmes de formation doctorale et de formation des ingénieurs. Ils sont conçus dans le cadre de la gestion de l'environnement. Les programmes de recyclage périodique et régulier pour les professionnels semblent presque inexistantes. Les stages de recyclage sont organisés à la

faveur de projets dont bénéficient certains départements, surtout ceux de l'agriculture, de l'environnement et de la santé. Il faut d'ailleurs signaler que le besoin de formation et de recyclage des professionnels a été exprimé comme urgent par la plupart des structures enquêtées.

9.8. Commentaires / Analyse

Les structures ministérielles, universitaires, privées et les ONG possèdent des potentiels non négligeables pour assurer une bonne gestion des produits chimiques. Cependant, ce potentiel reste encore latent à cause :

- de l'absence d'une politique générale de gestion des produits chimiques ;
- du manque de coordination des activités en la matière au niveau des quelques structures s'y intéressant ;
- du manque d'infrastructures adéquates dans les services techniques et laboratoires ;
- de l'insuffisance des ressources humaines qualifiées.

Dans la perspective de la promotion d'une politique de gestion efficace des produits chimiques, la Direction de l'Environnement devrait bénéficier d'une collaboration particulière de la part de la Direction des Douanes pour connaître en permanence la nature et les quantités des produits chimiques entrant ou quittant le pays. Aussi, les départements de l'agriculture, de la santé et de la recherche pourraient évaluer périodiquement la nature et les quantités des produits chimiques divers dans le pays.

Les services de l'environnement devraient se doter de laboratoires spécialisés en leur sein ou à l'extérieur pour assurer un contrôle régulier de certains paramètres environnementaux relatifs à la pollution chimique de tout genre. Une sous-traitance avec l'Université de Lomé qui a déjà les ressources humaines hautement qualifiées serait salubre.

Les services d'assainissement et/ou d'hygiène devraient se doter de stratégies cohérentes de réglementation et d'intervention pour assurer une limitation des risques et une élimination des produits chimiques divers dans les centres urbains et ruraux dans le pays.

Le renforcement des capacités techniques des laboratoires reste un facteur primordial pour appuyer les quelques laboratoires et services spécialisés dans les différentes analyses de contrôle du comportement des substances chimiques et de leurs impacts sur l'environnement et la santé humaine.

CHAPITRE 10 : IMPLICATIONS INTERNATIONALES

10.1. Coopération et engagement vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux

Le tableau ci-dessous fait le point de la participation du Togo dans les organisations, programmes et organes internationaux et des activités afférentes.

Tableau 10-A : Participation dans les organisations, programmes et organes internationaux

Organisations/ Activités/ Organes internationaux	Centre national de liaison (ministère/agence et correspondant principal)	Autres ministères/Agences impliqués	Activités nationales se rapportant au sujet
Forum Inter- gouvernemental sur la sécurité chimique (FISC)	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Ministère chargé de la Santé,	Réseau d'information chimique via Internet
PNUE Correspondant national du Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT) CAP/IE Programme de productions moins polluantes	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Ministère chargé de la Santé, Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministères chargés du Commerce, de l'Industrie et des Transports	Elaboration d'un cadre national de Biosécurité
OMS	Ministères chargés de la Santé, de l'Environnement	Ministères chargés de la Santé, de l'environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Industrie, du Commerce et des Transports	Préparation de l'Avant-projet de loi-cadre sur l'environnement au Togo
FAO	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Ministères chargés de la Santé, de l'environnement, de l'Industrie, du Commerce et des Transports	Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les POPs
ONUDI	Ministère chargé de l'Industrie	Ministères chargés de l'Environnement du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche	Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques et d'un Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm, MDP et PNM
BIT	Ministère Chargé du Travail et de l'Emploi	Tous les autres ministères, syndicats et société civile.	-Etude sur la sécurité et la santé au travail (en cours) -Contrôle de l'application de la convention 170 du BIT par les services de l'Inspection du Travail
Banque Mondiale	Ministère chargé de l'Economie	Tous les autres ministères, syndicats	Elaboration et adoption d'une monographie nationale et d'une

		et société civile	stratégie nationale de conservation de la diversité biologique, PNAE
BOAD	Ministère chargé des Finances	Tous les autres ministères	Infrastructures et EIE des projets d'interconnexion
UNITAR	Ministère chargé de l'Environnement et des Ressources Forestières	Ministère chargé de la Santé, Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministères chargés du Commerce, de l'Industrie et des Transports, éducation nationale et recherche	Profil chimique RRTP Inventaire des PCB Elaboration des plans de gestion des POPs

La participation du Togo dans les accords et procédures internationaux en rapport avec la gestion des produits chimiques et les activités nationales consacrant leur mise en œuvre sont représentées dans le tableau ci-après :

Tableau 10-B : Participation dans les accords/procédures internationaux en rapport avec la gestion des produits chimiques

Accords internationaux	Agence responsable principale	Activités nationales adaptées à la mise en œuvre
Agenda 21 - Commission du Développement Durable	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations	Mise en œuvre de l'Action 21 Elaboration du rapport national de la mise en œuvre de l'Action 21 dans le cadre du sommet de Rio+10 tenu à Johannesburg en 2002
Directives de Londres du PNUE (Procédure volontaire)	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Contrôle des importations (convention de Rotterdam)
Code de conduite de la FAO (Procédure volontaire)	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Contrôle des importations
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	- Sensibilisation - Collecte des données au titre de l'élimination des SAO - Exécution du Plan de Gestion des Fluides Frigorigènes (PGFF)
Convention 170 du BIT concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail	Ministère chargé du Travail et de l'Emploi	-Etude sur la sécurité et la santé au travail -Contrôle de l'application de la convention 170 du BIT par les services de l'Inspection du Travail
Recommandation des Nations Unies pour le transport de marchandises dangereuses	Ministères chargés du Commerce et des Transports	
Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	

Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et d'autres matières	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Sensibilisation
Accords GATT/OMC (en rapport avec le commerce des produits chimiques)	Ministères chargés du Commerce, des Transports Ministère chargé de l'Environnement Ministère chargé de l'Economie et des Finances	Mise en place d'un cadre national de Bio sécurité Sensibilisation
Convention sur les armes chimiques	Ministère chargé de la Défense et des Anciens Combattants	Sensibilisation,
Convention de Vienne sur la protection de la Couche d'Ozone	Ministère chargé de l'Environnement	- Sensibilisation - Collecte des données au titre de l'élimination des SAO - Exécution du Plan de Gestion des Fluides Frigorigènes (PGFF)
Amendement de Londres au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Ministère chargé de l'Environnement	- Sensibilisation - Collecte des données au titre de l'élimination des SAO - Exécution du Plan de Gestion des Fluides Frigorigènes (PGFF)
Convention de Bamako interdisant l'importation des déchets dangereux en Afrique	Ministère chargé de l'Environnement	Sensibilisation
Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Ministère chargé de l'Environnement	Elaboration de la Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques et de la Stratégie Nationale de mise en oeuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, PANA et ANCR
Accords internationaux sur les stupéfiants et autres	Ministère chargé de la Sécurité	Sensibilisation, Répression Destruction des Stupéfiants saisis
Convention de Rotterdam	Ministère chargé de l'environnement	Sensibilisation, Internalisation
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Elaboration du profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques et du Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'ouest et du centre	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Profil côtier, plan d'action national, programme d'action stratégique du GCLME, état de l'environnement marin et côtier, réduction des rejets des fines de phosphates du Togo dans le GCLME

10.2. Participation dans des projets appropriés d'assistance technique

Tableau 10-C : Participation en tant que destinataire dans les projets d'assistance technique

Nom du projet	Agence donatrice internationale/ bilatérale impliquée	Correspondant national	Activités pertinentes
Projet GF/TOG/02/05 pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs	FEM	Direction de l'Environnement	Elaboration du profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques et du Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm
Projet de Renforcement des Capacités Juridiques et Institutionnelles de Gestion de l'Environnement	OMS/Banque Mondiale	Cellule de Coordination du PNAE	- Evaluation du cadre juridique et institutionnel de gestion de l'environnement - Préparation de l'avant-projet de loi-cadre sur l'environnement
Mise en place du Cadre National de Biosécurité	FEM	Direction de la Faune et Chasse	Elaboration du Cadre National de Biosécurité Prévention des risques biotechnologiques
Communication Nationale sur les Changements Climatiques	FEM	Direction de la Météorologie Cellule de Coordination de la Communication Nationale sur les Changements Climatiques	Elaboration de la Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques et de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
Projet Ozone	Fonds Multilatéral du Protocole de Montréal	Bureau National Ozone	- Sensibilisation - Collecte des données au titre de l'élimination des SAO - Exécution du Plan de Gestion des Fluides Frigorigènes (PGFF)
Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification	UNSO/CCD	-Direction des Eaux et Forêts - Cellule de Coordination du PNAE	Elaboration et validation du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification
PACIPE	Union Européenne	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, Direction de l'Environnement	IEC (Information, Education et Communication)
PNAE	Banque Mondiale	Cellule de Coordination du PNAE	Elaboration et validation du Plan National d'Action pour l'Environnement, de la Politique Nationale de l'Environnement, du PNGE et du projet de loi-cadre sur l'environnement
PRTR	Gouvernement Suisse/UNITAR	Direction de l'Environnement	Formation de l'équipe de coordination, (en cours) Analyse des informations disponibles dans le pays pouvant être la base et être incorporées dans le PRTR, (en cours) Etude de faisabilité sur les possibilités de mise en œuvre (en cours)

Consolidation de l'inventaire des PCB	Gouvernement Suisse/UNITAR	Direction de l'Environnement	Atelier national de formation sur la consolidation de l'inventaire sur les PCB Campagne de dépistage et d'étiquetage des équipements contaminés par les PCB (en cours)
Finalisation du profil chimique	Suisse/UNITAR	Direction de l'Environnement	Elaboration , finalisation et validation du profil chimique au Togo Mise à jour des données et infrastructures
Renforcement des capacités du point focal sur les POPs	Gouvernement Suisse/PNUE	Direction de l'Environnement	Atelier national de renforcement des capacités du point focal et de finalisation du site web ESTIS-REIC, Mise à jour du site en cours Réunion des groupes thématiques (en cours)

10.3. Commentaires/Analyse

Les activités nationales consacrant le respect des engagements au titre de la plupart des accords internationaux relatifs aux produits chimiques ont démarré puisque les structures de mise en œuvre ont été créées. Seulement, ces structures éprouvent des difficultés, liées entre autres, à l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières nationales. Ce qui, par conséquent, limite les activités de certaines d'entre elles.

Etant donné le dysfonctionnement de la structure de coordination nationale, il est difficile de dire que les préoccupations des organisations internationales sont bien intégrées dans une stratégie nationale de développement durable.

La coordination entre les ministères/agences responsables des activités d'aides et ceux responsables de la protection de la santé, de la sécurité ou de l'environnement existe et se traduit par des séances de travail et d'échanges de courriers officiels.

Les agences internationales pourraient améliorer leur efficacité dans notre pays en appuyant ce mécanisme de coordination aux fins d'une communication efficiente et d'une meilleure adaptation des préoccupations internationales aux conditions locales.

Le cadre juridique national est approprié pour la mise en œuvre des conventions et accords internationaux puisqu'aux termes de la Constitution du 14 octobre 1992, les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, valeur constitutionnelle sous réserve de leur application par les autres parties (article 140). Malheureusement, le cadre institutionnel est trop complexe. Aussi, faudra-t-il alléger les procédures de nomination des membres et de composition des structures de mise en œuvre des conventions. Il faudrait peut-être recourir aux arrêtés de nomination plutôt qu'aux décrets dont la procédure de mise en œuvre est plus lourde et longue. La lourdeur administrative est l'une des causes des blocages du fonctionnement des structures de mise en œuvre créées. La mise sur pied d'une structure efficace et opérationnelle de suivi de la mise en œuvre nationale des conventions et accords internationaux permettra, à coup sûr, de créer une synergie entre ceux-ci et d'assurer leur meilleure application./-

Chapitre 11 : SENSIBILISATION SUR LES RISQUES CHIMIQUES

Au Togo, les risques d'utilisation des produits chimiques, que ce soit par les industries, par l'agriculture, dans le domaine sanitaire ou même leur simple manutention ou stockage, sont bien réels. Ils existent des cadres et des instruments juridiques visant la prévention et la réglementation de leur usage comme signalé dans le chapitre 5. En revanche, les mécanismes, les organes et les méthodes d'information et de sensibilisation sur ces risques sont le plus souvent timides, voire inexistantes. Néanmoins, certaines institutions officielles en font cas épisodiquement. Des émissions de sensibilisation sont parfois organisées sur les radios ou à la télévision mais celles-ci ne sont pas systématiques. De même, des organisations de la société civile, notamment les associations de consommateurs et des ONG luttant pour la sauvegarde de l'environnement ainsi que des syndicats des différents secteurs concernés, s'investissent de temps à autre dans des actions d'information et de sensibilisation. Il faut distinguer trois domaines de risques dans lesquels s'effectue l'action de formation/sensibilisation. Ce sont :

- les risques dans les domaines agricole et phytosanitaire relevant du Ministère chargé de l'agriculture. Ils sont liés à l'utilisation d'intrants (surtout les pesticides) et de produits vétérinaires pour stimuler et promouvoir la production dans ce secteur ;
- les risques dans le domaine sanitaire notamment l'usage légale de produits pharmaceutiques et de différentes drogues utilisées en médecine ou sous forme d'automédication relevant du Ministère chargé de la santé ;
- enfin les risques relatifs à l'approvisionnement, à la production et à la commercialisation des produits chimiques donc relevant des Ministères en charge du commerce et de l'industrie des transports et du développement de la zone franche.

Dans tous les cas, les actions sont imbriquées et plusieurs partenaires de la société civile, en particulier les associations de défense des consommateurs, se retrouvent sur tous les terrains aux côtés des administrations publiques.

11.1. La sensibilisation / information dans le cadre du développement rural

Dans ce premier domaine, la sensibilisation dépend du Ministère chargé de l'agriculture. Le Togo, comme la plupart des pays du Tiers-monde, demeure essentiellement un pays à vocation agricole. Le secteur agricole contribue à 40 % au PIB. Il s'ensuit une volonté de promotion de l'agriculture et de l'élevage qui impose l'utilisation d'intrants variés. Les pouvoirs publics sont conscients des risques et essayent de s'organiser, en conséquence, à travers une armature de textes juridiques, de structures de prévention et d'information sur les produits et les risques qui s'y attachent. C'est ainsi que le ministère de tutelle a initié en 1995 le Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA). L'objectif du projet fut d'aboutir à la restructuration du secteur. A cet effet, il est prévu pour ce programme trois composantes à savoir :

- une composante administrative qui devra permettre à l'état de se donner les moyens de jouer sa fonction régalienne de régulateur ;
- une composante vulgarisation-formation ;
- et une dernière composante recherche.

Dans le cadre de la première composante de ce programme, sous l'égide de la Banque Mondiale, il s'est agi de définir une politique et de donner une orientation générale pour la promotion du développement rural. Celle-ci, à partir d'une étude de terrain, devra recenser les pratiques en cours. On s'est inspiré des expériences réalisées en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Mali. Le résultat visé, à travers cette étude préalable, fut de définir une politique nationale en matière de promotion rurale, en encourageant l'utilisation des intrants chimiques et des pesticides tout en minimisant les risques. Ceci

a conduit à la création d'une direction de protection des végétaux. Elle avait pour fonction d'une part, de vulgariser et de contrôler l'usage des pesticides, d'autre part, de promouvoir la recherche et la formation des utilisateurs afin de prévenir les risques que peuvent entraîner un mauvais usage pour les sols, rivières, nappes phréatiques etc. les végétaux et les consommateurs.

Au terme de cette première phase du projet qui n'a pas connu un aboutissement total, il fut engagée une restructuration de la direction de l'agriculture qui a abouti à la création d'une division de contrôle phytosanitaire, chargée de l'approvisionnement du pays en pesticides. Ce choix, conforme aux vœux et orientations de la BIRD, correspond à un abandon de la filière de commercialisation de pesticides par l'Etat aux sociétés privées (Chimagro, AgriTogo 2000 etc.).

La division de contrôle phytosanitaire se contente d'organiser des réunions d'information et de sensibilisation entre les traitants privés et le comité phytosanitaire organisé en son sein. Ceux-ci n'ont malheureusement qu'une fonction de conseil. Il en est de même pour l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), mis en place parallèlement. Les techniciens de cet institut, formés également par la Banque mondiale, dans le cadre de la même restructuration, ont des antennes dans les cinq régions économiques. Ils ont pour fonction d'expérimenter les espèces ainsi que les intrants pour en mesurer l'efficacité en vue de la vulgarisation et de la sensibilisation des paysans pour leur bon usage.

Certes, une loi et un décret d'application sur la protection des végétaux, faisant également état des pesticides, existent. Mais, dans la pratique, il n'y a pas un service spécialisé dans la définition des normes et dans l'homologation des différents produits chimiques. Cependant, il existe un comité d'homologation des pesticides et d'agrément professionnel mis en place depuis 1998 et opérationnel à partir de 2004. Ce comité est logé au sein du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ces tâches sont importantes car le Ministère chargé de l'agriculture doit prendre des mesures de prévention des risques liés à la qualité des produits et à leur bon usage. Il était prévu de créer un fond national à constituer à partir des recettes d'importation en douanes sur les produits chimiques en vue de financer la recherche et de favoriser la sensibilisation sur les risques. L'accord du Ministère de l'économie et des finances n'est toujours pas encore acquis.

Les dangers les plus imminents proviennent de l'utilisation sans contrôle de pesticides habituellement destinés à la protection des végétaux. Mais, ces produits sont utilisés malencontreusement pour la conservation de céréales et pour la culture maraîchère.

Les directions régionales du développement rural¹ ont dans leurs attributions ce rôle de sensibilisation et de vulgarisation des méthodes nouvelles au rang desquelles la sensibilisation aux bons usages des pesticides et engrais chimiques. La tâche est ordinairement dévolue aux encadreurs ruraux, agents subalternes formés sur le tas ou à l'école d'agriculture de Tové. Ceux-ci sont dirigés par les agents techniques de cadre moyen (ingénieurs adjoints) formés dans la même école ainsi que des ingénieurs de travaux agricoles et des agronomes, formés à l'Ecole Supérieure d'Agronomie de l'Université de Lomé. La Société Togolaise de Coton (SOTOCO) joue parallèlement les mêmes rôles pour la promotion du coton dans les différentes zones de production. Dans ce dernier cadre l'action est aussi appuyée par un laboratoire de recherche, héritage colonial de la CFDT basée à Kolokopé dans la région de l'Est-Mono.

11.2. La sensibilisation / information dans le cadre de la santé publique

Les risques d'intoxication par les produits chimiques constituent un grave problème de santé publique. Il y a lieu de distinguer d'une part :

¹ A l'origine elles furent constituées en Société à gestion autonome appelées SORAD transformée plus tard en office (ORPV) avant de devenir aujourd'hui des Directions Régionales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DRAEP).

- les problèmes de santé consécutifs à l'alimentation, c'est à dire, à la consommation de produits alimentaires (surtout légumes ou céréales) contaminés par des produits chimiques dangereux ;
- les problèmes de santé dus à la consommation des produits avariés (du fait de la date de péremption) ayant fait l'objet de décomposition chimique ou bien contenant des édulcorants chimiques ;
- et d'autre part :
- les problèmes de santé qui proviennent de l'administration de thérapies chimiques mal contrôlées ou pas du tout contrôlées, notamment certaines pratiques thérapeutiques traditionnelles ou d'automédication ;
- les problèmes de santé dus à l'usage de produits pharmaceutiques périmés dont les composantes chimiques sont corrompues ou désintégrées en raison du non-respect des règles de conservation ou de la durée normale ;
- les problèmes de santé dus au surdosage.

Par ailleurs, il faut ajouter les risques émanant de l'inhalation de gaz chimiques et de maladies cutanées causées par le contact avec certains produits chimiques et cosmétiques. Pour finir, il est aussi à noter les risques de pollution des nappes phréatiques et des eaux de surfaces par les nitrates et autres composants provenant de décomposition chimique au sol.

Dans le domaine de l'agriculture, l'action de sensibilisation doit s'adresser d'abord aux utilisateurs des produits chimiques, notamment les paysans et les commerçants spéculateurs sur les risques d'utilisation de certains conservateurs chimiques dangereux pour la santé. Cette sensibilisation doit tendre à chercher et à vulgariser les méthodes modernes de conservation et même des méthodes traditionnelles de greniers très efficaces ainsi que des méthodes biologiques et naturelles de lutte contre les insectes parasites.

A l'endroit des importateurs et commerçants, il est indispensable d'imposer l'accompagnement des produits de prospectus détaillés et simples, informant sur la meilleure utilisation et les risques. De même les consommateurs doivent être avertis sur la qualité des produits et celles des formes de conditionnement. Pour tout ceci, il est nécessaire que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités vis-à-vis des importateurs et des distributeurs par une meilleure organisation d'un service de contrôle des normes et du conditionnement en rapport avec la direction de la santé. Plus particulièrement, le bureau du service d'hygiène public doit, en l'occurrence, être renforcé.

A l'endroit du public, des émissions médiatiques de vulgarisation doivent régulièrement être organisées. Ces actions publiques ont besoin d'être aiguillonnées par les associations de consommateurs qui doivent être reconnues et soutenues par les municipalités comme des acteurs incontournables dans la lutte pour la salubrité de la cité. Les services du contrôle des prix doivent également être investis pour démasquer les produits périmés (conserves) ou frelatés (alcools).

Dans le domaine de la santé, il importe que soit mise en place une réglementation plus rigoureuse du fonctionnement des officines et la vente des produits pharmaceutiques. Une campagne plus large doit être envisagée sur les risques liés à l'automédication et aux thérapies incontrôlées par des infusions sans doses, responsables de nombreuses affections rénales et entraînant les besoins d'hémodialyse très coûteux et souvent fatals. La sensibilisation doit passer par l'information sur la physiologie et la nutrition. Elle doit s'adresser systématiquement aux thérapeutes traditionnels qui s'adonnent à des publicités tapageuses sur les média notamment les télévisions privées.

11.3. La sensibilisation / information dans le cadre de la production, de l'approvisionnement et de la commercialisation.

Tous les produits chimiques susceptibles d'entraîner des risques d'intoxication ou de provoquer des dangers écologiques ne proviennent pas de l'importation. La sensibilisation aux risques doit

commencer forcément par l'information de tous les acteurs sur les réactions et combinaisons chimiques pouvant provenir des usages faits dans différents domaines de substances dont on ne maîtrise pas la composition et les effets qu'elles peuvent induire.

Une nomenclature des produits chimiques dangereux doit être régulièrement tenue à jour et rendue publique. Dans ce même cadre, les autorisations d'installations d'entreprise manipulant, stockant ou produisant des produits chimiques doivent être soumises à des contrôles en vue des mesures de sécurité publique.

Les populations ignorent malheureusement les précautions d'usage en cas de danger chimiques. Il n'existe pas réellement de centres médicaux spécialisés sur les risques chimiques.

Aujourd'hui, les mécanismes ou actions de sensibilisation effectives en direction de la grande masse demeure l'apanage de quelques associations de consommateurs créées dans les années 1990. L'une des plus actives est l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC). Cette dernière est créée en janvier 1999. Son but principal est de protéger les consommateurs. Mais ses objectifs sont en réalité plus étendus à savoir entre autres :

- éduquer et informer les consommateurs sur leurs droits et devoirs,
- participer à la protection de l'environnement et superviser la réglementation des prix etc.

Pour atteindre ses objectifs, elle organise des séminaires d'information, des conférences et des émissions de sensibilisation sur les radios et télévisions sur des thèmes relatifs à la protection de l'environnement et la qualité de vie etc. Elle aborde les problèmes liés aux risques chimiques notamment dans le domaine de la commercialisation des produits avariés, frelatés ou contaminés par l'usage de pesticides et engrais chimiques. Elle est également intervenue dans la distribution des produits pharmaceutiques douteux vendus par des commerçants sans qualification. Elle veut, par ses actions, garantir la qualité de vie des consommateurs. Toutes ces actions relèvent de ses commissions spécialisées :

- la commission de contrôle de la qualité,
- la commission santé,
- la commission chargée de l'agriculture et de l'environnement,
- la commission chargée de l'information et de l'éducation à la consommation etc.

Au total, l'information et la sensibilisation sur les risques chimiques sont très peu avancées dans le pays. Des actions ponctuelles menées par les services publics et la volonté de réglementation à travers des textes juridiques restent marginales. Il importe qu'une campagne plus systématique soit mise en œuvre dans diverses directions. Il pourrait être préconisé de :

- introduire des éléments sur les risques chimiques à travers des programmes scolaires, notamment des cours de sciences de la vie et de la terre (SVT) au niveau des trois degrés d'enseignement ;
- commander et diffuser des documents vidéos et affiches sur les différents risques ;
- sensibiliser des acteurs à travers des émissions débats radiodiffusées et télévisées ;
- apporter un soutien aux syndicats opérant dans les différents secteurs concernés pour la sensibilisation de leurs membres sur les risques professionnels liés aux produits chimiques dans leur domaine respectifs ;
- soutenir les associations de consommateurs pour la sensibilisation du grand public ;
- renforcer la formation des encadreurs ruraux et étendre leur action à travers les radios rurales ;
- mettre en place une commission nationale et des commissions locales des normes aussi bien en matière de production agricole que industrielle ;
- .- mettre en place une commission sur la sécurité chimique en matière de produits chimiques.

Chapitre 12. RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

12.1. Ressources disponibles dans les ministères/agences gouvernementales

Le tableau 12 A. montre les ressources disponibles dans les ministères et agences gouvernementales.

Tableau 12 A : Ressources disponibles dans les ministères et agences gouvernementales

Ministères/agences concernés	Nombre du personnel professionnel impliqué	Type d'expertise disponible	Ressources financières disponibles (par an)
Comité National pour la Sécurité Chimique	25		
Direction de l'Agriculture	55		
Direction de l'Environnement	39		
Association des Consommateurs			
Direction des Douanes			
Direction de la Sécurité Publique			
Direction du Commerce			
Direction des Industries			
Direction du Travail			
Ecole Supérieure d'Agronomie	3		
Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires	3	Microbiologistes	
Faculté des Sciences	13	Biochimiste Chimiste de l'air Chimistes des eaux Géochimiste Physiologiste Toxicologistes Entomologistes	
Centres Hospitaliers Universitaires (Campus et Tokoin)		Médecins Technicien supérieur	
Institut Togolais de la Recherche Agronomique	2	Biologiste et Technicien	
Laboratoire National des Stupéfiants	5	Biologiste et Techniciens	
Service d'Hygiène et d'Assainissement	5	Hygiéniste	

12.2. Besoins en ressources

Les besoins exprimés par la plupart des institutions consultées concernent les ressources financières, les équipements de laboratoires, les infrastructures informatiques, le personnel spécialisé et les stages de formation ou de recyclage. Ces besoins reflètent l'état des services intervenant ou pouvant intervenir dans la gestion des produits chimiques.

12.3. Analyse/commentaires

Les ressources disponibles pour assurer la gestion des produits chimiques sont insignifiantes, au vu du travail qui devrait se faire. Les institutions n'ont pas disposé, au moins durant ces cinq dernières années d'un budget destiné à la gestion des produits chimiques. Les rares ressources financières ayant servi à la réalisation de certaines activités relatives à la gestion des produits chimiques proviennent de financements de projets spécifiques. Les ressources conçues dans le cadre d'une gestion de produits chimiques sont inexistantes. A part quelques cas, la majorité des laboratoires intéressés par la gestion des produits chimiques sont sous-équipés et ne disposent que de professionnels ne s'occupant pas exclusivement de cette fonction.

Comme indiqué plus haut (chap. 9), les infrastructures informatiques n'existent que pour quelques projets seulement. C'est le cas du présent projet, du projet REIC - TOGO et du projet Ozone à la Direction de l'Environnement, du projet Isysphyto à la Direction de l'Agriculture. Certains laboratoires en disposent pour des besoins de communications générales. Les équipements n'ayant pas été acquis dans un souci spécifique de la gestion des produits chimiques.

Des travaux réalisés dans les instituts de recherche, et qui devraient permettre d'assurer la prise de dispositions relatives à la gestion des produits chimiques restent inexploités. Ceci est lié à l'inexistence d'un cadre de collaboration définissant clairement les compétences des différents services concernés et d'une répartition cohérente des responsabilités en la matière.

Il serait souhaitable que les équipements et moyens du projet REIC-TOGO soient davantage renforcés pour satisfaire les besoins d'échange et de diffusion des informations relatives à la gestion des produits chimiques aux niveaux international et national.

Un cadre de travail structuré sur le modèle d'un réseau d'étude et de gestion des produits chimiques avec des fonctions bien dévolues à chaque maillon du réseau serait approprié. Chaque maillon du réseau devant être doté d'une bibliothèque, des équipements et moyens financiers nécessaires à son fonctionnement. La coordination d'un tel réseau devrait prendre les dispositions qui s'imposent pour faciliter la circulation des informations et la disponibilité des agents impliqués dans le réseau.

Chapitre 13. SITUATION PARTICULIERE DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

L'analyse situationnelle relative aux inventaires des POPs a été effectuée de novembre 2002 à mars 2003 par des équipes pluridisciplinaires d'experts nationaux formés par l'ONUDI en octobre 2002. Les inventaires, qui ont couvert l'ensemble du territoire national ont été compilés selon des méthodologies internationalement validées et apportent des informations sur les pesticides (article 3, 4 et 6 annexes A et B), les polychlorobiphényles ou PCB (articles 3, 4 et 6 annexes A et B) et les sous-produits non intentionnels (article 5 et 6, annexe C).

Inventaire des pesticides POPs et autres pesticides obsolètes

Pour les pesticides, l'inventaire révèle l'absence de commerce officiel de POPs. Leur utilisation légale enregistrée se limite à celle de l'aldrine intervenant dans la formulation d'un profil importé de la sous-région pour le traitement du bois de construction. L'inventaire note tout de même la possibilité d'utilisations résiduelles à petite échelles comme dans le maraîchage de pesticides POPs qui pourraient entrer dans le pays de manière incontrôlable par les frontières terrestres et distribués par le secteur informel qui constitue de ce fait une importante préoccupation. Le stock physique de POPs se réduit à 14 litres de dieldrine destinés initialement à l'agriculture. Par ailleurs, l'inventaire indique également l'existence de près de 40.000 litres et de 60 tonnes de pesticides obsolètes qui pourraient aussi être contaminés par des POPs étant donné les conditions des entrepôts. Une ébauche de plan d'élimination des stocks obsolètes et une liste d'alternatives aux POPs pour différentes applications sont également proposées par l'inventaire.

Inventaire des polychlorobiphényles ou PCB et des équipements les contenant

Pour les PCB et les équipements contenant les PCB, l'inventaire a eu pour objectif d'identifier tous les détenteurs de PCB et d'inventorier les quantités existantes. Il s'est focalisé sur les transformateurs et condensateurs électriques qui représentent l'essentiel des applications des PCB dans les pays en développement. Le parc total de transformateurs électriques au Togo a été estimé par jugement d'expert à environ 1000 appareils ; il est détenu principalement par la société Togo-Electricité et quelques autres opérateurs privés tels que IFG, WACEM, Togo-Télécom ; ASCNA, CIMTOGO. Faute de moyens financiers suffisants l'inventaire n'a pas été exhaustif mais a porté sur près des deux tiers de ces équipements. Ainsi un total de 628 transformateurs électriques âgés de 1 (2001) à 53 ans (1953) ont été inspectés. Les hypothèses présomptives appliquées indiquent une quantité totale provisoire de 342 tonnes de diélectriques potentiellement à PCB et de 1045 tonnes de déchets contaminés constitués par les corps des transformateurs. L'inventaire donne quelques indications sur les coûts d'élimination écologiquement rationnelle des PCB et leurs déchets sans pour autant proposer une véritable plan d'élimination qui reste à développer. L'inventaire des PCB doit se poursuivre de manière à finaliser l'inspection des équipements et aussi à étudier des applications semi fermées notamment dans les appareils hydrauliques ainsi que les applications ouvertes dans les peintures spéciales et matériaux de calfatage en particulier dans les Zones Portuaires et Industrielles.

Inventaire des sous-produits non intentionnels (dioxines et furanes)

L'inventaire des POPs non intentionnels a porté sur l'inventaire des sources et l'estimation des rejets actuels et projetés de dioxines et de furanes conformément à la méthodologie standard élaborée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour aider les pays à cette fin.

En 2002, année choisie comme année de référence, les rejets de POPs non intentionnels ont été estimés pour le Togo à :

- 20,57 g TEQ pour la génération d'électricité et le chauffage ;
- 0,15 g TEQ pour la production des minéraux, principalement par la production de clinker et brique ;
- 0,63 g TEQ dans la catégorie des transports ;
- 137,70 TEQ par les procédés de combustion non contrôlés ;
- 0,09 g TEQ dans le procédé de traitement/déchets.

Les projections pour la période 2002-2030 font apparaître un maintien de l'importance relative actuelle des différentes catégories de sources avec une nette domination de la catégorie des procédés de combustion non contrôlés dont les rejets passent de 137,70 g TEQ (2002) à 239,18 g TEQ (2030).

L'amélioration du système de gestion des ordures ménagères et autres déchets municipaux ainsi que l'élaboration et l'application d'une législation appropriée devraient permettre d'atténuer les rejets de POPs non intentionnels provenant des différentes catégories de sources dont une meilleure caractérisation reste une préoccupation.

Les trois inventaires ont constaté : l'existence de capacités institutionnelles capables de gérer les POPs ; le faible niveau de sensibilisation des différents acteurs à la problématique des POPs ; l'absence ou la non application d'une réglementation pertinente ; la faiblesse ou l'absence des banques de données conformes à l'esprit de la Convention, l'absence de capacités techniques de surveillance et de contrôle de l'exposition ; l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ; la non application des bonnes pratiques environnementales, etc. Des sites potentiellement contaminés sont également indiqués et chaque inventaire a abordé la question socio-économique des alternatives et de l'élimination des POPs.

CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS

Le Togo a pris des dispositions relatives à la gestion de l'environnement afin d'assurer une meilleure protection de la santé et du cadre de vie de sa population. Ceci est concrétisé par la création d'un ministère chargé de l'environnement et l'adoption d'un code de l'environnement en 1988. Cependant, les difficultés de fonctionnement des différentes structures existantes n'ont pas permis d'aboutir aux résultats satisfaisants, notamment dans la gestion des produits chimiques. Or, la diversité des produits chimiques fabriqués, importés et utilisés dans le pays est allée croissante en relation avec la croissance de la population et de la diversification des secteurs de développement économique. Une telle situation a mis en exergue la faiblesse du système de gestion des produits chimiques due à l'absence de politique générale de gestion des produits chimiques, du manque de moyens humains, techniques et financiers, et de définition des responsabilités spécifiques dévolues à chacune des structures impliquées dans cette gestion.

Pour rendre opérationnel et efficace le système de gestion des produits chimiques, nous suggérons que la structure d'un tel système soit cohérente, flexible et dotée d'un organe de coordination. L'organe de coordination peut relever du Ministère ayant en charge la protection de l'environnement. Il veillera au strict respect des dispositions nationales, internationales en la matière et intégrera des représentants des ONG, des associations des consommateurs, des industriels, des PME, du secteur informel et des syndicats des travailleurs. Dans cette perspective, nous proposons une structure schématisée par le diagramme de la page 94

Dans ce système, la Direction de l'Environnement jouerait une fonction de coordination et de supervision. Elle pourrait apporter des innovations dans la réglementation nationale en matière de gestion des produits chimiques. Ceci, à la lumière des travaux de recherche dans le domaine et des revendications des consommateurs dans le but d'améliorer le cadre de vie pour un développement humain durable.

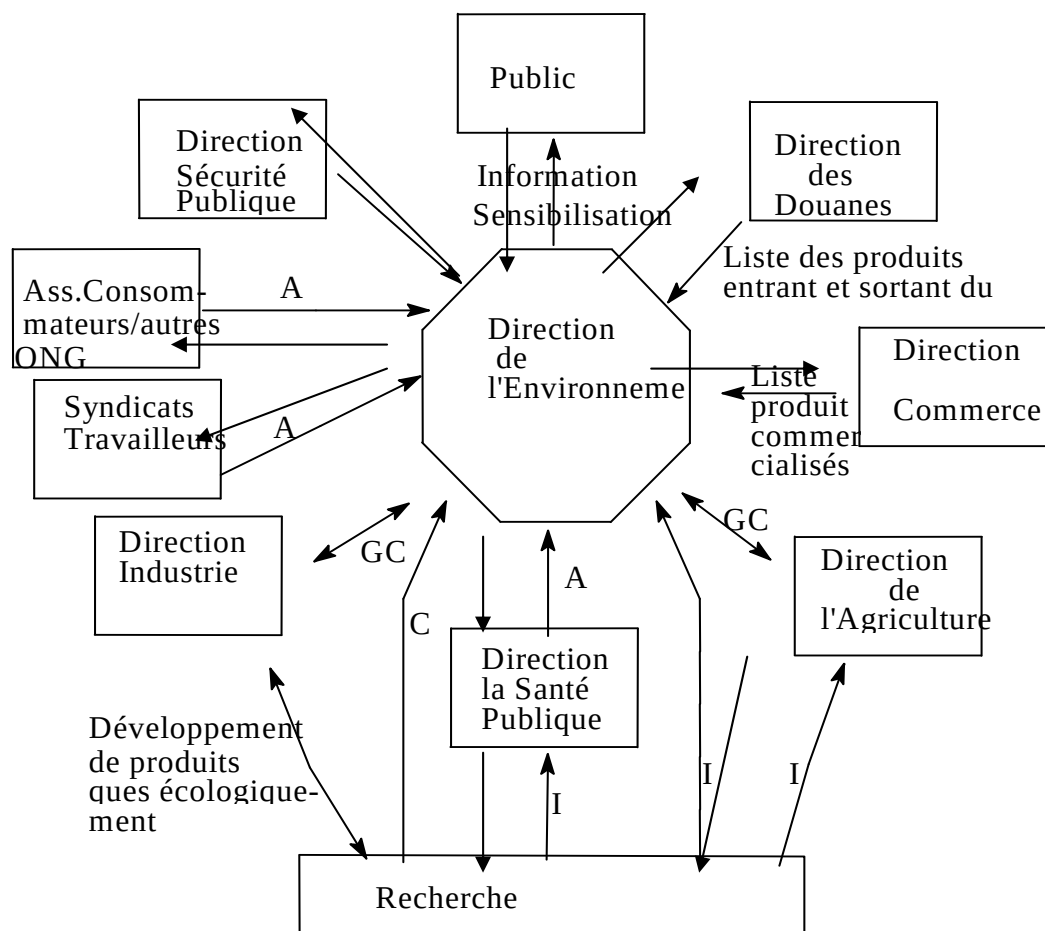
La collaboration de la Direction des Douanes et des Directions du Commerce et de l'Industrie est essentielle pour permettre à la Direction de l'Environnement de savoir la gamme des produits chimiques pouvant être utilisés dans le pays. Ce qui permet à cette direction de revoir éventuellement l'utilisation d'un produit dont le contrôle sécuritaire n'est pas assuré. L'appui de la Direction de la Sécurité Publique et les mécanismes de la gestion concertée entre la Direction des Industries et la Direction de l'Agriculture d'une part, et la synergie d'action des services des Douanes d'autre part permettraient de contrôler les fraudes. Les fraudes concernées étant par exemple, les contrefaçons, les entrées illicites et l'utilisation de produits non autorisés. Ce qui assurerait une gestion sécuritaire de tous les produits chimiques. L'appui des ONG et des organisations syndicales permettrait à l'organe central de tenir compte des soucis réels du public vis-à-vis de la gestion des produits chimiques. La sensibilisation et la formation de ce public se feraient sur la base des priorités définies à partir des besoins exprimés dans les secteurs socio-professionnels. Quant à la gestion consensuelle proposée entre les départements industriels et agricoles, elle suppose un consensus sur les différentes gammes de produits à fabriquer et à utiliser en tenant compte des exigences sécuritaires environnementales et les contraintes économiques.

Les différentes institutions participant à la gestion des produits chimiques devraient être effectivement soutenues par la recherche et vice versa. Par exemple, les structures de recherche et l'industrie devraient s'engager à rechercher des produits chimiques écologiquement acceptables pour remplacer les produits dangereux. Une telle stratégie permettrait de garantir une utilisation relativement saine des produits chimiques. Ainsi, le problème de gestion sécuritaire serait résolu à la base. En matière de gestion des produits chimiques, il faudrait adopter des méthodes de gestion écologiquement rationnelles. La stratégie devrait être renforcée par la formation et la sensibilisation du public à l'utilisation judicieuse de ces produits.

Toutes les institutions impliquées dans la gestion des produits chimiques devraient s'enrichir régulièrement des connaissances nouvelles mises à disposition par la recherche dans chaque domaine du système. Ceci permettrait d'améliorer progressivement les dispositions juridiques, institutionnelles et techniques aux fins d'assurer une gestion efficace des produits concernés. Dans la perspective d'une amélioration progressive du système, il serait souhaitable de créer un bulletin de liaison ou d'information sur les produits chimiques. Un tel bulletin pourrait s'intéresser, entre autres, à la nature des produits chimiques, leurs impacts sur la santé animale, la santé humaine et l'environnement ainsi que leur comportement dans la nature. Il constituerait un moyen d'information et de sensibilisation du public et stimulerait la curiosité de tous vis-à-vis des produits chimiques.

Dans cette structure, l'hygiène des centres urbains et ruraux, plus précisément l'hygiène du cadre de vie, devrait être examinée avec une attention particulière. Les responsabilités devraient être clairement définies entre la Direction de l'Environnement et les services en charge de la gestion des déchets dangereux.

Titre : Quelques interactions entre les principaux acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques



C: comportement des produits chimiques dans l'environnement

A: appui pour un contrôle efficient;

GC: gestion consensuelle des produits chimiques

I: impacts des produits chimiques.

ELEMENTS DE PLAN D'ACTION

Le tableau suivant présente la synthèse des problèmes identifiés, les actions à mener et les responsabilités en terme d'institution chefs de file.

Tableau 13 : Récapitulation des problèmes prioritaires et les actions à mener

PROBLEMES	ACTIONS A MENER	RESPONSABILITES
Existence de sites contaminés par les POPS	- Déterminer le degré de contamination des sites ayant reçus des applications des produits chimiques - Procéder aux traitements des sites contaminés par les POP	- Direction de l'Agriculture - Direction de l'Environnement (DE) - CEET
Existence de stocks et mise en décharge des produits périmés	- Procéder à la collecte , au stockage et à l'élimination finale des produits chimiques périmés	- DE
Automédication et Intoxications dus aux produits chimiques	- Sensibiliser, former et informer le public sur l'automédication et l'utilisation des produits chimiques - Mettre en place des centres nationaux de toxicovigilance	- Direction de l'agriculture - ONG - MS - UL - DE
Insuffisance de données statistiques et Formats archaïques des données existants (dossier, rapport d'activités, sur papier libre)	- Mettre en place un registre national sur les produits chimiques - Développer une base de données avec des formats adéquats	- DE et - DGSCN
Recherche et développement	- Développer et mettre en œuvre une politique en matière des produits chimiques	- Universités et - - Gouvernement
Insuffisance de capacité juridique, institutionnelle et technique	- Renforcer les capacités juridiques, institutionnelles et techniques	- METREF
Importation des produits chimiques inconnus ou non autorisés	- Renforcer les contrôles au niveau des frontières douanières - Mettre en œuvre le GHS	- Direction Générale de Douane - Direction de l'Agriculture
Pollution des sols, eaux et air	- Réglementer la production, l'utilisation, la gestion et le rejet des produits chimiques et effluents	- DE
Santé professionnelle industrielle, agricole et publique	- Développer et mettre en œuvre les mesures de santé et de sécurité sur les lieux de travail	- MS et - DE
Traitement des déchets	- Elaborer une stratégie nationale de gestion	- MS

dangereux/ mise en décharge	écologiquement rationnelle des déchets dangereux	et - DE
Accident avec les produits chimiques	- Sensibiliser, éduquer et informer le public sur l'utilisation judicieuse des produits chimiques	- DE
Echange d'information entre parties prenantes	- Développer et mettre en œuvre un mécanisme d'échange d'information entre parties prenantes	- DE
Résidus de pesticides dans les aliments	- Renforcer les capacités des laboratoires en matière de dosage des pesticides dans les aliments	- Laboratoire de chimie de l'Université de Lomé - MS - MAEP - ITRA
Existence des explosifs et autres et autres produits d'usage militaire	- Appliquer les bonnes manières en matière de stockage, de traitement et de l'utilisation des armes chimiques et explosifs	- MDAC et - DE
Usage des stupéfiants et drogues	- Sensibiliser éduquer et informer le public sur les effets néfastes des stupéfiants et des drogues sur la santé - Renforcer les mesures de contrôles et de répressions	- MS et - DE
Inefficacité des commissions interministérielles et de mécanisme de coordination	- Doter les institutions de concertation et de coordination des moyens adéquats	- METREF
Peu de collaboration nationale, sous régionale et régionale et internationale en matière de gestion des produits chimiques	- Développer le partenariat à tous les niveaux - Rendre opérationnel les structures de suivi de la mise en œuvre des conventions et accords	- METREF
Faible capacité du service de contrôle des normes et du conditionnement des produits chimiques	- Meilleure organisation du service de contrôle des normes et du conditionnement des produits chimiques - Mise à disposition régulièrement de la nomenclature des produits chimiques dangereux au public - mise en place des commissions nationales et locales des normes aussi bien en matière de production agricole que industrielle - mise en place d'une commission sur la sécurité chimique en matière de produits chimiques - déficit de sensibilisation du public	- Direction Générale de la Métrologie et de qualité - Conseil Supérieur de Normalisation - Direction Générale de Douane - DE
Existence des sources d'émission de dioxine et furanne	- Mise en place des meilleures technologies disponibles et des meilleures pratiques environnementales	- Ministère de la Ville - METREF DE

Annexe I : Glossaire

Accréditation : processus accordant crédit à une structure pour effectuer des tâches bien définies

Impacts : ce sont les effets provoqués par un produit chimique chez un organisme vivant ou sur l'environnement.

Produit chimique : d'après la Convention de Rotterdam, un produit chimique s'entend d'une substance, soit présente isolément, soit dans un mélange ou une préparation, qu'elle soit fabriquée ou tirée de la nature, à l'exclusion de tout organisme vivant. Cette définition recouvre les catégories suivantes : les pesticides et les produits industriels.

Substance chimique non identifiée : désigne toute substance chimique ou un mélange de substances chimiques dont la composition chimique n'est pas connue

Annexe II : Références bibliographiques

Chemistry and society. Jones, M. M., Netterville, J.T., Johnston, D.O. ; Wood, J.L. and Joesten, M.D. ; 5th edition Saunders College Publishing 1987

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international UNEP/CHEMICALS ; 1999

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs). UNEP ; 2001

Developing and sustaining an integrated national programme for the sound management of chemicals. A UNITAR/IOMC Guidance document 2001 – 2002

Environmental Health Criteria 94, Permethrin. IPCS International Programme on Chemical Safety; WHO-GENEVA 1990.

Evaluation de certains additifs alimentaires et contaminants, trente et unième rapport du comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires. Série de rapports techniques N° 759 ; OMS, 1984.

Gestion des déchets biomédicaux pages 9-19 par Barthélémy GBEMADE, Dr Ousseynou GUENE, Aminata RABO; Info CREPA N°25: Juillet-Août-Septembre 1999.

Gestion des déchets médicaux/infectieux en République du Togo. Rapport de situation par MARFA Ayc, Avril 1992.

Guide d'utilisation des médicaments essentiels au Togo. Ministère de la Santé Publique et de la Population.

Legislating chemicals: an overview. UNEP. 1995.

Les pesticides et la Santé Publique, Division du Génie de l'Environnement, Ecole polytechnique de Montréal par Arnold J. DRAPEAU, 1974.

La réglementation des produits pharmaceutiques dans les pays en développement Problèmes juridiques et approches possibles par D. C. Jayasuriya. OMS-Génève, 1986.

Pollutions et nuisances des agglomérations urbaines, Henri MOUREU. Informattech France-Québec N° 52 ; Octobre-Décembre 1971.

Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques: document d'orientation; Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR).

Profil national du Bénin, Août 1997.

Profil national de la Guinée, 2003

Profil national du Sénégal, Avril 1997.

Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS): critères d'hygiène de l'environnement 40, Endosulfan. OMS-Génève, 1984.

Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS): critères d'hygiène de l'environnement 34, Chlordane. OMS-Génève, 1986.

Projet de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement pour le Togo (PNHAT). Documents 1; 2; 3. Ministère de la Santé Publique, Novembre 2001.

Réglementation phytosanitaire et protection de l'environnement : quelles stratégies pour limiter le recours aux pesticides chimiques au Togo. Université Senghor, Alexandrie-Egypte ; Département Environnement ; DZOGBEDO Agbényo. Décembre 2000.